



République française

Commune de Vaux-en-Velin
Procès verbal du conseil municipal
Séance du 6 octobre 2022
Date de convocation le 30 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

Ordre du jour

Procès verbal du conseil municipal du 1er juin 2022.....	5
Procès verbal du conseil municipal du 7 juillet 2022.....	6
Procès verbal du conseil municipal du 19 juillet 2022.....	7
1 - Conventions partenariales Lieux D'Accueil Enfants Parents LAEP.....	8
2 - Adhésions aux associations professionnelles en archivistique.....	10
3 - Convention de résidence artistique avec la Compagnie "A la source" sur la saison 2022-2023	13
4 - Convention classes à horaires aménagés théâtre.....	16
5 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission extra-municipale "développement durable".....	18
6 - Désignation d'un membre du conseil municipal au sein de la commission permanente "développement urbain, économie".....	20
7 - Désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la mission locale.....	22
8 - Désignation d'un représentant de la commune au sein du centre d'études de la conjoncture immobilière (CECIM).....	24
9 - Actes de gestion.....	26
10 - Communication sur la rentrée scolaire 2022-2023.....	38
11 - Bilan Activ' été.....	49
12 - Subvention exceptionnelle aide au Pakistan.....	55
13 - Renouveau du Conseil Citoyen.....	59
14 - Rapport d'activité 2021 de la crèche Marie-Louise Saby par le délégataire People and Baby	63
15 - Avenant n°2 DSP People and Baby.....	76
16 - Tableau des emplois de la ville de Vaux-en-Velin.....	78
17 - Subvention Vaux-en-Velin natation.....	85
18 - Subventions Fonds Associatif Local (FAL) et Fonds Projets Habitants (FPH).....	89
19 - Modification du règlement intérieur de l'Atelier Léonard de Vinci et des bibliothèques communales.....	92
20 - Fonds d'Aide aux Jeunes – Convention avec la Métropole de Lyon, la Ville de Vaux-en-Velin et le Centre Communal d'Action Sociale – Règlement intérieur.....	95
21 - Désignation d'un représentant de la commune et de son suppléant au sein de la commission locale d'attribution des aides du Fonds d'Aide aux Jeunes.....	99
22 - Appel à projet 2022 Plan de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.	101
23 - Avenant à la convention avec le GIP MMI'E.....	105
24 - Rapport d'activité de la SEGAPAL.....	110
25 - Garantie d'emprunt Erilia.....	114
26 - Avenant financier pour le lot 07 des marchés de travaux de la piscine Jean Gelet.....	117
27 - Avenant financier pour le lot 03 (titulaire SNEC) des travaux de la piscine Jean Gelet.....	118
28 - Construction de l'école Odette Cartailhac : attribution et autorisation de signature marché de travaux lot 15.....	120
29 - Dotation politique de la Ville 2022.....	123
30 - Désignation d'un représentant de la commune au sein des conseils d'école Martin Luther King A et B, et du conseil d'administration du collège Aimé Césaire.....	135

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mme Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin.

Propos introductifs de Madame la Maire

Mme la Maire propose de commencer le conseil municipal

Pour vérifier le quorum, M.Kizildag est désigné par Mme la Maire pour faire l'appel.

(M. Kizildag procède à l'appel.)

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Approbation des procès-verbaux du 1^{er} juin, 7 juillet et 19 juillet 2022

Mme la Maire propose de commencer par l'adoption des procès-verbaux des conseils municipaux du 1^{er} juin, 7 juillet et 19 juillet 2022

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2022

(Il est procédé au vote.)

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LE CERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

(Il est procédé au vote.)

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LE CERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022

(Il est procédé au vote.)

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LE CERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

1 - CONVENTIONS PARTENARIALES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS LAEP

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

La Ville propose un service municipal en complément de l'accueil en crèche ou chez une assistante maternelle, qui est l'accueil des enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents, père, mère, ou tout autre adulte habilité, une fois par semaine, et dans l'anonymat. C'est un lieu de première socialisation des enfants qui sont en toute confiance, leur parent à leur côté. Enfants et adultes sont accueillis en tenant compte de leurs spécificités.

Sur chacun des LAEP, l'accueil des enfants et de leurs parents est assuré par des « accueillants », professionnels de la Petite Enfance, disponibles et à l'écoute des familles.

Il existe aujourd'hui, sur le territoire de la commune, trois Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

- Les Petits Pas, (créé en 1988) rue des Frères Bertrand ;
- Grandir à Loisir, (créé en 1997) 11 chemin Auguste Renoir
- Cocon à Soi, (créé en 1999) rue Joseph Blein.

Les objectifs principaux poursuivis sont :

- favoriser la socialisation et l'amorce de l'autonomie de l'enfant au côté de la présence rassurante du parent en valorisant la relation entre l'enfant et le parent ;
- contribuer à l'éveil par le jeu, la rencontre et aider les enfants à grandir en intériorisant certaines règles et limites ;
- réduire l'isolement des adultes chargés de la garde de l'enfant (isolement géographique, intergénérationnel et culturel) ;
- procurer aux uns et aux autres le plaisir d'être ensemble.

La Ville de Vaulx-en-Velin organise l'accueil dans les LAEP, en constituant les équipes d'accueillants et leur rotation au fil des semaines. Chaque année, les accueillants qui poursuivent leur participation à un LAEP, peuvent changer de lieu d'accueil, en fonction des équilibres des équipes renouvelées.

Les accueillants sont des professionnels « Petite Enfance » des services municipaux mais aussi d'autres institutions comme la Caisse d'allocations familiales du Rhône, la Métropole/PMI (Protection Maternelle et Infantile), ou des associations vaudaises comme les centres sociaux. Les différentes organisations et la commune constituent ensemble des équipes d'accueil.

Cette pluri-appartenance des accueillants à des organismes différents permet d'étayer l'équipe municipale des accueillants à chaque séance.

La présence sans contrepartie financière des accueillants non municipaux est soumise à la signature d'une convention entre la ville et l'institution ou l'association concernée.

Il convient donc de signer les conventions partenariales avec le Centre Social et Culturel Jean et Joséphine Peyri, le centre social Le Grand Vire, la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône et la Métropole de Lyon.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer les différentes conventions partenariales permettant d'élargir et d'enrichir les équipes d'accueillants municipaux sur chacun des trois LAEP de la Ville, et ainsi de favoriser un fonctionnement optimisé de ces lieux d'accueil sur la commune.

DÉBAT / DISCUSSIONS

(En raison d'un problème technique, la première demi-heure de la séance n'a pu être retranscrite.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'autoriser Madame la Maire à signer les différentes conventions partenariales permettant d'élargir et d'enrichir les équipes d'accueillants municipaux sur chacun des trois LAEP de la Ville, et ainsi de favoriser un fonctionnement optimisé de ces lieux d'accueil sur la commune.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

2 - ADHÉSIONS AUX ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES EN ARCHIVISTIQUE

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame la MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Les Archives municipales de Vaulx-en-Velin ont pour missions :

- la collecte des documents produits et reçus par l'ensemble des services municipaux dans tous les domaines de compétences de la commune, et, de manière complémentaire, d'archives d'origine privée (archives familiales, archives issues des associations...),
- la conservation des archives et la restauration des documents abîmés,
- le classement des documents afin de les rendre facilement accessibles,
- la communication des documents aux services municipaux, aux étudiants...,
- la valorisation des fonds d'archives et par ce biais, la transmission de l'histoire et de la mémoire vaudaise au plus grand nombre.

Les archives les plus anciennes conservées aux Archives municipales sont les registres paroissiaux (1639-1792), volumes répertoriant les baptêmes, les mariages et les sépultures, mais également des informations importantes et souvent uniques sur la vie quotidienne des vaudais aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Aujourd'hui, 2,1 kilomètres linéaire d'archives sont conservés au sein des Archives municipales de Vaulx-en-Velin. Le fonds communal est dans sa globalité connu et tout un travail de mise en conformité réglementaire avec la législation archivistique se poursuit.

En ce sens, l'adhésion aux principales associations professionnelles archivistiques permettront aux Archives municipales de Vaulx-en-Velin d'avoir un meilleur accès à des ressources techniques, réglementaires et de veille juridique. Elles permettront également d'intégrer un réseau de professionnels de gestion de l'information et de donner ainsi une meilleure visibilité aux Archives municipales de Vaulx-en-Velin au sein des réseaux archivistiques locaux et nationaux

Fondée en 1904, l'Association des archivistes français (AAF) regroupe aujourd'hui plus de 2600 adhérents, professionnels des archives tant du secteur public que du secteur privé.

Consciente du défi que représente dans le monde contemporain la maîtrise de la production documentaire et de l'information qu'elle renferme, désireuse de faire entendre la voix des archivistes face aux nombreux défis qui se présentent dans ce domaine, l'AAF a pour objectifs l'étude des questions intéressant les archives ainsi que la promotion et la défense des intérêts de la profession.

L'adhésion à l'AAF permettra aux Archives municipales de Vaulx-en-Velin :

- d'être en contact avec un réseau d'adhérents issus de divers environnements professionnels liés à la gestion de l'information ;
- d'accéder facilement à des ressources professionnelles relatives à la gestion scientifique et technique d'un service d'archives ;
- de pouvoir participer à divers colloques, manifestations professionnelles et formations ;
- d'être informé des réformes en cours et de contribuer par l'intermédiaire de groupes de travail à l'évolution juridique et scientifique de la profession.

En raison de sa position, la ville de Vaulx-en-Velin est amenée à être membre de la section des archivistes communaux, intercommunaux et itinérants et à participer à la dynamique du groupe régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'AAF.

Le montant de la cotisation annuelle à l'AAF est fixé à 105 euros.

L'association Avenio-utilisateurs a été créée en 1997 afin de permettre d'établir des liens professionnels et techniques autour de l'utilisation du système de gestion informatique Avenio, progiciel utilisé par les Archives municipales de Vaulx-en-Velin. Cette association regroupe aujourd'hui 175 collectivités ou organismes.

L'adhésion à l'association Avenio-utilisateurs permettra aux Archives municipales :

- d'accéder à des ressources partagées entre les utilisateurs ;
- de proposer des demandes d'améliorations du progiciel ;
- de bénéficier de formations relatives aux évolutions techniques du logiciel.

Le montant de la cotisation annuelle à cette association s'élève à 60 euros.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser l'adhésion de la ville à l'Association des Archivistes français (AAF) et à l'Association Avenio utilisateurs ;
- autoriser Madame la Maire à signer les demandes d'adhésions et tout autre document s'y rapportant .

DÉBAT / DISCUSSIONS

(En raison d'un problème technique, la première demi-heure de la séance n'a pu être retranscrite.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'autoriser l'adhésion de la ville à l'Association des Archivistes français (AAF) et à l'Association Avenio utilisateurs ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer les demandes d'adhésions et tout autre document s'y rapportant.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUIM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

3 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE "A LA SOURCE" SUR LA SAISON 2022-2023

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Vaulx-en-Velin et la compagnie A La Source souhaite s'associer pour concevoir et mettre en œuvre une résidence artistique de création théâtrale autour du spectacle « Le printemps des révoltés » sur la saison culturelle 2022-2023 du Centre Culturel communal Charlie Chaplin (5C).

Le spectacle sera accueilli au 5C pour deux représentations le 24 mars 2023 et valorisé auprès du public vaudais par des actions artistiques et culturelles menées sur le territoire autour du processus de création et des thématiques du spectacles.

Présentation et objectifs de la compagnie :

À La Source est une compagnie de théâtre émergente du Grand Lyon, fondée en octobre 2020 sous forme associative loi 1901 par Sabine Ben Njima, comédienne vaudaise issue de École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT). Inspirée par ses voyages, en Tunisie pour la conception de son solo « Il me reste la voix », au Liban et au Bénin, où elle jouera dans des créations étrangères, Sabine Ben Njima crée son univers artistique à travers le théâtre documenté. Elle s'intéresse aux manifestations populaires qui ont explosé ces dernières années (manifestation des gilets jaunes en France, manifestation au Chili suite à l'augmentation du ticket de métro...) et s'interroge sur la manière dont se met en place une révolte et sur la place de l'Art dans cette dernière.

Elle commence à écrire « Le Printemps des révoltés » et embarque dans cette belle aventure dix autres artistes majoritairement formés à l'ENSATT. Sabine Ben Nijma assure la mise en scène de la création et s'entoure de l'auteur Grégoire Vauquois en dramaturgie et du chorégraphe Ricardo Moreno en langage corporel.

Sensible à la médiation culturelle dans les écoles ainsi que dans les quartiers populaires, La Cie À La Source anime des ateliers de théâtre avec les groupes scolaires du territoire. La compagnie entend aussi mener des actions culturelles à l'international avec les pays partenaires tels que la Tunisie, le Bénin et le Liban.

La pièce sera créée en décembre 2022 au Théâtre des Clochards Célestes avec une série de 6 représentations du 12 au 17/12/2022 puis elle sera diffusée en mars 2023 au Centre culturel communal Charlie Chaplin et en avril 2023 à la GAM (Génération Anti-Marginalisation, association qui travaille avec les jeunes autour de l'engagement citoyen) de Tunis. En mai 2023, la pièce sera également jouée à l'E.I.T.B (École de théâtre à Cotonou au Bénin).

Pour répondre aux objectifs de la Ville, la Compagnie mènera, en lien avec sa création « Le printemps des révoltés » des ateliers de pratique artistique, des rencontres et toute action de médiation entrant dans le cadre de ce partenariat.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention de résidence qui fixe les objectifs, modalités, obligations et conditions financières du soutien apporté par la Ville de Vaulx-en-Velin à la compagnie A La Source, à savoir :

- un apport en coproduction de 10 000 € ;
- 2 périodes de résidences de création avec mise à disposition des espaces, du matériel technique et des moyens humains des 5c valorisés à hauteur de 6 866 € ;
- Achat du spectacle à un prix coproducteur de 3 500 € ;
- 1 volet d'actions culturelles et de médiation sur le territoire autour notamment du processus de création et de la thématique du spectacle, détaillé dans la convention, pour une enveloppe maximum de 1 200 €.

Les objectifs et les finalités de ce partenariat pour la Ville de Vaulx-en-Velin sont les suivants :

- soutenir l'émergence théâtrale métropolitaine (l'artiste, Sabine Ben Njima, fondatrice de la Cie A La Source est originaire de Vaulx-en-Velin et a implanté son association, la Cie A La Source sur Villeurbanne) ;
- développer des actions artistiques et culturelles innovantes favorisant le développement et la diversification des publics de la Ville ;
- dynamiser les démarches transversales avec des partenaires qui contribuent à la vie culturelle, éducative et sociale de la Ville.

La Ville de Vaulx-en-Velin s'inscrit ainsi dans une mission de démocratisation culturelle au moyen d'un projet artistique et culturel œuvrant pour le développement des publics.

Ce partenariat est matérialisé par une convention de résidence de la compagnie A La Source (présentée en annexe) au Centre Culturel communal Charlie Chaplin sur la saison culturelles 2022-2023.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer la convention de résidence artistique avec la compagnie A La Source pour la saison culturelle 2022-2023.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakéhal.

Il n'y a pas de demande de prise de parole.

Nous pouvons saluer le travail qui sera fait. Je vous invite évidemment à profiter de la saison de Charlie Chaplin.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de résidence artistique avec la compagnie A La Source pour la saison culturelle 2022-2023.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUIM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

4 - CONVENTION CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Une Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) ouvre au collège Aimé Césaire à la rentrée 2022-23. Sa création s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le collège Aimé Césaire et l'École des Arts de Vaulx-en-Velin, conservatoire à rayonnement communal classé par l'État.

Les classes à horaires aménagés proposent à des élèves motivés pour pratiquer une activité artistique de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation dans le domaine artistique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Ce dispositif fonctionne déjà pleinement au collège Henri Barbusse ; aujourd'hui 91 élèves en bénéficient, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Pour permettre la mise en œuvre du projet pédagogique de la Classe à Horaires Aménagés Théâtre au collège Aimé Césaire, il convient d'établir la convention définissant les modalités de collaboration de l'École des Arts avec les équipes pédagogiques, administratives et d'encadrement du collège.

Cette classe a vocation à accueillir un maximum de 14 élèves par niveau, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. À l'issue de la classe de troisième, les élèves ont accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique ou professionnel. Les critères et les procédures d'évaluation des élèves sont élaborés par l'équipe pédagogique qui comprend les professeurs du collège et ceux de la structure partenaire. Ils sont notifiés dans les bulletins trimestriels. Un bilan du fonctionnement de la CHAT est réalisé en fin d'année et transmis aux autorités de tutelle, le Recteur et le Directeur régional des affaires culturelles.

Le collège Aimé Césaire consacra 3 heures de service d'un professeur de Lettres modernes par niveau d'enseignement.

L'école des Arts mettra à disposition le nombre nécessaire d'enseignants pour assurer les cours de formation théâtrale et artistique. Les cours se dérouleront dans les locaux de l'École des Arts ainsi qu'à l'Atelier Léonard de Vinci.

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser la signature de cette convention par Madame la Maire.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci. À mon tour, je souligne l'importance de ce travail. Nos collègues ont depuis longtemps développé des classes à horaires aménagés pour les questions sportives, pour la musique depuis un certain temps à Barbusse, c'est désormais le théâtre à Aimé Césaire. Un travail est également fait à Pierre Valdo sur l'architecture. Les sujets s'étendent au fur et à mesure. Je vous propose de passer au vote de la délibération.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'autoriser la signature de cette convention par Madame la Maire.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Nous allons passer une succession de rapports pour désigner des représentants dans nos instances. Suite à la démission de Roger Bolliet, il nous faut nommer des élus dans les différentes instances dans lesquelles il siégeait.

5 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE "DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame la MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Climat Énergie, mis en œuvre par la commune, définit pour le territoire vaudais les objectifs stratégiques et opérationnels en matière de transition énergétique, de lutte contre le changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Dans ce cadre, la commission extra-municipale du « développement durable » a pour vocation de débattre et de formuler des propositions d'actions qui peuvent enrichir l'action publique, les dynamiques citoyennes et associatives autour des questions d'écologie et d'énergie-climat sur la commune.

Cette commission est présidée par madame la maire ou son représentant.

Pour rappel, elle est constituée des cinq collèges suivants :

- le collège « élus » composé de 10 représentants du conseil municipal élus en son sein ;
- le collège « démocratie locale » composé de douze représentants titulaires et douze suppléants désignés en leur sein par les huit conseils de quartier, le conseil citoyen, le conseil des seniors, le conseil consultatif des parents d'élèves et le conseil consultatif de la vie Associative ;
- le collège « acteurs qualifiés » composé de douze membres désignés par arrêté de madame la maire ;
- le collège « acteurs du développement territorial » composé de seize membres, désignés par arrêté de madame la maire ;

- le collège « habitants » composé de vingt membres qui se sont portés volontaires suite à un appel à participation diffusé auprès du grand public, désignés par arrêté de madame la maire.

Un siège étant désormais vacant, il convient donc de procéder à la nomination d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein de la commission.

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner madame Monique MARTINEZ en tant que représentante de la commune au sein de la commission extra-municipale « développement durable »

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je vous propose la candidature de Mme Monique Martinez en tant que représentante de la commune. Je ne l'ai pas précisé en début de conseil municipal, elle est conseillère municipale déléguée au logement, à l'habitat et aux relations des usagers avec les transports publics.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je vous propose que nous passions au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- de désigner madame Monique MARTINEZ en tant que représentante de la commune au sein de la commission extra-municipale « développement durable ».

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	33	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Frédéric KIZILDAG ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	6	Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Ne prend pas part au vote	0	

6 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE "DÉVELOPPEMENT URBAIN, ÉCONOMIE"

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame la MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet aux collectivités de créer des commissions permanentes dont il détermine le fonctionnement.

Par délibération du 11 décembre 2020, le conseil municipal a procédé à la création et à la désignation des membres des trois commissions suivantes :

- commission des finances et des ressources ;
- commission du développement urbain et de l'économie ;
- commission du développement social et des solidarités.

Un siège étant désormais vacant, il convient de désigner un membre du conseil municipal.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner madame Monique MARTINEZ pour siéger au sein de la commission « développement urbain et économie ».

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je propose à nouveau la candidature de Mme Martinez.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après avoir délibéré, décide**

- de désigner madame Monique MARTINEZ pour siéger au sein de la commission « développement urbain et économie ».

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	33	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOU M ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Frédéric KIZILDAG ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	6	Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Ne prend pas part au vote	0	

7 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

La mission locale accueille les jeunes vaudais de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire qui souhaitent être accompagnés dans leur orientation, leur projet de formation, leur recherche d'emploi ou dans leurs différentes démarches de la vie quotidienne.

Elle est gouvernée par un conseil d'administration composé de trois collèges de représentants :

- collège de représentants institutionnels locaux (commune de Vaulx-en-Velin, Région Rhône Alpes, Métropole de Lyon) ;
- collège des représentants de l'État ;
- collège des associations, organismes, entreprises et personnalités.

Un siège étant désormais vacant, il convient donc de procéder à la nomination d'un représentant de la commune.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner madame Monique MARTINEZ pour siéger au sein du conseil d'administration de la mission locale, en tant que représentante de la commune.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je propose toujours la candidature de Mme Martinez.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- de désigner madame Monique MARTINEZ pour siéger au sein du conseil d'administration de la mission locale en tant que représentante de la commune.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	33	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Frédéric KIZILDAG ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	6	Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Ne prend pas part au vote	0	

8 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CENTRE D'ÉTUDES DE LA CONJONCTURE IMMOBILIÈRE (CECIM)

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame la MAIRE

Mesdames, Messieurs,

La commune, du fait de son implication et de son engagement au service des vaudais, est représentée dans un nombre important d'organismes extérieurs.

Aussi, afin de porter les intérêts de la commune dans ces organismes, les conseillers municipaux sont amenés à siéger dans leurs organes décisionnels notamment au sein du centre d'études de la conjoncture immobilière (CECIM).

Il s'agit d'une association loi 1901 qui a pour objectif de :

- rassembler l'ensemble des acteurs publics et privés qui participent à l'activité immobilière sous toutes ses formes ;
- informer par la publication périodique d'analyses et de données statistiques sur le marché des logements neufs et de l'immobilier d'entreprise notamment ;
- accompagner au quotidien leurs besoins d'anticiper le marché, et éclairer leurs actions au moyen d'outils d'aide à la décision simples, réactifs et ergonomiques mis à leur disposition ;

Un siège étant désormais vacant, il convient donc de procéder à la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du CECIM.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner madame Monique MARTINEZ en tant que représentante de la commune, pour siéger au sein du conseil d'administration centre d'études de la conjoncture immobilière (CECIM) ;

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je propose à nouveau la candidature de Mme Martinez.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

• de désigner madame Monique MARTINEZ pour siéger au sein du conseil d'administration du centre d'études de la conjoncture immobilière (CECIM).

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	33	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Frédéric KIZILDAG ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	6	Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Nous félicitons Mme Martinez qui a désormais de nombreuses représentations de la Ville.

Nous en avons fini avec les délibérations sans débat, nous reprenons le déroulé du conseil municipal.

9 - ACTES DE GESTION

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO, Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame la MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 juillet 2020, prise en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a donné à Madame la Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de l'assemblée communale sous réserve d'en rendre compte.

J'ai donc l'honneur de vous informer des décisions prises dans ce cadre.

Conventions de mise à disposition / Baux	
Caractéristiques principales	Date de signature
Type d'acte : Convention de mise à disposition de locaux Objet : Mise à disposition d'un local situé au 17 rue Ernest Renan – Installation de la crèche « la boîte à Malice » - site des ex-Acanthes Propriétaire : la société civile immobilière (SCI) Ernest Renan Occupant : Ville de Vaulx-en-velin Durée : Un an – Renouvellement par tacite reconduction Tarification : 15 000 € annuel hors taxes et hors charges	01/06/2022
Type d'acte : Convention de mise à disposition de locaux Objet : Mise à disposition du site du Marché aux Puces et le parking attenant - Feux d'artifice 14 juillet Propriétaire : la société SMAP Occupant : Ville de Vaulx-en-velin Durée : Journée du 13 juillet 2022 de 09h00 à 24h00 Tarification : 2 607 € TTC	24/06/2022
Type d'acte : Convention d'occupation temporaire Objet : Mise à disposition de l'espace de loisirs le long du chemin Debussy (playground) Propriétaire : Lyon Métropole Habitat (LMH) Occupant: Ville de Vaulx-en-Velin Durée : Un an Tarification : à titre gratuit	25/08/2022

Régies	
Caractéristiques principales	Date de signature
Suppression de la régie de recettes « service de proximité » (anciennement intitulée « portage de repas »)	13/06/2022
Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – Adhésion PayFip - Régie service population	31/05/2022
Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – Adhésion PayFip - Régie Maison des Fêtes et des Familles	31/05/2022
Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – Adhésion PayFip - Régie conservatoire, école de musique	31/05/2022
Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – Adhésion PayFip - Régie cinéma les Amphis	31/05/2022
Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – Adhésion PayFip – Régie loisirs service retraités	31/05/2022

Marchés à procédure adaptées (MAPA) inférieurs à 215 000 euros HT (marchés de fournitures et services)				
N°de marché	Objet du marché	titulaire	Montant du marché HT	Date de notification
2022_M035	Maintenance préventive et corrective des matériels de protection contre l'incendie (extincteurs, RIA, et colonne sèche) de la Ville.	DESAUTEL	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 30 000 €	02/06/2022
2022_M041	Mise à disposition de plusieurs espaces sportifs et ludiques temporaires pour les animations de l'été 2022 Lot n°1: Livraison, installation, mise à disposition et démontage d'un bassin aquatique pour les activités aquatiques.	WEELOC CITY	48 800 €	02/06/2022
2022_M042	Mise à disposition de plusieurs espaces sportifs et ludiques temporaires pour les animations de l'été 2022 Lot n°2 :Livraison, installation, mise à disposition et démontage de structures gonflables aquatiques (jeux d'eau)	POLY EVENT	11 160 €	02/06/2022
2022_M043	Mise à disposition de plusieurs espaces sportifs et ludiques temporaires pour les animations de l'été 2022 Lot n°3 : Livraison, installation, mise à disposition et démontage de structures gonflables terrestres (jeux secs)	POLY EVENT	16 740 €	02/06/2022
2022_M044	Entretien courant des cimetières	JACQUARD ESPACES VERTS	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 53 000 €	20/06/2022

2022_M045	Maintenance préventive et corrective des installations d'alarmes anti-intrusions des bâtiments communaux de la Ville.	3A RÉSEAUX	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 53 000 €	20/06/022
2022_AO062	Colis des seniors 2022	SAS FLEURONS DE LOMAGNE	Sans montant minimum Montant maximum : 51 000 € TTC	25/07/2022

Avenants aux marchés publics

N°de marché	Objet du marché	titulaire	Montant du marché initial HT	N° et objet de l'avenant	Nouveau montant du marché	Date de notification
2021_M031	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°3 : Charpente bois mur ossature bois	SDCC	800 000 €	Avenant n°1 25 000 € Indemnité compensatrice visant à compenser le déficit d'exploitation (hausse coût du bois)	825 000 €	02/06/2022
2021_M032	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°4 : Couverture bardage zinc	SDCC	460 000 €	Avenant n°1 18 000 € Indemnité compensatrice visant à compenser le déficit d'exploitation (hausse matériaux zinc)	478 000 €	02/06/2022
2020_M025	Maintenance des ascenseurs, EPMR, et monte-charge de la Ville	TK ELEVATOR FRANCE	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 50 000 €	Avenant n°2 Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	03/06/2022

2019_A070	Mise en propreté des bâtiments communaux Lot n°1 : Prestations de nettoyage des surfaces vitrées	SAS EUROPROP' SERVICES	Sans montant minimum sur 2 ans Montant maximum sur 2 ans : 50 000 €	Avenant n°1 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	03/06/2022
2019_A071	Mise en propreté des bâtiments Lot n°2 : Prestations de nettoyage pour l'hygiène courante des locaux	SAS EUROPROP' SERVICES	Montant minimum sur 2ans : 100 000 € Montant maximum sur 2 ans : 400 000 €	Avenant n°2 Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	03/06/2022
2021_M026	Prestations d'enlèvement et de gardiennage, de restitution, de destruction ou d'aliénation de véhicules mis en fourrière sur le territoire communal	MAP DEPANNAGE	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel 95 000 €	Avenant n°1 Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	14/06/2022
2020_A011	Entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs Lot n°4 : Nettoyage des espaces extérieurs	SERFIM RECYCLAGE	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°1 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	15/06/2022
2021_A010	Entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs Lot n°5 : Entretien et taille des arbres	POTHIER ELAGAGE	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°1 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	15/06/2022

2021_A016	Entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs Lot n°2 : Entretien des terrains sportifs en gazon synthétique (Ladoumègue, Jomard et Aubert)	TECHNIGAZ ON SAS	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°1 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	15/06/2022
2020_A031	Entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs Lot n°1 : Entretien des terrains sportifs engazonnés, stabilisés et des abords (stades Jomard, Ladoumègue, et Aubert).	IDVERDE	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 100 000,00 €	Avenant n°1 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	15/06/2022
2022_M033	Travaux pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle au Sud de la commune Lot n°5 : Chauffage-ventilation - sanitaire	SAS RHÔNE FLUIDES	123 004,65 €	Avenant n°1 : 1 969,50 € Location base de vie indépendante pour une durée de 3 mois.	124 974,15 €	15/06/2022
2019_M072B	Acquisition de prestations d'accueil des jeunes enfants auprès d'établissements d'accueil du jeune enfant (crèches) à destination des familles vaudaises et de leurs jeunes enfants	LPCR	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°2 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	16/06/2022

2021_M029	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°1 : Terrassement-VRD	TERIDEAL SEGEX Travaux et services (mandataire)	235 101,00 €	Avenant n°1 : 6 838,00 € travaux complémentaires	241 939,00 €	21/06/2022
2021_A046	Fourniture de mobilier scolaire pour les écoles et pour les accueils de loisirs et fourniture de mobilier de restauration scolaire pour la Ville	SAS DPC	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 90 000 €	Avenant n°1 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	05/07/2022
2020_M036	Prestation de restauration en liaison froide et prestations connexes pour la ville, pour les écoles, accueils de loisirs, structures petite enfance, résidence personnes âgées et portage de repas Lot n°1 : fourniture de repas en liaison froide pour les scolaires et les ALSH	SHCB	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°1 Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	08/07/2022

2020_M037	Prestations de restauration en liaison froide et prestations connexes pour la ville, pour les écoles, accueils de loisirs, structures petite enfance, résidence personnes âgées et portage de repas Lot n°2 : fourniture de repas en liaison froide pour la petite enfance	SHCB	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°1 Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	08/07/2022
2021_M034	Construction de l'équipement sportif Aimée-Lallement Lot n°6 : Menuiseries extérieures bois	SAS JULLIEN	65 877 ,00 €	Avenant n°1 : 1 754,20 € travaux complémentaires	67 631,20 €	12/07/2022
2021_M040	Construction de l'équipement sportif Aimée-Lallement Lot n°12 : Chauffage gaz ventilation plomberie sanitaires	AGS ENERGIES	115 409,59 €	Avenant n°1 : 247,46 € travaux complémentaires	115 657,05 €	13/07/2022
2020_M005	Prestation de sécurité, surveillance et gardiennage Lot n°2 : Prestations de sécurisation des biens et des personnes en espace clos et couvert	SÉCURITÉ PHOENIX INFINITY	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°1 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	13/07/2022

2022_M029	Travaux pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle au Sud de la commune Lot n°1 : Cloisons - doublages - faux plafonds - peinture intérieure	DUMAS D.I.C S.A.S	69 122,88 €	Avenant n°1 : 2 578,21 € travaux complémentaires	71 701,09 €	18/07/2022
2021_M030	Construction de l'équipement sportif Aimée-Lallement Lot n°2 : Fondations élévations béton armé	PEIX	295 092,35 €	Avenant n°1 : 2 609,50 € travaux complémentaires	297 701,85 €	18/07/2022
2019_M072A	Acquisition de prestations d'accueil des jeunes enfants auprès d'établissements d'accueil du jeune enfant (crèches) à destination des familles vaudaises et de leurs jeunes enfants	BABILOU EVANCIA	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°2 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	21/07/2022
2019_M025	Prévention et lutte contre les nuisibles du patrimoine de la ville Lot n°1 : Campagnes biennuelles préventives et interventions ponctuelles curatives de dératisation, désourisisation et désinsectisation blattes cafards	AGILITY PROPRIÉTÉ ET SERVICES	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 12 000 €	Avenant n°3 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	21/07/2022

2020_M040	Prestation d'insertion et de qualification professionnelle ayant pour support des activités de prévention et de médiation aux abords des groupes scolaires de la ville de Vaulx-en-Velin (aux heures d'entrées et de sortie) ainsi que lors de manifestations, et au marché du Mas du Taureau.	SOLIDARITÉ SERVICES	Montant minimum annuel : 100 000 € Montant maximum annuel : 210 000 €	Avenant n°1 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	21/07/2022
2020_M006	Prestation de sécurité, surveillance et gardiennage Lot n°3 : prestations de sécurisation des biens et des personnes pour les établissements et activités de plein air	GLOOBUS SECURITE PRIVEE	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant 1 : Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	04/08/2022
2021_A009	Entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs Lot n°3 : Entretien des espaces verts	ID VERDE	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant 2: Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité	Sans objet	04/08/2022
2021_A004	Fourniture et livraison de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle destinés au personnel municipal	LEGALLAIS	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant 1 de transfert suite à une fusion-absorption DIMAS est absorbé par LEGALLAIS	Sans objet	04/08/2022

Marchés publics - arrêtés sans suite, arrêtés infructueux			
N°de l'acte	Objet du marché	Motif de l'arrêté	Date de réception au contrôle de légalité
SMP/SG/2022-005	Construction du Groupe Scolaire Odette Cartailhac Lot n°15 : Équipement de cuisine	sécurisation de la procédure (discordances entre le CCTP et les plans)	10/06/2022
SMP/SG/2022-006	Extension de la Poste au Mas du Taureau pour la création d'une Maison France Services Lot n° 1 : Terrassement / Gros œuvre	aucune offre n'a été reçue à l'issue de la consultation	12/07/2022
SMP/SG/2022-007	Extension de la Poste au Mas du Taureau pour la création d'une Maison France Services Lot n°2 : Charpente bois / Couverture / Zinguerie	aucune offre n'a été reçue à l'issue de la consultation	12/07/2022
SMP/SG/2022-008	Extension de la Poste au Mas du Taureau pour la création d'une Maison France Services Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium	aucune offre n'a été reçue à l'issue de la consultation	12/07/2022
SMP/SG/2022-009	Extension de la Poste au Mas du Taureau pour la création d'une Maison France Services Lot n°5 : Électricité chauffage / Rafraîchissement / VMC	aucune offre n'a été reçue à l'issue de la consultation	12/07/2022

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de ces décisions.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Il y avait des demandes d'intervention sur cette délibération.

Monsieur Marion, vous avez la parole.

M. MARION.- Citoyennes, citoyens, chers collègues, bonsoir.

Madame la Maire, nous vous avons donné délégation des actes de gestion courante de la Ville dans une délibération du conseil municipal de juillet 2020. Cette délégation est assortie d'un contrôle de décisions que nous devons réaliser, vous nous les présentez donc obligatoirement à chaque conseil municipal. Cela nous permet de suivre l'avancée des choses et de faire un point financier plus général sur la façon dont notre Ville avance dans ses différentes activités.

Deux remarques me paraissent importantes à relever – vous en avez dit quelques mots, mais il est important que nous puissions en avoir une vision plus précise :

- la première est qu'il y a manifestement un souci avec la Poste du Mas du Taureau, puisque nous constatons que quatre demandes ne reçoivent aucune proposition de la part d'entreprises et restent infructueuses. Nous sommes donc dans une situation qui pose question, le chantier ne peut pas avancer sur ce front or, cette Poste doit accueillir une maison France services et ne peut

pas rester bloquée comme cela, nous avons besoin d'en savoir un peu plus sur le plan que vous proposez pour sortir de cette difficulté ;

- la deuxième remarque qu'il me paraît important de formuler ce soir est plus générale et malheureusement plus aiguë : tout le monde est conscient du contexte d'inflation générale et de difficultés liées à la crise énergétique. Cette situation demande d'avoir une clarté plus précise sur les horizons budgétaires de notre Ville et sur les choix que vous envisagez de faire, parce qu'un certain nombre de rumeurs et d'inquiétudes remontent aux différents élus. Nous entendons que certains projets pourraient être abandonnés, d'autres transformés. Tout cela peut peut-être se comprendre, mais nous avons besoin pour cela d'y voir plus clair. En soi, c'est un exercice normal : gouverner, c'est choisir des priorités. Nous avons besoin d'être au clair et de savoir quels sont les choix que vous aurez à faire et à nous proposer.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion.

Monsieur Gomez ?

M. GOMEZ.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Dans votre intervention, vous avez insisté sur les difficultés que nous rencontrons sur les marchés compte tenu de la hausse des fluides. Pour rappel, le 26 septembre dernier, à la Métropole, nous avons dû voter une décision modificative budgétaire qui augmentait pour 25 M€ le coût sur les fluides en raison de l'inflation, auxquels se rajoutaient 9 M€ liés à la revalorisation du point d'indice sur le seul budget principal, et cela pour seulement une demi-année.

Je veux insister sur le fait que nous sommes, toutes collectivités confondues, dans un moment de forte tension budgétaire avec des dépenses en fonctionnement en forte hausse et la nécessité de l'État à réagir – vous l'avez également souligné. Le gouvernement doit accompagner l'ensemble des collectivités.

En matière d'action publique, le rôle de l'élu est d'agir et non pas d'écouter les rumeurs qui lui remontent, nous n'agissons pas avec des rumeurs mais avec des faits et des pensées réfléchies.

Par ailleurs, il n'y a pas de problème avec La Poste au Mas du Taureau. Les mots ont un sens, il faut faire attention aux mots que l'on emploie et ne pas, par ces propos mal maîtrisés, créer des rumeurs inutiles. Il y a simplement un projet ; l'affiche de lots a été déposée avant la forte inflation, même si elle avait déjà commencé ; cela montre que les entreprises, en raison de l'inflation, n'ont pas souhaité répondre à ces marchés dans les conditions qui avaient été posées. Cela doit aussi nous interroger sur la suite à venir. Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez.

Dans la continuité des propos de M. Gomez, il s'agit de faire une extension du bureau de poste, Je ne voudrais pas que l'on se méprenne. La Poste du Mas n'a aucun souci, elle ne ferme pas, nous avons réussi à la sauver voici huit ans.

Les maisons France services ont été lancées, il y a 3 ou 4 ans par le gouvernement. La Poste souhaitait pouvoir en ouvrir une au Mas du Taureau avec des services immédiats à la population. Nous avons évidemment donné notre accord, mais cela nécessite une extension du bureau de La Poste.

Les procédures vont être relancées, nous verrons dans quelle mesure les prix auront augmenté ; le projet était stabilisé financièrement puisque c'est l'État qui l'accompagne. L'autre sujet dans l'exercice de transparence que nous demande M. Marion est de savoir si l'État prend en compte les surcoûts induits, nous aurons cette discussion pour savoir quelle sera la suite donnée à cette maison France services, qui est un dispositif national proposé aux Villes, normalement financé par l'État, et qui est un bon outil pour notre territoire.

S'agissant des choix que nous aurons à faire, nous commencerons au prochain conseil municipal à dire les surcoûts qui vont advenir. Nous allons rentrer dans les préparations budgétaires de 2023, nous aurons donc l'occasion d'échanger, y compris dans cette enceinte, sur les choix qui seront faits.

Pour l'instant, nous n'en avons pas annoncé. La seule chose que j'ai dite clairement, c'est que nous n'augmenterions pas les tarifs de la restauration scolaire, parce qu'il nous semblait important d'assurer le repas du midi pour que les enfants apprennent dans de bonnes conditions, et que

nous continuerions à chauffer les écoles ; il y a eu beaucoup de sujets sur cette question des bâtiments.

En revanche, comme tous les élus locaux, nous sommes en train d'évaluer toutes les pistes de sobriété énergétique. La Première ministre a fait une communication cet après-midi en donnant un certain nombre de pistes pour les particuliers et pour les collectivités, nous les explorerons tout en espérant, avec les maires de France, des dotations complémentaires. Nous ferons de la sobriété mais nous souhaitons aussi avoir des dotations complémentaires de l'État.

Les parlementaires vont entamer les discussions sur le projet de loi de finance de 2023, je peux vous assurer que les maires sont très mobilisés pour qu'il y ait des lignes qui aident nos collectivités.

J'ai également précisé que nous n'augmenterions pas les taux des taxes foncières. Deux types de recettes existent : les impôts et les services, le troisième étant celles provenant de l'État.

Telles sont les grandes lignes de notre réflexion. En novembre, nous prendrons un temps d'échange à cet égard.

Je vous propose de passer au vote sur les actes de gestion.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- de prendre acte de ces décisions.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	38	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	1	Richard MARION
Ne prend pas part au vote	0	

10 - COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine JACOB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Cette rentrée scolaire 2022-2023 est marquée par une hausse des élèves scolarisés sur le premier degré : 7 005 élèves sont accueillis à la rentrée du 1^{er} septembre, soit 86 élèves complémentaires par rapport à l'année scolaire 2021-2022.

Le nombre d'élèves est réparti de la manière suivante :

- les élèves en maternelle : 2 722 élèves (+ 50 élèves) dont 197 enfants âgés de deux ans scolarisés dans 21 écoles ;
- les élèves en élémentaire : 4 283 élèves (+ 36 élèves) - 13,5 classes spécialisées (sept Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire + 5,5 Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants et une Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme) scolarisés dans 18 écoles.

Les inscriptions scolaires s'élèvent à 1 001 élèves (849 maternelles et 152 élémentaires) et l'Espace Famille a traité 259 demandes de dérogation dont 220 ont reçu un avis favorable, la majorité relevant d'un motif de mode de garde (garde par une assistante maternelle agréée, par un oncle ou une tante ou encore par les grands parents) ou d'un rapprochement de fratries.

La carte scolaire arrêtée par l'éducation nationale comprend :

Pour les écoles maternelles :

- trois fermetures de classe Grande Section (PM Curie, F. Mistral, J. Vilar) et une Petite Section/Moyenne Section (Chat perché) ;
- trois ouvertures de classe Grande Section (R. Beauverie et 2 K. Johnson).

Pour les écoles élémentaires :

- huit fermetures de classe dont 6 CP/CE1 et 2 CE2-CM1-CM2 (J. Grandclément, A. France, H. Wallon, R. Beauverie, F. Mistral, A Courcelles, Y. Gagarine et P. Neruda) ;

- quatre ouvertures de classe CP/CE1, CE2-CM1-CM2 (K. Johnson, PM Curie et J. Vilar).

La municipalité continue d'attribuer dans les écoles maternelles des moyens humains importants : un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) par classe maternelle, des agents d'hygiène et de restauration, des gardiens, des personnels d'animation et deux pools de remplaçants pour les ATSEM et les agents d'hygiène. Pour accompagner le dédoublement des Grandes Sections, la Ville maintient ses efforts en moyens humains en conservant le principe d'une ATSEM par classe traditionnelle.

En termes d'investissement, **la Ville a doté les écoles de mobiliers pour les créations de classe** pour un montant de 25 798€ (tables, chaises, bibliothèque, bureau et chaise enseignant) **et de mobiliers / matériels complémentaires** pour un montant de 9 524€ (armoires, bibliothèques, couchettes pour les maternelles, meubles pour des chaussons, tableaux, fauteuils....) dans onze écoles (Chat perché, ML King B, A. Vienot, J. Grandclément maternelle, K. Johnson maternelle, FG Lorca maternelle, H. Wallon maternelle et élémentaire, A. Courcelles élémentaire, J. Vilar élémentaire, PM Curie élémentaire).

Des travaux sont prévus à hauteur de 1 206 416 euros sur les établissements scolaires, travaux réalisés pendant l'été ou programmés à l'automne :

- isolation thermique par l'extérieur du groupe scolaire A. Courcelles ;
- remplacement des menuiseries extérieurs et des volets roulants à ML King et travaux d'étanchéité de la toiture ;
- réfection de la toiture et du logement du gardien à A. France ;
- réfection de salles de classe à J. Grandclément maternelle ;
- reprise de la fondation de l'élève PMR à P. Langevin élémentaire et fin des travaux pour l'installation des auges à chaque niveau de l'école ;
- travaux d'embellissement à FG Lorca maternelle et à l'accueil de loisirs ;
- création d'un système de baisse de température en cas de canicule à R. Beauverie (classe du deuxième étage en élémentaire), embellissement suite à un dégât des eaux et modification du système d'ouverture du portail ;
- fin des travaux à A. Makarenko pour sécuriser le site (éclairage extérieur de sécurité par détection, barreaudage sur l'ensemble des fenêtres du RDC...) et embellissement de locaux suite à ces travaux ;
- reprise partielle de l'étanchéité de l'élémentaire P. Neruda ;
- création d'une sur-toiture en complexe d'étanchéité à O. Cartailhac ;
- traçages dans les cours d'école de P. Langevin, A. France, H. Wallon et ML King ;
- changement de clôtures à FG Lorca.

A ces travaux s'ajoutent d'autres travaux : Provision pour des Grosses Réparations (PGR), suites des commissions de sécurité, etc.

Des travaux d'aménagement des abords des groupes scolaires F. Mistral, A.. France et R. Beauverie ont également été réalisés pour sécuriser et favoriser les déplacements doux, dont certains sont en cours d'achèvement. Ils ont fait l'objet de concertation avec les représentants des parents d'élèves et l'éducation nationale. Enfin, le service Cadre de vie intervient dans les cours de récréation (tracés, plantation d'arbres et arbustes, reprise de clôtures, etc).

La municipalité continue l'équipement en **Tableaux Numériques Interactifs** (TNI) des créations de classe en élémentaire. Pour mémoire, la municipalité attribue

- 1 TNI pour chaque classe non dédoublée ;
- 1 TNI pour les dédoublements (2 CP ou 2 CE1 ou 1CP/CE1) ;
- 1 TNI positionné dans une salle choisie par l'équipe enseignante (généralement l'ULIS ou l'UPE2A).

Afin de solutionner les réparations des TNI « vieillissants » (installés en 2015-2016), la Ville s'est inscrite dans le nouveau marché de la Métropole adopté en mai 2022 pour opérer à des renouvellements de matériels. Ce marché permet d'acheter des vidéoprojecteurs interactifs adaptés à nos besoins.

Les crédits affectés aux écoles sont maintenus pour un montant sur le BP 2022 de 226 952€ et se décomposent comme suit :

Pour les écoles maternelles :

- 18 € par élève ;
- 358€ pour chaque création de classe ;
- 77 € par classe pour développement lecture.

Pour les écoles élémentaires :

- 29 € par élève ;
- 77 € par classe pour développement lecture, y compris les classes de CP et CE1 dédoublées ;
- 656 € pour chaque création de classe (hors dédoublements CP et CE1 : 328€) ;
- 229€ par poste de maître E ou G Rased.

Des crédits libres sont votés également chaque année sous forme de subventions aux écoles ; sur le BP 2022, le montant s'élève à 162 084€, le mode de calcul étant :

Pour les écoles maternelles :

- 15€ par élève ;
- 300€ par classe ;
- Assurance scolaire.

Pour les écoles élémentaires :

- 17€ par élève ;
- 382€ par classe spécialisée ;
- 229€ pour le RASED ;
- Assurance scolaire.

La municipalité propose aux écoles maternelles et élémentaires, sur le temps scolaire, des interventions culturelles et artistiques, sportives, scientifiques, autour du développement durable. La programmation du temps scolaire est organisée autour des thématiques du Projet Educatif De Territoire (PEDT) et chaque intervention est en lien avec les axes du projet d'école.

Les équipes enseignantes ont pu déposer leurs projets auprès des différents acteurs en mai 2022 et elles ont été informées de la programmation 2022-2023 en juin, après validation des inspecteurs de circonscription.

L'offre qui leur est proposée chaque année est la suivante :

- l'école des arts : musique, danse, arts plastique et théâtre ;

- activités sportives : nautisme (kayak et voile), orientation à Miribel, escalade, vélo, handball, accès au gymnase de la ville (palais des sports, Paul Roux, Croizat) ;
- des séjours : arts et culture, environnement, ski, escalade, Kayak ;
- sciences : "congrès scientifique" pour les cycles 3 et projet "regarde le ciel" pour les cycles 1 en lien avec le Planétarium ;
- développement durable : nettoyage des espaces, journée de la propreté, démonstration d'engins, ambassadeur du tri, arbres témoins, défi class'energie, potager pédagogique, jardin pédagogique, visite des serres ;
- école et cinéma avec les Amphis ;
- lecture publique : cueillette des livres ou à Vaulx livres les petits dans les différentes bibliothèques de la ville ;
- spectacles avec le Centre Culturel Communal Charlie Chaplin.

Les activités nautiques se poursuivent avec des séances proposées pour les CP et CE1. L'enseignement de la natation scolaire dans le premier degré est régi par la circulaire n°2017-127 du 22-8-2017. Il importe, dans la mesure du possible, de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune). Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.

La Ville propose pour les élèves des écoles situées sur le sud de la commune ainsi qu'à Y. Gagarine, H. Wallon, A. Courcelles, R. Beauverie et F. Mistral des créneaux à la piscine de Bron.

Pour les autres écoles du territoire, elles ont accès à la piscine de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE). Des travaux ont été engagés à l'ENTPE en juin 2022 et les créneaux ne sont plus accessibles jusqu'en janvier 2023. Une organisation sur 2023 (janvier à juin) a ainsi été définie avec l'ENTPE pour permettre aux élèves de bénéficier de la natation respectant le cadre réglementaire.

Le dispositif Coup de pouce est proposé dès cet automne aux élèves des CE1 et CE2 et s'appelle « Coup de pouce CLEM » – Club de lecture, d'écriture et de mathématiques. Deux CLEM (2 groupes d'enfants de 6) sont proposés par école élémentaire sur la base du volontariat ; les séances sont à trois fois par semaine.

Sur le plan sanitaire, le gouvernement a dévoilé lundi 18 juillet 2022 le **protocole sanitaire** prévu pour les établissements scolaires à la rentrée. La stratégie repose sur un enseignement en présentiel, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et des établissements scolaires, en cohérence avec les règles applicables en dehors du milieu scolaire. Le nouveau protocole prévoit un socle et trois niveaux de mesures qui seront appliqués en fonction de la situation épidémique du pays. Le niveau socle correspond à une situation normale : les cours ont lieu en présentiel, aussi bien à l'école, qu'au collège ou au lycée, sans restriction sur les activités physiques et sportives.

Le port du masque en milieu scolaire évolue : on observera un alignement de l'école avec la population générale. Si les élèves positifs à la Covid-19 seront toujours tenus de s'isoler (selon les règles sanitaires en vigueur), il n'y aura pas d'isolement prévu pour les cas contacts, ni d'obligation de test. Ainsi, pas de contact tracing spécifique en milieu scolaire ni de campagnes de tests salivaires pour cette rentrée des classes.

Concernant la gestion des effectifs, le territoire accueille une nouvelle inspectrice de circonscription : Mme Audrey Buthaud-Forrat et une nouvelle directrice d'école : Mme Amandine Spacci à l'école élémentaire Henri Wallon.

Nos services périscolaires ont débuté le 1er jour de la rentrée, comme les années précédentes. 29 référents ont été maintenus pour organiser les accueils des temps péri et extra scolaires. Le diplôme BAFD ou BEJEPS ou équivalent a été recherché et un plan de titularisation concernant 22

agents est déployé sur cette rentrée scolaire. 21 animateurs à temps plein ont été recrutés pour la prise en charge des enfants le matin, le midi, le soir, les mercredis et les vacances. Des animateurs vacataires complètent le dispositif en fonction du nombre d'enfants accueillis sur chaque accueil. Les équipes finalisent leur projet pédagogique qui pourra être présenté aux parents.

Les services de l'enfance sont maintenus selon la même organisation que sur l'année scolaire 2021-2022. Sur les quatre jours d'école, les horaires des services sont identifiés comme suit :

- Accueil du matin : 7h30-8h30
- Restauration : 11h30-13h30
- Accueil du soir : 16h30-18h00

Concernant le temps méridien, malgré l'augmentation du coût des matières premières pour la restauration collective et après la négociation avec notre prestataire SHCB où la municipalité a convenu d'acheter les repas avec une augmentation de 4.92% sur 6 mois, la Ville maintient la tarification actuelle pour les familles prévue sans augmentation pour cette année.

Les services du mercredi sont quant à eux organisés de la façon suivante :

- Accueil du matin : 7h30-9h00
- Loisirs matin : 9h00-12h00
- Restauration : 12h00-13h30
- Loisirs après-midi : 13h30-16h30
- Accueil du soir : 16h30-18h00.

Les contenus proposés dans le cadre du projet le « Mercredi tout est permis », avec des parcours sportifs sont maintenus l'après-midi. Le matin, il est proposé des activités type accueils de loisirs.

Nous souhaitons un **dialogue de qualité avec les représentants de parents d'élèves** pour les sujets qui les concernent : travaux, crédits attribués, offre sur le temps scolaire, services périscolaires...

Pour organiser le dialogue, nous avons créé le 1er décembre 2016 un **Conseil Consultatif des Représentants de Parents d'Élèves (CCRPE)** que nous réunissons 3 à 4 fois dans l'année.

Nous invitons les représentants des parents à découvrir la restauration collective (généralement le jeudi) et organisons des temps de rencontre avec eux autour des projets pédagogiques des accueils périscolaires et l'organisation des activités.

Nous attribuons des crédits pour les associations des parents d'élèves : 200 € par association.

Les médiatrices parentalité sont la « cheville ouvrière » pour construire les relations avec les représentants de parents d'élèves élus et les accompagnent dans leurs projets (fêtes d'école, Fonds parentalité de la Cité Éducative, petits déjeuners conviviaux, colonies apprenantes...).

Enfin, pour mémoire, le budget (compte administratif 2021) consacré à l'éducation dans notre commune est de :

- 19 555 908 € pour les dépenses réalisées en fonctionnement (y compris la masse salariale) qui sont à rapporter au budget total de fonctionnement s'élevant à 74 790 779 €, soit 26.1% de taux de réalisation ;
- 7 174 293 € de dépenses réalisées en investissement, sur un total de dépenses d'équipement de 19 962 988€ ; les dépenses d'équipement de l'éducation ont donc représenté 35.9% des dépenses d'équipement de la Ville au CA 2021.

Il convient d'ajouter, à titre d'information, que plus de 2 585 collégiens et 1 343 lycéens ont également fait leur rentrée dans les établissements de notre ville.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de cette communication sur la rentrée scolaire 2022-2023

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum.

J'ai une demande d'intervention de Mme Vidal.

Mme VIDAL.- Lors du conseil municipal du 21 septembre 2021, vous annonciez 7 216 élèves répartis ainsi :

- 287 en maternelle pour 124 classes ;
- 429 en élémentaire pour 256 classes.

Lors du conseil municipal du 7 juillet, vous annonciez 6 001 élèves, soit une perte de 315 élèves entre le mois de septembre 2021 et celui de juillet 2022. Quelle est la raison de cette perte : déménagements, inscriptions dans d'autres dispositifs ou départs vers le privé ?

Ce soir, vous nous annoncez 7 005 élèves soit - je cite : 86 élèves complémentaires par rapport à l'année scolaire 2021-2022. Pouvez-vous nous dire exactement quel est votre mode de calcul car je ne comprends pas vos chiffres ? Les 86 élèves complémentaires sont-ils en plus au nombre d'élèves annoncé le 21 septembre 2021 ? Dans ce cas, ce n'est pas possible car cela voudrait dire 7 302 élèves. Par rapport au nombre d'élèves annoncé le 7 juillet dernier, là encore ça n'est pas possible, car cela voudrait dire 6 187 élèves.

Merci de nous indiquer à partir de quels chiffres vous opérez votre calcul afin que nous puissions avoir une réelle vision du nombre d'élèves accueillis dans nos écoles.

Fort heureusement, le nombre de classes pour l'année scolaire 2021 et celle de 2022 permet d'avoir une photo du territoire scolaire dans notre ville.

Lors de la rentrée précédente, nous avions :

- 124 classes en maternelle ;
- 256 classes en élémentaire ;
- 7 classes ULIS ;,
- 6,5 classes UPEAA ;
- 1 classe UEEA.

Cette année, nous avons :

- 121 classes en maternelle, soit quatre fermetures et une ouverture pour un total de trois classes en moins ;
- 252 classes élémentaires , soit huit fermetures et quatre ouvertures, soit un total de quatre classes en moins ;
- 13,5 classes ULIS ;
- 5 classes UPEAA .
- 1 classe UEEA.

Comment expliquez-vous que le nombre de classes en maternelle et en élémentaire diminue alors que la population de notre ville a augmenté de 1 586 habitants entre 2021 et 2022 et que les nouveaux logements construits en ville sont destinés aux familles ? Comment expliquez-vous ces fermetures de classes ?

Pouvons-nous connaître le taux d'évaporation vers le privé des jeunes Vaudais ?

Ces questions sont légitimes et demandent des réponses précises, d'autant plus que l'an dernier nous n'avions que quatre fermetures de classes contre 12 cette année. Les questions se posent : sommes-nous une ville vieillissante ? Quel est le taux de remplissage des classes restantes ?

Cependant, je me réjouis que notre Ville s'inscrive dans une ville inclusive avec la création de 6,5 classes ULIS supplémentaires. Ces 6,5 classes correspondant, peu ou prou, au nombre de classes perdues, devons-nous en déduire que ce sont aussi les locaux ainsi libérés qui accueillent les ULIS ?

Cela signifie-t-il aussi que lorsqu'un jeune Vaudais bénéficiera d'une notification ULIS, la mairie veillera à appuyer la famille afin qu'il soit le plus possible bénéficiaire d'une place dans les ULIS vaudaises ?

Pouvons-nous connaître le détail de ces classes ULIS, notamment les troubles des fonctions cognitives, les troubles spécifiques du langage et des apprentissages, les troubles envahissant du développement ou trouble du spectre autistique, les troubles des fonctions motrices, les troubles des fonctions auditives, les troubles des fonctions visuelles et les troubles multiples associés ?

Y a-t-il également un nombre suffisant d'ULIS du second degré afin d'accueillir ces élèves durant toute leur scolarité sur notre commune ?

Qu'en est-il de la fermeture de la classe UPEAA ?

Pour quelle raison n'avons-nous pas le nombre précis d'ATSEM ? Pouvez-vous nous dire si les ATSEM ont été entendues à la rentrée suite à leur mouvement revendicatif pour de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, sans oublier la reconnaissance de leur métier ? Si oui, comment ?

Concernant les travaux de René Beauverie, je suis surprise de lire que cette création d'école est toujours en travaux. Vous nous annoncez une création d'un système de baisse de température, une modification du système d'ouverture du portail et d'embellissement suite à un dégât des eaux. Une nouvelle forme de construction à Vaulx-en-Velin, on pense après et on refait.

Surprise de lire également que nous avons perdu un référent et trois animateurs périscolaires alors que nous aurions pu maintenir les emplois pour pallier les absences et tendre vers un service public de haute qualité.

Surprise de ne pas lire le nombre d'enfants inscrits en restauration scolaire, à ce propos et comme les années précédentes, je terminerai en demandant la gratuité de la restauration scolaire d'autant que la fin de l'abondance et le coût des denrées alimentaires ne cessent d'augmenter. Il serait temps d'être solidaire avec notre population. Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal, vous avez beaucoup de questions.

Monsieur Marion, vous avez demandé cinq minutes d'intervention.

M. MARION.- La rentrée scolaire est toujours un moment important dans la vie d'une ville, c'est important pour nous, toutes et tous, qui vivons au rythme de la ville mais surtout pour les familles ayant des enfants. C'est un temps sur lequel il est important que nous puissions nous arrêter en début d'année scolaire.

Je trouve important de souligner deux ou trois remarques en complément de ce qui a déjà été dit par mes collègues, Mesdames Dahoum et Vidal.

La première remarque concerne la cantine scolaire. Ces dernières années, nous avons eu un problème de qualité à un moment donné, nous sommes plusieurs élus à avoir porté ici l'alerte sur ce sujet. Nous pouvons constater et nous réjouir qu'il y ait eu des améliorations à ce niveau. C'est vraiment important parce que l'on ne peut pas éduquer au goût si on n'a pas des repas qui portent et incarnent cela, et qui ont eux-mêmes du goût. Les témoignages que je reçois sont positifs, je veux le dire ici publiquement.

Le point qui me soucie davantage actuellement est celui des quantités servies aux enfants. Des enfants disent en fin de service qu'ils ont faim et qu'ils n'ont pas toujours pu trouver les produits qu'ils voulaient manger et, de ce fait, n'ont pas mangé autant qu'ils l'auraient souhaité. C'est un enjeu vraiment important parce que l'on parle souvent de la lutte contre l'obésité infantile qui est un sujet extrêmement important pour la santé des jeunes, parce que l'on sait bien que cela déterminera énormément de choses pour leur santé tout au long de leur vie.

Ce sujet est lié car, pour lutter contre les prises de sucre qui viennent compenser un repas qui n'aura pas été complet et équilibré, nous avons besoin d'avoir une cantine qui joue pleinement son rôle sur ce point.

Lutter contre l'obésité, contrairement aux a priori que l'on peut peut-être avoir, ce n'est pas donner moins à manger, mais donner mieux au bon moment et avoir des repas qui sont toujours complets. Je sais bien que ce n'est pas forcément facile d'ajuster les quantités, mais je veux signaler ici qu'il y a une difficulté à ce sujet dans plusieurs écoles, je pense notamment à l'école Cartailhac, mais ce n'est pas la seule sur laquelle il y a des remontées en ce sens.

J'associe à cela une question qui doit être débattue : celle du choix du mode de gestion de nos cantines scolaires. Vous avez fait le choix, Madame la Maire, de délégation de service public. C'est un choix qui est possible, bien sûr, et qui se défend avec certains arguments, mais c'est un choix qui est aussi discutable. La question qu'il faut se poser ce soir est la suivante : est-ce le bon choix dans le contexte qui est le nôtre à Vaulx-en-Velin ? Ces délégations de service public sont-elles gérées de façon optimale, est-il possible de mieux les gérer ? Nous avons besoin de vous entendre sur ce point, Madame la Maire.

Le deuxième sujet sur lequel je voudrais faire quelques remarques est celui du périscolaire avec un point principalement positif qui est la stabilité des équipes du périscolaire, ce qui est une chose importante et qui est en partie nouvelle ces derniers mois, parce que nous avons encore des difficultés de recrutement mais elles sont moindres. Les équipes sont davantage stables, ce qui est vraiment important pour que les enfants puissent être dans un encadrement pérenne. Des points peuvent encore susciter un peu d'inquiétude puisqu'ils nous arrivent encore de devoir recruter des personnes qui sont sans diplôme, je sais que la ville les forme, mais c'est un axe que nous devons continuer à surveiller.

Un troisième point – ce sera la conclusion de mon intervention - est celui de la situation des ATSEM, parce que nous ne pouvons pas nous intéresser à la qualité de l'éducation que reçoivent nos enfants sans s'intéresser à la qualité des conditions de travail de celles et ceux qui apportent les enseignements, nous pensons bien sûr aux professeurs, mais puisque nous sommes ici en conseil municipal, c'est notamment le personnel des ATSEM et autres agents administratifs. Je voudrais faire un point de focalisation sur ces ATSEM pour demander que la municipalité de Vaulx-en-Velin s'engage à un revenu complet pour toutes celles qui le souhaitent. J'entends ici porter la parole au sujet des temps partiels subis, je voudrais que l'on soit clair sur ce point et je voudrais avoir un engagement de votre part, Madame la Maire, qui dirait clairement que toutes les ATSEM qui le souhaitent auront un complément d'heures jusqu'à l'équivalent d'un temps complet, c'est-à-dire que concrètement plus personne, même lorsqu'on est rémunéré au SMIC, ne soit à moins de 1 350 € net par mois dans notre commune. Il me semble important d'être clair et de s'engager précisément sur le sujet.

Tels sont les trois sujets que je voulais souligner dans ce contexte de la rentrée scolaire qui est important pour nous, toutes et tous.

Mme GEOFFROY.- Madame Dahoum, voulez-vous répondre à certains éléments, et je poursuivrai.

Mme DAHOUM.- Je vais répondre à quelques questions posées par M. Marion et Mme Vidal.

En ce qui concerne la cantine et l'amélioration du goût, je suis ravi que vous ayez également eu des témoignages dans ce sens. Depuis que nous avons mis en place la commission des représentants de parents d'élèves, nous sommes tous les jeudis midi dans un restaurant scolaire de la ville en compagnie des parents d'élèves élus, du service de l'éducation mais aussi des directions d'école lorsqu'elles sont disponibles.

Ces parents fréquentent régulièrement nos conseils notamment sur la commission qualité. Je vous invite à lire le témoignage de ces parents sur *Vaulx-en-Velin, le journal* qui est sorti hier. Cet article est d'actualité.

En ce qui concerne les quantités et des enfants qui ne mangeraient pas assez, je suis étonnée de cette remarque puisque nous avons, avec Éric Bages Limoges, une réflexion sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous n'avons pas d'enfants qui ne mangeraient pas assez, nous sommes au contraire en train de réguler le nombre de repas sur les restaurants scolaires.

Sur le choix de la DSP, je laisserai répondre Mme la Maire, sur le sujet.

S'agissant de la stabilité sur les équipes, notamment sur les agents non formés, la réglementation Jeunesse & Sport nous permet d'avoir dans nos équipes : 50 % de diplômés, 30 % de stagiaires et 20 % de non-diplômés. Depuis quelques années, la Ville de Vaulx-en-Velin s'engage à former des animateurs tant sur le BAFA que sur le financement du BAFD, mais aussi du BPJEPS. Cette

année, nous avons accueilli une référente périscolaire qui suit une formation DEUST animation, qui est un schéma universitaire. Nous sommes là pour accompagner les non-diplômés avec les services.

Concernant les ATSEM à temps partiel, il ne me semble pas que nous ayons d'agents à temps partiel, nous n'avons que des temps complets ou des aménagements de temps de travail, c'est donc leur souhait d'être sur du 50 ou du 80 % .

Madame Vidal, les quelques chiffres que nous avons abordés ce soir et du bilan fait en juin 2022 sont bons, nous avons fait un état des lieux à la rentrée, nous avons bien 86 enfants supplémentaires. Nous aurions pu échanger sur ces points en commission permanente, mais dont acte.

Le nombre de familles est effectivement en hausse, le nombre d'habitants est en augmentation. Ces nouveaux habitants ne sont pas forcément des couples ayant des enfants, ce sont au contraire des jeunes couples. Nous sommes à saturation dans nos crèches, force est de constater que des enfants sont présents sur la ville.

En ce qui concerne l'augmentation des classes ULIS, nous avons fait un travail avec l'éducation nationale pour prioriser l'inclusion dans l'ensemble des groupes scolaires. Nous les avons d'ailleurs équilibrées sur l'ensemble du territoire parce que certains groupes scolaires avaient plus de classes ULIS et d'autres n'en avaient pas du tout. Avec Mme Stagnoli et le service handicap, nous avons mené un travail de diagnostic sur les enfants inscrits dans le cadre péri et extrascolaire. Nous serons ravis de vous remettre ce diagnostic sur lequel nous avons travaillé, élus et services, de manière très transversale.

Je laisse la parole à Mme la Maire.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum. Je vais poursuivre.

Mme Vidal, je vais vous proposer que nous fassions parvenir à l'ensemble des élus du conseil municipal un tableau récapitulatif de l'évolution des effectifs depuis 2019, avec la particularité que les chiffres ne sont jamais stabilisés dans une année scolaire, vous en avez conscience, parce que nous avons les inscrits de juin, ceux qui rentrent à l'école en septembre, et des déménagements en cours d'année, nous ne sommes jamais stabilisés à l'unité, mais nous essaierons de vous donner un chiffre d'une année à l'autre, de mois à mois, ce qui vous permettra de comparer des mois de septembre, des mois d'avril ou mai et de voir les évolutions sur trois ans.

Nos outils de prospectives nous avaient donné des creux et des pics. Lors du mandat précédent, nous avons beaucoup d'élèves en maternelle qui sont maintenant en élémentaire, ce qui se traduira par des ouvertures de classes conséquentes. Par ailleurs, nous voyons arriver en crèche de très jeunes enfants qui monteront dans nos classes maternelles.

Le deuxième sujet est celui des projets immobiliers. Je vous rappelle que nous les avons stabilisés depuis notre arrivée. Lorsque nous sommes arrivés, il y avait près de 1 000 constructions par an. Avec le plan local d'urbanisme et d'habitat, que nous avons voté en 2019, nous sommes aux environs de 400, nous en verrons aussi les effets. Malgré tout, nous lançons les consultations sur le Mas du Taureau pour la construction immobilière et il y aura sur la ZAC de l'Hôtel de Ville de nouveaux bâtiments et des logements, nous y accueillerons de nouveaux habitants ainsi que des Vaudais ayant souhaité déménager.

Enfin, l'augmentation démographique est liée au solde naturel puisque nous avons entre 800 et 1 000 naissances par an, ce qui veut dire que nous sommes une commune jeune, mais aussi que ce sont autant d'enfants que nous pouvons retrouver.

Je n'ai pas les chiffres actualisés du taux d'évaporation d'élèves vaudais vers le privé, ils ne sont pas très élevés, Madame Vidal, contrairement à ce que l'on pourrait penser, nous pouvons le voir aux moments clés que sont l'entrée en CP, qui est le moment où les parents font parfois le choix de mettre leurs enfants dans le privé, et l'entrée au collège. Je vous rappelle que nous avons dû rouvrir l'ex Jean Vilar, qui est le collège Simone Lagrange à Saint-Jean, Villeurbanne, qui accueille 97 % d'élèves vaudais parce que nos collèges vaudais étaient trop justes. Nos cinq collèges sont pleins, d'où le besoin d'en construire deux autres, nous avons des échanges avec la métropole de Lyon, nous commencerions par un collège au sud avant d'en construire un nouveau au nord. La question du lycée se posera également.

Sur la question des animateurs référents, je tiens à dire à Mme Vidal, que nous avons titularisé un certain nombre d'animateurs – c'est écrit dans la délibération. Il y a eu des jurys, des candidatures, chacun a motivé sa volonté de rester sur ces métiers. Je vous rappelle que souvent les animateurs étaient des jeunes, étudiants ou en réflexion professionnelle ; le travail fait sur la ville a permis à certains de se rendre compte que c'était une vocation professionnelle. Nous les titularisons et nous les aiderons à progresser dans la filière au sein de la collectivité.

Sur la situation des ATSEM, dont vous vous êtes fait tous les deux l'écho, mais de façon un peu différente, il y a d'abord eu une grève nationale sur la question des salaires. Je vous rappelle que les ATSEM sont payés suivant des grilles indiciaires qui sont celles de la fonction publique territoriale. Je ne voudrais pas que l'on puisse penser qu'il y a un paiement particulier vaudais. Il y a eu une revalorisation du point d'indice de 3,5 % que nous avons appliquée à partir du 1^{er} juillet. Je n'ai pas de mérite, c'est la loi, je le rappelle pour que tout le monde ait l'information.

Au niveau national, les ATSEM ont demandé une revalorisation de leur salaire mais aussi que leurs missions soient revues, il y a donc deux sujets.

Il faut avoir à l'esprit que les ATSEM sont de plus en plus diplômés, nous ne sommes plus sur des professions d'il y a 40 ou 50 ans où on parlait de la « tata » ou de la dame qui accompagne un peu la maîtresse, que chacun a pu connaître dans son enfance. Aujourd'hui, elles accueillent les enfants jeunes à trois ans de façon obligatoire, puisque l'école maternelle est désormais obligatoire, elles travaillent sur des projets pédagogiques. Nous avons travaillé sur une charte de relations entre l'éducation nationale et collectivités locales. Nous sommes passés à une professionnalisation accrue de ce métier d'où leurs demandes au niveau national. Nous suivrons évidemment les travaux, qui ne sont pas ceux de Vaulx-en-Velin.

Monsieur Marion, j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas de temps partiel subi dans notre collectivité, nous ne sommes pas une société privée qui fait venir de force ses salariés de 8 h 00 à 10 h 00, pour les faire revenir à 16 h 00. Nous avons travaillé ces temps durant le précédent mandat pour améliorer les choses.

En revanche, il y a effectivement des personnes à temps partiel parce qu'elles l'ont choisi pour leur vie personnelle en raison, par exemple, de problème de santé. L'un de nos sujets est la reconversion des personnes ATSEM lorsqu'il y a des maladies professionnelles.

Dernier point sur notre restauration, ce n'est pas une DSP mais un marché. Ce n'est pas un choix qui m'est propre ; je rappelle que la cuisine centrale de la ville a été fermée en 2001, je n'étais pas maire à l'époque, mais j'étais élue, j'ai donc suivi le sujet. C'est un choix du maire de l'époque, nous réfléchissons maintenant à une cuisine centrale - nous l'avons voté au conseil municipal avant l'été - dans le cadre de la conférence territoriale des maires du Rhône amont avec Meyzieu, Décines, Jonage et Vaulx-en-Velin. C'est un projet de territoire pour lequel la Métropole est prête à mettre un financement, nous avons estimé une participation de la Métropole à 3 M€, ce qui veut dire que les villes participeront également. Une étude sera lancée avec nos quatre collectivités pour déterminer le coût, la dimension, l'emplacement, le nombre de repas, l'approvisionnement, parce que nous sommes dans une CTM où il y a des agriculteurs. Nous aurons l'occasion de revenir vers vous sur ce sujet.

Je peux confirmer que les enfants n'ont pas faim. Un travail pédagogique est fait pour qu'ils goûtent, y compris les aliments qu'ils n'aiment pas. Mme Dahoum parlait de gaspillage, nous nous rendons compte parfois, quand il y a certains légumes, que beaucoup de légumes sont jetés parce que les enfants n'ont pas été tentés, le goût ne leur a pas plu. En revanche, l'une de nos responsabilités est de nous assurer que les enfants partent en ayant mangé le repas. Nous ne les forcerons pas, évidemment, mais cela s'accompagne dans les aliments choisis. Comme nous avons une commission du goût, c'est un travail que nous aurons avec les parents quitte à voir s'il faut mettre plus de féculents les jours où il y a ces légumes, car les enfants aiment le riz et les pâtes afin d'être certains qu'ils mangent.

Nous sommes en train de faire ce travail, mais la quantité est vraiment là, je vous rassure. Mme Dahoum mange régulièrement avec les parents, elle déjeune dans une école tous les jeudis. Nous pourrions peut-être élargir l'invitation à des membres du conseil municipal qui souhaiteraient manger une fois dans une école, si certains ont envie de redécouvrir la joie de manger à la cantine, nous pouvons inviter des élus, y compris de l'opposition. Mme Vidal hoche la tête positivement, je considère que vous êtes inscrite et nous ferons passer un papier d'inscription aux élus qui le souhaitent.

Je vous propose que nous prenions acte de cette communication en votant. Il ne s'agit pas de dire si nous sommes d'accord ou non mais de dire qu'elle a été présentée.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- de prendre acte de cette communication sur la rentrée scolaire 2022-2023.

Suffrages exprimés	38	
Vote(s) Pour	38	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

11 - BILAN ACTIV' ÉTÉ

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Monsieur ROCHER

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, la municipalité développe des activités d'été à destination de l'ensemble des enfants, jeunes et des familles et plus particulièrement de celles et ceux qui ne partent pas pendant la période estivale. Elle bénéficie dans ce cadre précis du soutien de l'Etat et de la Métropole de Lyon.

Aussi, au travers du programme « Activ'Été », la municipalité a une nouvelle fois proposé cette année un programme diversifié pour tous les âges de la vie et pour toutes les familles.

Avec « Activ'Été », les habitants de notre ville ont ainsi eu l'occasion de découvrir ou pratiquer des sports, des loisirs, des activités culturelles et artistiques et de partager des moments familiaux et de rencontres.

En 2022, plus de 72 860 visiteurs cumulés (34 800 en 2021) ont fréquenté les trois principaux sites (parc Elsa Triolet, plateau Rousseau et stade Aubert). Cette fréquentation montre que la Ville répond à l'attente des habitants. Ces chiffres ne prennent pas en compte les personnes présentes sur l'ensemble des autres activités proposées par les associations, notamment culturelles, sur l'ensemble de la période.

Construite dans une dynamique transversale et partenariale, l'offre d'activités s'est ainsi étendue du 28 juin au 31 août 2022.

Des temps et activités clefs ont été particulièrement développés autour de trois sites et périodes :

- quatre semaines au nord de la commune, au parc Elsa Triolet (du 6 au 29 juillet 2022) ;
- huit semaines au centre-ville, sur le plateau Rousseau (du 4 juillet au 31 août) en partenariat avec l'Office Municipal des Sports et la Métropole de Lyon (Métropole Vacances Sportives) ;
- deux semaines au sud, au stade Aubert (du 2 au 12 août 2022).

Activ'été

Les sites Elsa Triolet et Édouard Aubert :

- au parc Elsa Triolet du 6 au 29 juillet 2022 ;
- au stade Aubert du 1er au 12 août 2022.

Les différents univers proposés sur Elsa Triolet et le stade Aubert étaient composés d'un espace détente, d'un espace ludique (bassin aquatique, jeux, structures gonflables) et d'un espace sportif (sports collectifs ou individuels).

Il y a eu 27 571 visiteurs (21 551 en 2021) au parc Elsa Triolet et 8059 (6158 en 2021) au stade Aubert.

Les ateliers natation proposés par la Ville par le biais de ses professionnels ont enregistré plus de 200 inscriptions en juillet au parc Elsa Triolet.

Sur le Site d'Elsa Triolet, les professionnels du service Petite Enfance se sont également mobilisés en matinée de 10h à 12h pour proposer à 271 enfants et 159 parents un espace motricité, un espace jeu symbolique, un espace bébé et un espace zen sous le barnum. Des ateliers peinture alimentaire et hygiène bucco-dentaire ont aussi été mis en place.

Une animatrice de la Direction de l'Éducation a aussi été présente sur le site du Parc Elsa Triolet pour proposer chaque jour des activités manuelles, des jeux de société mais aussi des jeux musicaux en lien avec le DJ à tous les enfants et leurs familles.

Le plateau Rousseau en partenariat avec la Métropole et l'Office Municipal des Sports

Du 4 juillet au 31 août 2022, les clubs sportifs ont proposé des activités de 18h00 à 23h00 à destination des 11 ans et plus sur le site du plateau Rousseau.

Le site a accueilli 37 230 visiteurs dont 14 892 pratiquants de 4 à 25 ans.

Au vu de la météo caniculaire, les horaires ont souvent été adaptées avec un démarrage à 19h pour une fin d'activité entre 23h30 et minuit.

Des temps forts tels que du roller disco, deux séances de cinéma plein air, un simulateur de voiture de course, du football freestyle... sont venus enrichir l'offre à destination d'un public familial.

La qualité d'accueil des personnes en situation de handicap

La démarche inclusive s'est prolongée cet été avec :

- la sensibilisation et la formation des agents municipaux mobilisés sur Activ'été ainsi que des agents vacataires recrutés en partenariat avec la fondation OVE et l'association Handicap Éducation Inclusion Innovation ;
- une communication accessible avec un flyer en FALC (Facile A Lire et Comprendre) ;
- un espace Petite Enfance adapté à la diversité des situations de handicap notamment un espace « refuge » pour les troubles autistiques ;
- l'accessibilité facilitée aux buvettes sur les sites Activ 'été avec un comptoir adapté.

L'accueil en soirée dans les équipements sportifs municipaux

Trois gymnases (Wallon et Owens au Nord et Croizat au sud), ont été ouverts les mercredis, jeudis et vendredis de mi-juillet à mi-août avec le soutien financier de l'Etat au titre du fonds Quartiers d'Été.

Cet accueil à destination des 14-25 ans a connu un très fort succès avec près de 1336 jeunes (519 en 2021) qui ont pu pratiquer une activité sportive.

Les autres activités sportives

En dehors des activités déployées sur le parc Elsa Triolet, le plateau Rousseau ou le stade Édouard Aubert, la Ville a également proposé :

- un tournoi de Football le 13 juillet à partir de 18h au stade Jomard qui a regroupé 120 personnes dont 80 joueurs vaudais ;
- de la boxe avec un Ring mobile en cœur de quartiers du 30 juin au 25 août avec 572 participants.

Le dispositif A Vaulx Cross a été reconduit cette année dès le mois d'avril.

Ce sont près de 200 jeunes différents qui ont été accueillis sur les différentes sessions. Des séjours d'une semaine ont été organisés durant lesquels les jeunes ont suivi une formation aux premiers secours et le Brevet de Sécurité Routière (BSR).

Les chantiers d'été

Les chantiers d'été s'adressent prioritairement aux jeunes âgés de 16 à 18 ans et se sont étalés sur cinq jours, entre début juillet et fin août. A la rentrée, les participants reçoivent une indemnisation de 105€ ainsi que 50€ en chèque vacances.

Cette année, les jeunes ont participé à des chantiers d'embellissement de la ville, d'entretien des espaces verts, de peinture.

Les accueils en soirée

Ils se sont déroulés de fin juin à mi-août, auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ils ont eu lieu les mardis, mercredis et jeudis soir jusqu'à minuit à l'Atelier Léonard de Vinci et l'espace Carco, animés par les professionnels du service jeunesse et les médiateurs sociaux du territoire.

L'objectif est de faciliter l'accès aux droits des jeunes et de les mettre en lien avec différents partenaires et organismes en abordant notamment :

- l'accès à l'emploi : chantier éducatif avec les bailleurs sociaux, ateliers CV, lettre de motivation et simulation d'entretien, en lien avec la Mission Locale et les autres partenaires de l'insertion ;
- l'accès aux loisirs : sorties culturelles, soirées concert, élaboration de mini-séjours en bord de mer dans le cadre du dispositif hors la ville par exemple ;
- l'accès à la santé : atelier d'échange sur les conduites à risque, avec notamment le service santé de la Ville ;
- l'engagement citoyen : l'accompagnement à la création d'associations de jeunes.

En parallèle, deux séjours ont été proposés auprès des jeunes en suites de ces accueils en soirée : du 26 au 28 juillet à Argelès sur Mer et du 29 au 31 juillet à Montpellier.

Accueil de loisirs Jeunesse

Les accueils de loisirs jeunes ont proposé des animations culturelles, sportives et ludiques, tout au long des quatre semaines de fonctionnement, de mi-juillet à début août.

- le pôle Malval pour le quartier du grand Mas du 11 au 29 juillet ;
- le pôle Cachin pour le quartier du Village du 11 au 29 juillet ;
- le pôle Verchères pour les quartiers Est et le centre-ville du 11 au 29 juillet ;
- le pôle Carmagnole pour les quartiers Sud du 18 juillet au 12 août.

Un séjour d'une semaine par pôle a aussi été proposé du 1er au 5 août ; à La Norma, à Vars et à Vassieux en Vercors.

Au total, 128 jeunes du 11 à 15 ans, filles et garçons, ont été accueillis.

Les accueils jeunes

Les accueils des jeunes concernent les plus de 14 ans ont proposé une offre distincte des structures de loisirs traditionnelles afin de créer du lien et de mettre en place des projets jeunes.

Ces accueils ont été ouverts sur 3 semaines du 11 au 29 juillet sur tous les pôles d'animation.

Les animations hors les murs

Ce dispositif s'est déroulé du 11 juillet au 5 août.

Quatre équipes formées chacune de trois animateurs nomades se sont déplacées dans tous les quartiers du 11 juillet au 5 août, permettant à tous les jeunes même les plus éloignés des structures de bénéficier d'animations sportives et ludiques, en proximité.

Les accueils de loisirs enfance

La Ville a ouvert sept accueils de loisirs du 11 au 29 juillet puis six du 1er au 19 août pour accueillir 977 enfants de 3 à 14 ans issus de 597 familles différentes : nature, sport, découverte, parcs animaliers, sorties à la ferme, exercice d'expression orale, activités culturelles et ludiques, etc.

Dans chaque accueil de loisirs, un mini-camps de quatre jours a été proposé aux jeunes de 8 à 12 ans en Haute-Savoie à Combloux face au Mont Blanc.

Ce sont ainsi 84 jeunes qui ont pu profiter de ces séjours.

A noter que les accueils de loisirs René Beauverie au Nord de la commune et les 5 continents au Sud ont ouvert le vendredi 8 juillet et du 22 au 31 août pour les parents ayant un besoin de garde.

Un pôle adolescent de l'accueil de loisirs Nouveau Mas Coccinelle a ouvert du 11 juillet au 20 août au cœur de l'Atelier Léonard de Vinci.

La Biennale des Cultures Urbaines

La 3^{ème} Biennale des Cultures Urbaines a investi la ville du 22 juin au 9 juillet avec pour objectif de faire vivre et découvrir la Street Culture : musique, danse, street art, stand up... :

- du 22-25 juin au Parc Elsa Triolet ;
- du 29 juin au 2 juillet à l'Esplanade Tase et Cirque Imagine ;
- du 6 au 9 juillet à la Bibliothèque Pérec, Médiathèque Maison de Quartier et Planétarium ;

Le réseau de lecture publique

Les bibliothèques municipales ont maintenu une ouverture sur la période estivale dont :

- la bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine est restée ouverte en juillet et août (fermeture du 9 au 20 août) et a accueilli 1600 usagers.
- la bibliothèque Paul Eluard est restée ouverte en juillet et août (fermeture du 2 au 6 août) et a accueilli 3006 usagers.

Elles ont notamment proposé des activités « Livres et jeux »

L'Atelier Léonard de Vinci Médiathèque Maison de Quartier a accueilli 10 237 usagers sur l'été (fermeture du 9 au 20 août).

L'inauguration a eu lieu du 28 juin au 2 juillet en présence de plus de 4258 personnes dont 2300 le 2 juillet.

Sur l'été, en plus de son activité traditionnelle, elle a proposé des animations jeux et lecture, une soirée jeux de société et des animations jeux.

La 22^{ème} édition du festival Woodstower a enfin eu lieu du mercredi 24 au dimanche 28 août sur le Grand Parc de Miribel. 43 000 personnes ont profité d'une programmation variée du rap à l'électro.

Le bibliobus de la Ville a été présent du 26 au 28 août sur le site du Festival.

L'école des Arts

La fête de l'école des arts a eu lieu du 24 juin au 2 juillet (concerts, spectacles, ...)

Un stage de céramique a eu lieu du 7 au 13 juillet.

L'école des arts a réouvert à partir du 16 août pour accueillir les élèves souhaitant travailler leur instrument, en individuel ou en groupe.

Le cinéma Les Amphis

L'équipement a proposé 16 séances hebdomadaires cet été (sauf du 12 juillet au 17 août).

Le Planétarium

Le Planétarium a reçu 6675 visiteurs sur le mois d'août.

Deux soirées d'observation du ciel ont été proposées les 21 et 28 juillet et ont mobilisés 100 participants (jauge maximale)

Le Planétarium a aussi participé à la nuit des étoiles du 6 août et a été présent sur le festival Woodstower le 28 août.

Une dimension santé présente au cœur de l'été

Sur l'été, ce sont 909 personnes qui ont fréquenté un stand santé animé par la Ville et ses partenaires soit 200 personnes de plus qu'en 2021.

Au programme, des sensibilisations autour du thème des conduites addictives auprès des adolescents avec un atelier animé par la Consultation Jeunes Consommateurs du Lieu Écoute, des actions de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire et la promotion du dispositif MT'dents sur les sites Activ'été, un atelier sur le thème des écrans mais aussi trois nouvelles thématiques avec des ateliers santé mentale, santé globale et nutrition proposés notamment lors de la Biennale des Cultures Urbaines.

Les colonies apprenantes

En lien avec les services de l'État, le dispositif « Colos Apprenantes » a été soutenu et facilité par la Ville grâce à la mobilisation des médiatrices parentalité et des services de l'Éducation. Ce sont 148 enfants de 5 à 17 ans qui ont ainsi pu profiter de ces séjours.

Une programmation d'été avec une forte mobilisation du tissu associatif dans les quartiers

L'offre associative estivale s'est également déclinée sur tous les quartiers de la Ville à travers la mobilisation des associations, dans la proximité et en complémentarité des dispositifs municipaux. Que ce soit sur le Grand Mas, les Quartiers Est, les Quartiers Sud ou le Village. Ce sont ainsi près de 40 associations qui ont proposés de nombreuses activités, pour tout public.

Les associations structurantes telles que la MJC et les centres sociaux ont aussi participé à la mise en place d'une offre de proximité riche et diversifiée. Les centres sociaux ont notamment proposé des animations de proximité, des sorties familiales mais aussi des accueils de loisirs enfance et jeunesse sur une partie de l'été (jusqu'au 29 juillet pour les centres sociaux Levy et Peyri et jusqu'au 12 août pour le centre social du Grand Vire).

Les services municipaux ont accompagné les associations tout au long de l'été, assuré la coordination et le suivi logistique des manifestations.

Budget

Le budget total pour cette édition d'Activ'été 2022 est de l'ordre de 1 150 000 € (dépenses de personnel et de fonctionnement) avec un financement global de l'Etat de l'ordre de 620 000 €.

A noter également, un soutien financier particulier aux associations de la part de la Ville de l'Etat de 16 850 € à travers le Fonds Associatif Local (FAL) et le Fonds Projets Habitants (FPH) ; de l'Etat à hauteur de 100 000 € au titre des dispositifs Quartier d'été et Ville Vie Vacances (VVV) ainsi que de la Métropole de Lyon à hauteur de 142 000 € à travers Quartier d'été Métropole et Métropole Vacances Sportives.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de cette communication relative au bilan activ'été

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Rocher pour cette présentation qui, vous l'aurez compris, est très importante pour nous.

Activ'été, juste avant la rentrée scolaire, est le moment que nous avons voulu très structuré et très construit.

Nous avons eu un été tranquille et calme. Ce sont des sujets dont nous parlons souvent à la rentrée, nous pouvons nous réjouir qu'il n'y ait pas eu de troubles pendant notre été.

Un temps de parole a été demandé par Agir ensemble pour Vaulx-en-Velin, mais ces élus ne sont pas présents. Je vous propose donc de prendre acte de la présentation de la communication.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- de prendre acte de cette communication relative au bilan activ'été.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

12 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AIDE AU PAKISTAN

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Monsieur ARAZ

Mesdames, Messieurs,

Fidèle à sa tradition de solidarité, la ville de Vaulx-en-Velin se mobilise depuis des années pour soutenir les peuples qui souffrent de la guerre ou de catastrophes naturelles, comme c'est le cas pour le Pakistan aujourd'hui.

Depuis le mois de juin, ce pays est confronté à des inondations d'une ampleur considérable, déclenchées par des pluies de mousson torrentielles dont l'intensité est accrue par le réchauffement climatique.

A ce jour, c'est près de 1400 personnes qui ont péri dans ces inondations. 33 millions d'habitants directement impactés, 200 000 maisons ont été démolies et 450 000 endommagées. Des milliers de villages et d'immenses pans de terres agricoles ont disparu sous les eaux. Démunies, des familles entières se retrouvent livrées à elles-mêmes, avec des besoins à un accès urgent à des abris, de l'eau potable, de la nourriture, des services d'hygiène et de santé, car sans aide, elles seront exposées à la faim et aux épidémies. Tout cela alors que le pays souffre déjà d'une série de crises.

Devant l'importance et l'urgence des besoins humanitaires à déployer dans ce pays, la ville de Vaulx-en-Velin s'associe à l'élan de solidarité nationale en soutenant Alliance Urgences, un collectif de six ONG internationales «urgentistes» :

- Action Contre la Faim,
- Handicap international,
- Care,
- Médecins du monde,
- Plan international France
- Solidarités International.

Ces six ONG françaises ont décidé de prendre la parole d'une seule et même voix et de s'organiser ensemble lorsque surviennent des urgences humanitaires. En effet, grâce à une structure administrative légère et réactive, le collectif évite ainsi les écueils d'une aide qui n'irait pas directement aux sinistrés.

Au Pakistan, ces six ONG intervenant déjà sur le terrain depuis de nombreuses années. Elles disposent d'une capacité de réponse immédiate sur l'urgence (équipes dédiées, stocks matériel, processus établi, équipes locales) ainsi que d'une variété de compétences couvrant la plupart des besoins essentiels (eau, hygiène, sécurité alimentaire, assainissement, santé).

D'ores et déjà, il s'agit prioritairement pour Alliance Urgences de répondre aux besoins humanitaires immédiats et à la remise en état des infrastructures et des abris.

Il est donc, proposé de s'inscrire dans cette démarche de solidarité. Cette subvention de la Ville est donc proposée à hauteur de 2000 €.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci. J'ai une demande d'intervention de M. Marion.

M. MARION.- Nous sommes face à une situation extrêmement difficile, vous l'avez dit cher collègue Harun Araz, des inondations d'une ampleur considérable, 33 millions d'habitants impactés, des millions de personnes déplacées, 200 000 maisons démolies. Je veux dire ici et le dire vraiment de manière claire : ce n'est pas une catastrophe naturelle, il est vraiment important que nous nous le disions entre nous, que nous le constatons et que nous en tirions toutes les conséquences, c'est une catastrophe humaine. C'est une catastrophe qui est profondément aggravée par le dérèglement climatique, il y a toujours eu des pluies et des moussons, il n'y en a jamais eu autant, aussi fréquemment, aussi fortement dans de plus en plus de pays du monde. Même ici, à Vaulx-en-Velin, dans un pays plutôt calme sur ce front habituellement, du point de vue de la météo, nous avons vu l'an dernier des dégâts considérables dans les terres maraîchères au mois de juin. Ces choses-là s'amplifient, il faut que nous mesurions vraiment ce qui est en train de se passer, nous sommes en train de changer de monde.

De ce fait, la solidarité avec ce qui se passe est naturelle, non seulement parce que nous avons cette tradition vaudaise de la solidarité, mais aussi parce que tout cela est la conséquence de ce que nous faisons, toutes et tous, sur cette planète, et ici dans ce pays, dans cette ville.

Ces catastrophes sont les nôtres, ce sont difficultés écologiques, des difficultés que nous causons, nous, humains – c'est important de le garder à l'esprit.

Je voudrais aussi associer à cet hommage que nous rendons aux victimes pakistanaises des pensées pour toutes les personnes qui vivent d'autres difficultés dans des territoires auxquels nous sommes liés parce que chaque souffrance est une souffrance. À Vaulx-en-Velin, nous sommes en jumelage avec plusieurs villes dans le monde, nous pouvons penser qu'à Böhlen et à Ponte da Barca, la situation est, sur ce plan, plus calme, mais il y a aussi des situations très difficiles pour des catastrophes qui sont, là aussi, très humaines, même si bien sûr c'est plutôt la guerre qui pose problème au Karabakh à proximité d'Artik en Arménie, ou en Ukraine, à proximité de la Biélorussie où nous sommes jumelés avec Orcha, et bien sûr une autre forme de guerre en Palestine avec Beit Sahour.

Il est important que nous associions toutes ces souffrances à cette délibération et auxquels nos jumelages nous raccordent.

Dans cette cohérence, nous, écologistes, soutenons pleinement cette proposition de soutien faite ce soir au bénéfice des victimes du Pakistan.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion. Madame Vidal a également demandé un temps de parole.

Mme VIDAL.- Nous sommes et resterons solidaires des peuples en souffrance. Souffrances climatiques, souffrances de guerre.

Ce soir, nous votons une subvention exceptionnelle au Pakistan qui fera, je n'en doute pas, l'unanimité. Cependant, j'aurais aimé une deuxième délibération pour une aide exceptionnelle au peuple arménien qui, dans la nuit du 12 au 13 septembre, a subi une attaque d'une grande ampleur : deux villes entièrement rasées, plus de 10 000 civils fuyant la guerre, selon les chiffres de l'ONU. Cette occupation arbitraire accompagnée d'exactions contre les populations civiles en raison de leur ethnie et de leur religion met la France devant ses contradictions et son impuissance diplomatique.

Peut-on sans cesse prôner le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, brandir des valeurs humanistes et la lutte contre les discriminations tout en laissant un voisin se faire étrangler devant sa porte ? Poser la question, c'est y répondre.

Peut-on oublier notre ville jumelle qui a fait le bonheur de sa présence en juin dernier ? Je ne doute pas que vous avez évoqué avec votre homologue la question de la paix.

Je remercie le sénateur Jérémy Bacchi et Adrien Sage qui ont alerté le grand public sur la question arménienne. Il serait temps, grand temps, que notre ville non seulement vote une subvention exceptionnelle pour le peuple arménien mais aussi parle de la paix. Paix qui est bafouée dans nos deux villes jumelles d'Artik et de Beit Sahour.

Pour terminer, je reprendrai la phrase de Jean Jaurès : « *Nous en sommes venus au temps où l'humanité ne peut plus vivre dans sa cave avec le cadavre d'un peuple assassiné* ».

Je vous remercie ; je voterai la subvention.

Mme GEOFFROY.- Je vous remercie. J'ai une autre demande d'intervention du groupe socialiste et républicain, Madame Lakéhal.

Mme LAKEHAL.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La solidarité est un acte qui démontre et qui prouve notre humanité. C'est dans cet esprit que notre ville de Vaulx-en-Velin a décidé, en plus du triptyque républicain, d'inscrire le mot « solidarité » sur son fronton.

La France est, et reste, le pays de la fraternité. À Vaulx-en-Velin nous sommes heureux d'être une ville monde où ont toujours régné la fraternité et la solidarité universelle. Nous sommes fidèles à cet engagement. J'en profite pour saluer le travail de nos collègues Liliane Gilet-Badiou et Harun Araz.

Notre groupe socialiste et républicain votera cette subvention. Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakéhal.

Je vous remercie pour l'unanimité qui prévaut pour ce vote.

Nous avons tous compris qu'il ne s'agit pas de mettre en opposition les peuples, leurs histoires et leurs souffrances ni de les hiérarchiser. Vous savez que nous sommes en contact étroit avec notre ville jumelle d'Artik en Arménie, nous aurons l'occasion de revenir vers vous. Vous vous souvenez que nous avons reçu, avant l'été, mon collègue maire ; ces liens étroits nous permettront d'être les plus utiles en termes d'aides.

Je rappelle que nos jumelages sont des histoires humaines que nous construisons. Je souhaiterais que sur ces sujets nous soyons vraiment dans une volonté de solidarité et non d'instrumentalisation de l'histoire des peuples.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 Euros.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	40	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUIM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

13 - RENOUVELLEMENT DU CONSEIL CITOYEN

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

La Loi LAMY du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la création d'un Conseil Citoyen dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Ce conseil a pour vocation d'être associé à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville instaurés suite au vote de cette loi. Il constitue une instance de concertation avec les habitants et acteurs des quartiers prioritaires, en toute indépendance vis-à-vis des institutions.

Il doit être constitué avec le souci de donner la parole à tous les habitants et acteurs locaux, notamment celles et ceux qui n'ont pas pour habitude de participer d'où la possibilité de procéder par tirage au sort. La représentation des habitants doit y être majoritaire.

La commune de Vaulx-en-Velin a instauré la création d'un Conseil citoyen en date du 28 mai 2015. Cette instance est venue consolider les lieux de concertation et de participation citoyenne existants sur la commune avec les Conseils de quartier, un Conseil des Seniors, un Conseil consultatif des parents d'élèves qui correspondent à la volonté municipale d'associer les habitants à l'élaboration des politiques publiques. Il faut ainsi saluer et remercier les membres du conseil citoyen pour leur engagement.

Durant ses années d'activité, le Conseil Citoyen a su faire la preuve de son utilité dans la participation à la co-construction des politiques publiques à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Ce fut particulièrement le cas dans l'élaboration du NPNRU du Mas du Taureau mais également dans la construction et le suivi du Contrat de Ville 2014/2023. De plus, sa participation active à la conception de la Cité Éducative ou encore au projet de la Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci en a fait un acteur incontournable de la politique municipale.

L'État prépare les nouvelles dispositions pour une nouvelle génération de contrats de ville et consulte l'ensemble des acteurs. Il est proposé de poursuivre les travaux menés au sein de cette

instance avec de nouveaux membres en reconduisant le Conseil Citoyen selon les modalités suivantes :

- un collège habitants composé à parité de 40 personnes issus des Quartiers Politiques de la Ville et composé ainsi :
 - une partie des habitants sera désignée sur la base du volontariat ou, le cas échéant, par tirage au sort ;
 - une autre partie sera désignée par tirage au sort à partir des rues et adresses comprises dans le périmètre considéré.
- un collège d'acteurs locaux de 10 structures au maximum représentant les associations et professionnels œuvrant sur le territoire QPV et désignés le cas échéant par tirage au sort.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les termes de cette délibération et décider le renouvellement du Conseil citoyen de Vaulx-en-Velin.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez. J'ai une demande d'intervention du groupe Agir ensemble pour Vaulx-en-Velin.

Mme BERTIN.- Bonsoir à tous. Je profite d'avoir la parole pour m'excuser pour mon retard et pour vous féliciter pour cette très belle salle du conseil municipal qui permet de se voir d'un peu plus près, les yeux dans les yeux. Je tenais à le souligner. Merci.

Je prends la parole ce soir à propos du conseil citoyen, proposé par François Hollande en son temps, qui partait d'une excellente idée : donner la parole aux habitants. Vous proposez ce soir de reconduire et renouveler ce conseil citoyen pour avoir des représentativités, en particulier sur les quartiers Politiques de la Ville.

Je regrette que vous ne nous ayez pas présenté l'état des lieux des sept années de travail de l'actuel conseil citoyen. Nous sommes plusieurs à avoir essayé de chercher, nous n'avons rien trouvé dans les documents de la Ville, hormis quelques photos, il n'y a rien non plus sur le site de la Ville, à part quelques banalités historiques, aucune date de réunion ni de compte rendu. Nous ne savons pas ce qu'ils ont fait. Sur le GPV, nous avons trouvé un article général sur le fonctionnement et le nombre des membres mais toujours pas de compte rendu ni d'actions. Nous avons trouvé la page Facebook qui ne s'appelle pas Conseil citoyen mais CCVEV sur laquelle nous avons trouvé quelques informations, nous savons donc qu'il existe et qu'il s'est réuni. Ce n'est pas très dynamique : 57 *followers*, la page est très peu active, quelques posts, huit communications, c'est assez maigre. Lorsque nous avons regardé les quelques photos, nous avons pu remarquer que c'était essentiellement tous ceux que vous avez nommés et dans le tirage au sort, je pense qu'il n'y avait pas d'habitants, mais vous me détrompez peut-être.

Cela m'interpelle. Je veux bien qu'il soit reconduit parce que je reste persuadée que c'est une bonne idée, mais pas pour qu'il ne soit représenté que par ceux que vous allez nommer, sinon cela perd son sens. Il faut vraiment arriver à impliquer des habitants. 40 personnes ont été tirées au sort, elles ne se sont pas présentées, vous n'y êtes pour rien, nous savons le problème de l'implication des habitants, mais il faut peut-être dans ce cas prévoir 80 personnes afin qu'il y ait des remplaçants de façon à arriver au moins à ce que la moitié des représentants soient des habitants qui participent en tant que citoyen pour représenter la parole des habitants.

Je souhaiterais avoir une présentation des travaux. Madame la Maire, Monsieur Gomez, pourriez-vous me la transmettre ? Dans cette attente, je m'abstiendrai sur la réorganisation de cette instance de démocratie participative parce que si ce n'est que des représentants que vous avez nommés, cela n'a pas de sens. Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Bertin.

Plusieurs éléments de réponse sur la question des évaluations des conseils citoyens, elles existent très clairement et je fournirai, avec l'équipe municipale, les travaux nationaux notamment ceux de

l'Agence nationale de cohésion des territoires et ceux du Conseil national des villes, et évidemment les travaux que nous avons faits.

Les conseillers citoyens nous ont accompagnés sur l'élaboration du programme du Mas du Taureau, du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, jusqu'à Paris au moment où nous avons négocié les financements pour la transformation du Mas, du centre-ville, de la Grappinière, Chénier, barges Cachin, Petit pont, plusieurs lieux sont concernés.

Il est vrai qu'il y a une réelle difficulté rencontrée par tous les conseils citoyens concernant les membres tirés au sort. C'est un constat partagé : parmi les membres tirés au sort peu sont restés dans les conseils citoyens, c'est remarqué au niveau national, ce qui doit aussi nous guider pour la façon dont nous travaillerons dans les conseils citoyens, nous en avons bien conscience. Et c'est ce que vous diront les travaux que nous vous enverrons ainsi que les retours du conseil citoyen local.

Ce qui est certain, c'est que nous avons, à Vaulx-en-Velin, associé les conseillers citoyens dès la phase de construction des projets. C'était vraiment l'écriture de la loi : dans la concertation, nous n'avons pas été uniquement dans l'information car il n'y avait pas que les décideurs dans les réunions de pilotage mais aussi les conseillers citoyens. La Métropole est également dans une réflexion pour refortifier les conseils citoyens sur son territoire.

Pour conclure, de nouveaux travaux ont été lancés par le nouveau ministre de la Ville et du Logement, Olivier Klein, pour travailler sur des formes de participation et tirer les leçons des conseils citoyens d'aujourd'hui mais aussi des autres formes de démocratie participative qui existent. Nous vous enverrons ces évaluations.

Je vous rappelle que les conseils citoyens sont des instances qui se réunissent sans les élus, c'est la raison pour laquelle je ne vous inviterai pas, nous n'y sommes pas non plus. N'y voyez pas une volonté d'opacité du côté de la municipalité, les textes ont été faits ainsi pour garantir l'indépendance et l'autonomie des conseils citoyens. En revanche, nous vous enverrons les résultats de leurs travaux.

Nous comptons sur vous pour relayer l'importance auprès des volontaires. Il faut savoir que les conseillers citoyens sortants se sont beaucoup déplacés sur les marchés dans la ville pour susciter de nouvelles vocations, nous aurons des volontaires. Les conseillers citoyens sortants ont dit leur intérêt. Nous aurons un beau tirage au sort, vous l'aurez compris.

Tels sont les éléments de réponse que je pouvais apporter.

Je vous propose de passer aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'approuver les termes de cette délibération et décider le renouvellement du Conseil citoyen de Vaulx-en-Velin.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOU M ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	1	Christine BERTIN
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Les trois rapports suivants portent sur un sujet important, puisqu'ils concernent la petite enfance. Nous allons présenter ces trois rapports car ils sont liés : M. Gomez présentera le rapport d'activité 2021 de la commission consultative des services publics locaux, puis nous aurons deux sujets :

- la délégation de service public pour la crèche Marie-Louise Saby ;
- la régie d'exploitation de la Médiathèque Maison de quartier.

Le rapport d'activité de la crèche Marie-Louise Saby concernant son délégataire People & Baby sera présenté par Mme Dahoum et l'avenant à la délégation de service public People & Baby par M. Gomez car, au titre de sa délégation aux marchés et finances, il suit la délégation de service public, et Mme Dahoum, au titre de sa délégation à la petite enfance suit l'activité de la crèche, ce qui explique ces présentations à deux voix.

Les trois délibérations vont être présentées puis j'ouvrirai le temps de débat.

14 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA CRÈCHE MARIE-LOUISE SABY PAR LE DÉLÉGATAIRE PEOPLE AND BABY

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Par une délibération du 28 juin 2018, la Ville a confié à la société People and Baby la gestion, l'exploitation et l'entretien de la crèche Marie-Louise Saby, située dans l'enceinte de l'établissement intégré René Beauverie, 102 avenue Gabriel Péri à Vaulx-en-Velin.

Cette délégation a pris la forme d'un contrat de concession de service à compter du 27 mai 2019 pour une durée de 5 ans.

L'exploitation de cette crèche se fait pour le compte de la Ville. Le délégataire, la société People and Baby, assure le service dans le respect des normes en vigueur et des autorisations nécessaires (PMI, CAF ...). Il porte la responsabilité de la mise en œuvre de ce dernier.

Conformément au Code de la commande publique et au Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a examiné le rapport annuel du délégataire lors de sa séance du 12 septembre 2022.

Le rapport annexé est rédigé par le délégataire. Il doit permettre à la Ville d'apprécier la mise en œuvre du service délégué.

1. Présentation générale et activité

En 2021, la structure a fonctionné 205 jours et a accueilli les jeunes vaudais et leurs familles de 7h00 à 18h30 sur ses 44 places, dans le cadre particulier de la deuxième année de crise sanitaire. Elle a également contribué avec la crèche municipale « Au Clair du Mas » à la continuité de la crèche au mois d'août 2021.

La crèche a été fermée :

- du 05 avril 2021 au 23 avril 2021 en raison des mesures nationales de confinement liées à la crise sanitaire ;
- du 2 août 2021 au 15 août 2021 pour la fermeture estivale ;
- le 24 mai 2021 et le 30 août 2021 pour les journées pédagogiques annuelles ;
- du 25 décembre 2021 au 2 janvier 2022 pour la fermeture hivernale.

Des fermetures partielles ou totales liées à l'absence de personnel pour isolement Covid se sont rajoutées.

Sur la période d'ouverture, 149 enfants ont été accueillis soit un ratio de 3,38 enfants par place. Il était seulement de 107 enfants en 2020 pour un ratio de 2,43 enfants par place, du fait des nombreuses fermetures en lien avec la crise sanitaire.

Le taux d'occupation réel, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures d'accueil des enfants et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche, est de 58,5%. (65,40% pour les établissements municipaux). Il était de 53 % en 2020 (année Covid).

Si le taux d'occupation réel a progressé en 2021, il reste encore éloigné du taux d'engagement du prestataire qui est de 76,52 %. Le taux d'occupation financier, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche est de 63 %. (68,6 % pour les crèches municipales en 2021) Il tient compte des heures d'absence facturées conformément au règlement de fonctionnement de la crèche et des conventions conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (CAF). Il était de 54,1 % en 2020 et a donc progressé par rapport à une première année Covid qui s'était traduite par un grand nombre de jours de fermeture au public.

Le taux de facturation, c'est à dire le rapport entre les heures facturées et les heures réalisées est de 108,1 %. Il était de 109,2 % en 2020 et a donc progressé.

Ces données d'activité sont inférieures aux engagements du délégataire (engagements contractualisés : taux d'occupation financier sur la durée de la DSP à 82 % et taux de facturation inférieur à 107%) mais sont à replacer dans le contexte de la crise sanitaire, du confinement partiel du mois d'avril 2021 et des mesures sanitaires qui ont eu un impact sur l'activité des crèches au niveau national (70% de taux d'occupation moyen par exemple, selon les informations CAF, sur le Rhône).

Il est à noter que pour le 1^{er} semestre 2022, ce taux d'occupation financier pour la crèche Marie-Louise Saby, est remonté à 70,98 % malgré les pénuries nationales de recrutement du personnel petite enfance.

15% des accueils en 2021, sont effectués à destination des enfants des familles les plus fragiles de la commune (accueil occasionnel), conformément aux engagements contractuels.

2. La qualité du service

En septembre 2021, lors d'une rencontre proposée aux familles, une dizaine de familles avaient exprimé leur insatisfaction quant à l'encadrement des enfants. L'équipe de direction de People and Baby, avait alors reconnu les difficultés de recrutement qui avaient pu générer un turn over déstabilisant au sein du personnel. La nouvelle Direction de l'équipement s'est engagée, dès cette rencontre, dans la résolution de ces problématiques.

Au delà, au cours du premier semestre 2021, deux questionnaires de satisfaction ont été adressés aux familles par People and Baby. Elles ont ainsi été interrogées sur les modalités d'accueil, les activités proposées, les repas et la gestion de la crise sanitaire. Dix familles ont répondu au premier questionnaire et six ont répondu au second questionnaire. Les familles qui ont répondu, se déclarent globalement satisfaites à très satisfaites sur l'ensemble des points.

Afin d'évaluer la qualité de service de manière indépendante, la direction de la Petite Enfance de la Ville a également adressé, au début du mois de juin 2022, un questionnaire de satisfaction aux parents qui fréquentent la crèche Marie-Louise Saby. 17 réponses ont été retournées sur les 56 familles usagères de la crèche. 76,5% de celles-ci se déclarent satisfaites à très satisfaites et 29,4% expriment la nécessité d'améliorer la communication de l'équipe de la crèche vis-à-vis des enfants ou entre professionnelles tout en valorisant les compétences du personnel petite enfance qui accueille leurs enfants.

En 2021, la crèche confirme également son projet pédagogique sur la thématique génération durable déployée par l'ensemble des crèches du groupe et cohérent avec les politiques publiques de la Ville. Dans un contexte sanitaire contraignant, la crèche poursuit la mise en œuvre des activités pédagogiques suivantes :

- des ateliers zen et yoga ;
- la proposition d'un apprentissage « signer avec l'enfant » (un mot = un signe) ;
- la présence d'artistes qui ont travaillé avec les enfants sur des activités d'arts plastiques avec des végétaux. Le résultat de ces ateliers est affiché et décore la crèche de manière qualitative ;
- le réaménagement des espaces de vie des enfants et du nouveau matériel pédagogique sous l'impulsion de la formatrice régionale du groupe People and Baby ;
- les ateliers d'ouverture à la nature, aux différents genres musicaux et à la lecture.

La communication à destination des familles est poursuivie avec le déploiement de différents outils : la newsletter envoyée depuis le dernier trimestre 2021 à destination des familles retraçant l'actualité de la crèche, l'affichage à l'entrée de l'établissement de la composition de l'équipe et les activités proposées aux enfants. Ces actualités sont relayées également par des mails informatifs à destination des parents.

Enfin, le prestataire poursuit la proposition aux enfants d'une alimentation favorisant les produits bio (trois éléments par jour sur les 2=deux temps de restauration, repas et goûter et lait bio proposé aux familles qui le souhaitent), les produits locaux et régionaux, des fruits et légumes de saison, de la viande française et du poisson 100% filet, des aliments sans OGM, ni additifs, ni huile végétale.

Un effort est également mis sur les actions au quotidien pour lutter contre le gaspillage et réduire les déchets. Les couches proposées sont également certifiées éco-responsables (sans résidus de lotion, ni phtalates et parabens, etc)

3. Ressources humaines

En moyenne annuelle, la crèche déploie 14 équivalents temps plein sur les fonctions de direction, d'encadrement des enfants et sur les fonctions techniques.

Le taux d'encadrement des enfants de 110 %, est conforme à la réglementation. Toutefois, le taux réglementaire de 40 % de personnel diplômé et celui de 60 % de personnel qualifié n'ont pas été satisfaisants à 3 reprises sur le dernier trimestre 2021. Ce déficit a fait l'objet de l'application de pénalités par la commune, conformément à l'article 40 du cahier des charges défini pour cette Délégation de Service Public.

Pour expliquer ces ratios insuffisants, People and Baby a mis en avant des difficultés liées à un fort absentéisme conjugué au marché du travail tendu dans le secteur de la petite enfance. Ce constat d'insuffisance de personnel diplômé est également partagé par la Protection Maternelle Infantile (PMI) dans un rapport de novembre 2021. Le délégataire, pour stabiliser le plus rapidement possible l'équipe, a résolu ce ratio insuffisant en ayant recours à des professionnelles petite enfance en intérim, à des salariées « volantes » sur les crèches du secteur du groupe People and Baby, au remplacement des professionnelles pendant leurs congés par le biais de

Contrats à Durée Déterminée (CDD) , et à la mise en place d'un partenariat avec une secrétaire du groupe afin d'aider la direction de la crèche dans ses tâches administratives.

Toutefois, ce type d'organisation en constant renouvellement, n'est pas gage d'une stabilité d'équipe propice à la bonne mise en œuvre du projet pédagogique.

Explications : les motifs de la poursuite d'un fort absentéisme en 2021 sont pour 20,71 % pour raison de maladie. Le roulement du personnel est également particulièrement élevé, avec 25 entrées, tous contrats confondus et 28 sorties, tous motifs confondus (démission et fin de CDD principalement). Ces deux indicateurs, s'ils sont à replacer dans le contexte de crise sanitaire, traduisent un climat dégradé qui trouve son origine dans un turn over concernant toute l'équipe et aussi la direction de la crèche, suite à la démission de la directrice. La nouvelle directrice est arrivée en juin 2021.

Le délégué mentionne le nombre de salariées licenciées tout au long de l'année en détaillant dans son rapport d'activité 2021, les différents motifs.

Dans ce contexte, les réponses RH apportées par le délégué pour stabiliser l'équipe et contribuer à l'amélioration des conditions de travail sont : la mise en place d'une prime annuelle d'assiduité de 200 euros, des heures supplémentaires rémunérées et plus seulement récupérées, les salaires des professionnelles dites diplômées (auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants et infirmières) revus à la hausse.

A noter, en lien avec ces difficultés, la poursuite du recours à une psychologue vacataire en soutien à l'équipe (8 heures par mois).

Enfin, chaque membre de l'équipe a suivi 15 heures de formation en 2021 (aménagement des espaces, focus sur le coin zen et les livres, manipulation des extincteurs...).

On peut conclure, que le délégué a du faire face à un climat social dégradé tout au long de l'année, malgré sa mobilisation.

Un turn-over récurrent du personnel n'est pas propice à la bonne mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement, mais a permis d'assurer la sécurité d'accueil des enfants.

4. Entretien du bâtiment et du matériel

La maintenance technique afférente au délégué, concerne essentiellement la maintenance informatique et celle de la sécurité et de l'hygiène.

Il reste à poursuivre la mise aux normes (construction, accessibilité, incendie) de la construction du mur séparatif de l'atrium démarrée en mars 2021. Le dossier est en cours de finalisation auprès des architectes de People and Baby.

Le tableau de renouvellement des investissements People and Baby, 2019/2021, tant pour le matériel, informatique et équipement que pour l'entretien/maintenance, figure dans le rapport.

5. Données financières et synthèse du compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice est fourni tout en restant parfois insuffisamment détaillé.

Globalement, les charges hors personnel sont conformes au prévisionnel, compte tenu des effets de la crise sanitaire et des fermetures totales (semaines de confinement au mois d'avril) ou partielles (sur certaines sections). De ce fait, les postes achats (restauration et couches) sont en deçà du budget prévisionnel 2021.

En revanche, les charges de personnel, liées au turn-over et au recours aux services extérieurs sont en augmentation, en raison de la succession de CDD et du recours à l'intérim. Les recettes directement liées à l'activité sont inférieures au prévisionnel même si elles sont en augmentation par rapport à 2020. Elles subissent les effets de la crise sanitaire, et des difficultés RH (pénurie de professionnelles sur le marché de l'emploi et multiples remplacements). La baisse de recettes en

2021, comme en 2020, est en partie compensée par les mesures de soutien mises en place par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Dans ces conditions, le compte de résultat de la crèche présente un déficit d'exploitation de - 115 564 €, en hausse par rapport à 2019 (- 63 805€ sur 7 mois d'exploitation) et 2020 (- 27 141€).

6. Difficultés du délégataire

A l'issue de la présentation du rapport d'activité le 10 juin 2022, People and Baby a fait état de plusieurs points d'amélioration en cours sur l'année 2022.

Le délégataire poursuit le travail d'optimisation des accueils sur les axes principaux suivants :

- la poursuite du développement des contrats d'accueil occasionnel, et celle du taux d'occupation de la crèche et le travail d'amélioration du taux de facturation ;
- la stabilisation de l'équipe est à asseoir et à consolider pour limiter le recours aux contrats de remplacement et d'intérim, pour permettre de poursuivre la mise en œuvre du projet pédagogique et ainsi favoriser l'accueil des enfants et de leur famille dans les meilleures conditions de sécurité et de bien-être.

Le suivi rapproché depuis 2021, effectué par le service Petite Enfance de la ville, sur l'activité et la gestion de la crèche Marie-Louise Saby, permet d'assurer un contrôle des obligations réglementaires et contractuelles du délégataire People and Baby concernant la sécurité et l'accueil, dans de bonnes conditions, des enfants et des familles.

7. Examen de la Commission Consultative des services Publics Locaux

Le rapport d'activité 2021 du délégataire People and Baby a été examiné lors de la séance de la Commission Consultative des services Publics Locaux du 12 septembre 2022,

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2021 de la crèche Marie-Louise Saby

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci. Nous allons pouvoir commencer le débat.

(La demande de prise de parole de M. Marion est retirée.)

Madame Vidal, maintenez-vous votre demande d'intervention ? Oui.

Mme VIDAL.- Concernant la commission consultative des services publics locaux, le rapport d'activité 2021, je regrette que ce rapport soit du politiquement correct, au vu des échanges lors de la commission, ne permettant pas ce soir au conseil municipal de se rendre compte des échanges que nous avons eus tant sur la crèche en délégation de service que sur le projet de création d'une régie à autonomie financière pour la médiathèque. Il serait souhaitable que chaque membre de ce conseil puisse avoir lecture du compte rendu de séance comme le précise le règlement intérieur :

« **Article 4.7 - compte rendu des réunions**

Un compte rendu de chaque séance est élaboré, les membres de la commission qui souhaitent apporter des corrections au projet de compte rendu doivent les remettre par écrit au plus tard un mois avant la séance suivante.

Le compte rendu est alors approuvé à la séance suivante.

Les comptes rendus approuvés sont joints au rapport annuel sur le fonctionnement de la commission consultative des services public locaux. »

« **Article 4.8 - rapport annuel :**

Les travaux de la commission donnent lieu chaque année à l'élaboration d'un rapport d'activité. Le président présente ce rapport aux membres de la commission avant passage au conseil municipal, prévu au plus tard le 1^{er} juillet, ce rapport faisant état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

Comment se fait-il que ce rapport ne soit pas joint au rapport annuel présenté ce soir comme le précise le règlement intérieur ?

Je suis aussi surprise car, le 17 septembre 2021, j'ai demandé par courriel d'apporter des modifications au compte rendu. J'ai réitéré ma requête lors de la commission du 12 septembre 2022.

Comment se fait-il que ce rapport d'activité soit présenté ce soir, 6 octobre, alors qu'il aurait dû être présenté au plus tard à cette assemblée le 1^{er} juillet ?

Monsieur le Premier adjoint pourra me répondre que j'ai participé au vote de la commission du 11 juin 2021, il n'en reste pas moins que dès lors où un règlement existe, on doit l'appliquer.

Le compte rendu des débats de la commission n'étant pas joint au rapport d'activité, comme il est stipulé au règlement intérieur, je demande que ce rapport soit reporté à un prochain conseil afin que chaque membre de cette assemblée puisse prendre acte en conscience et en connaissance des travaux de la commission consultative des services publics locaux.

Si toutefois, par je ne sais quel argumentaire inventif, vous arriviez à me faire passer ce rapport, il serait clair que cette commission serait un leurre où seule la majorité peut se prévaloir de faire ce qu'elle veut sans tenir compte d'un règlement qui, je vous le rappelle, a été voté par tous les membres de la commission, élus et représentants d'associations, usagers et habitants. Si tel est le cas, je vous invite à nous annoncer officiellement que nous sommes en autocratie.

Concernant le rapport d'activité de la crèche Marie-Louise Saby et de son délégataire People and Baby, ainsi que de l'avenant :

En préambule de mon propos, je tiens à dire ce soir que l'on vous présente le rapport d'activité People and Baby sans qu'il y ait eu d'approbation du compte rendu de la commission du 12 septembre 2022, conformément à son règlement intérieur. Bien qu'il vous faille prendre acte, je vous demande de ne pas oublier cet élément important.

Je tiens à dire aux membres du conseil municipal et aux Vaudais que j'ai examiné ce rapport en parallèle à celui de 2020. Ce que vous allez apprendre est édifiant : vous ne voulez pas entendre parler de recherche de profit, c'est pourtant la triste réalité de cette délégation de service. Oui, Mesdames et Messieurs, Vaudais, Vaudaises, tout n'est pas rose ou bleu chez People and Baby.

Je remercie le service petite enfance qui a fait de nombreuses visites de contrôle chez le délégataire suite à mes nombreuses remarques durant la commission de 2020, qui ont conduit à des pénalités financières suite à des manquements : non-respect du cahier des charges entre la Ville et la société People and Baby.

Une précision, et non des moindres, People and Baby a un chiffre d'affaires de plus de 85 M€, classant son dirigeant dans les 500 plus grandes fortunes de France avec une fortune estimée à plus de 200 M€ en juillet 2022. Quel chemin parcouru en 18 ans !

Oui, People and Baby n'est pas une société mais un véritable groupe à la recherche d'un maximum de profits pour ses dirigeants, tout cela grâce à la loi de 2004 qui a permis les crèches privées. Ce groupe se permet la remise fort tardive des données financières et la synthèse du compte de résultat qui, comme l'an dernier, sont insuffisamment détaillées malgré les demandes de la Ville.

Je ne parlerai des événements dramatiques qui ont particulièrement affecté bon nombre de familles lyonnaises en juillet et en septembre 2022 ni des nombreuses actions en justice en cours ou terminées. Parlons plutôt du groupe People and Baby dans notre ville :

- en 2020, le nombre de berceaux était de 44 dont 23 berceaux dans le groupe des moyens ;
- en 2021, ce nombre est passé à 47 berceaux dans notre ville dont 26 dans le groupe de moyens.

Votre rapport est donc erroné. Je vous invite à relire la page 5 du rapport annuel de People and Baby.

Lors de notre visite du 18 octobre 2020, j'ai été choquée – oui, choquée – de voir dans le groupe des moyens des lits cuvettes à même le sol, sans espace entre les lits où les enfants devaient ramper par le pied du lit pour pouvoir faire la sieste. Posons-nous les questions suivantes : peut-on dire que les préconisations PMI de 2 m² minimum par enfant sont respectées ? Sans imaginer le pire, comment peut faire un professionnel petite enfance pour évacuer les enfants ? En leur

marchant dessus ? En les tirant par les pieds ? Dans de telles conditions peut-on accueillir un enfant porteur de handicap ?

Vous allez sans doute me répondre que la PMI a donné son accord, que tous les lits cuvettes ne sont pas occupés sur une même journée. Cependant, tous les lits sont à même le sol. Pourquoi ne pas me remettre alors les rapports PMI et commission de sécurité que j'ai demandés à de nombreuses reprises et dont je n'ai toujours pas eu connaissance ?

Faut-il entendre par votre silence que tout n'est pas rose ou bleu chez People and Baby, que tout ne peut être divulgué ?

Pour moi, People and Baby est dans une recherche de profit maximal par ses deux dirigeants et ses actionnaires. Le bien-être des bambins n'est pas leur préoccupation première.

Concernant les jours de fermeture, là encore, votre rapport est erroné. Vous taisez une fermeture exceptionnelle du 13 au 16 septembre 2021 pour une raison qui pose question (page 9 du rapport de People and Baby) : malgré toutes les recommandations et procédures présentées aux équipes, certaines professionnelles de la crèche n'ont pas respecté le port du masque, ce qui a engendré une fermeture partielle.

La prestation de la qualité de service pour People and Baby est surprenante. Sur 56 familles, 10 répondent en juin : six satisfaites et 4 plutôt satisfaites. ; 6 réponses en décembre 2021 sans que l'on sache de quoi ils parlent.

Je remercie la Ville pour une contre-enquête de satisfaction. Cependant 17 familles ont répondu sur les 56. Ne pensez-vous pas un peu exagérer en écrivant un taux de satisfaction de plus de 76 % devant si peu de réponses ?

Sans doute tentez-vous de justifier cette délégation de service du profit et non d'un véritable service public.

Quelques remarques sur People and Baby, notamment au niveau de la cuisine suite à la visite du mois d'octobre de l'année dernière, celle-ci est commune avec le groupe scolaire Beauverie. C'est une société, je dis bien une société, car vous verrez qu'entre ce que l'on nous dit lorsque l'on visite et ce qui est écrit, ce n'est pas la même chose. C'est une société qui livre les repas en barquettes, ainsi que le pain, les livraisons se font plutôt la veille au soir. Difficile pour moi de parler de temps éducatif lorsque c'est un repas en barquette livré la veille au soir avec du pain de la veille.

Quelques remarques sur la gestion des personnels par People and Baby : en 2020, nous avons 16 équivalents temps plein pour 44 berceaux. En 2021, nous avons 14 équivalents temps plein pour 47 berceaux, il ne reste plus qu'une seule éducatrice au lieu de deux, et deux puéricultrices au lieu de trois. Si nous ne sommes pas dans du profit, je ne sais pas dans quoi nous sommes. La disparition de deux postes primordiaux à l'accueil de jeunes enfants entre-t-elle dans notre qualité de service ?

Sans parler d'un cuisinier, et oui un cuisinier, qui apparaît en page 32 du rapport, et qui devient en page 33, un agent d'entretien.

Expliquer deux postes primordiaux en moins et le manque de diplômes obligatoires par de la conjoncture ou encore par de l'absentéisme est une explication fumeuse. La réalité, c'est un turnover de plus de 160 % alors qu'il était de 33 % en 2020.

Oui, tout n'est pas rose, tout n'est pas bleu chez People and Baby. Comment expliquez-vous que les 14 et 20 septembre 2022, People and Baby, passe quatre annonces pour quatre prises de fonction immédiates sur des postes primordiaux au bien-être des bambins : une directrice adjointe, une infirmière diplômée, une auxiliaire de puériculture et un agent de puériculture ?

Oui, tout n'est pas rose chez People and Baby. Comment peut-on écrire que l'on a une équipe soudée avec un tel turnover ? Comment peut-on parler de conduite de projets pédagogiques avec des personnels qui ne restent pas en poste ? Comment expliquer les six démissions, soit quatre de plus par rapport à 2020 ? Comment expliquer le licenciement de personnels pour des faits qui ont à voir uniquement avec leurs conditions de travail se traduisant en langage patronal par des « *comportements inadaptés auprès des autres collègues* » ?

Oui, tout n'est pas rose et bleu chez People and Baby. Surprenant de lire qu'une prime d'assiduité est mise en place, surprenant de lire des hausses de salaires dans votre rapport alors que rien n'est écrit dans le rapport remis par People and Baby. Il serait grand temps de regarder les conditions de travail des personnels de People and Baby car ce sont eux qui contribuent au bien-

être de nos enfants et à la délégation de service public et non les dirigeants classés parmi les plus grandes fortunes de France avec leurs 200 M€.

Avez-vous demandé des explications au délégataire sur la baisse des heures de formation ? Je précise :

- en 2020, 12 heures de formation ;
- en 2021, 11 heures de formation.

Que dire également des heures de la psychologue en soutien à l'équipe qui a huit heures d'intervention en 2020, et reste toujours sur huit heures en 2021, mais avec une charge de travail en plus. Manifestement, vous et moi, n'avons pas les mêmes rapports annuels. Je vous invite à me faire parvenir votre rapport qui a l'air plus complet que celui remis lors de la commission du 12 septembre et envoyé à tous les membres de cette assemblée.

Il est intéressant de lire la conclusion de la Ville :

« On peut conclure que le délégataire a dû faire face à un climat social dégradé tout au long de l'année malgré sa mobilisation ».

Avant de conclure, il faut entendre les deux parties. Ce n'est que de l'interprétation non factuelle de la Ville et non une conclusion.

Vous êtes-vous posé la question des conditions de travail avant de conclure ?

« Un turnover récurrent du personnel n'est pas propice à la bonne mise en œuvre du projet pédagogique mais a permis cependant d'assurer la sécurité d'accueil des enfants ».

Ce n'est plus un turnover récurrent lorsqu'on atteint un tel seuil. Cela devrait plutôt inquiéter la Ville avant qu'il n'arrive quelque chose de grave.

Ce soir vous nous demandez de prendre acte de ce rapport et de voter le deuxième avenant. Vous me demandez l'impensable. J'ose espérer qu'il en sera de même parmi les membres de cette assemblée, cessons cette délégation de service public immédiatement, revenons à un service public petite enfance qui, comme vous l'écrivez, a de meilleurs résultats. Je citerai les mots d'Armand Menzikian, qui disait toujours : *« quand on veut, on peut »*. Alors, cessons cette délégation de service public !

Vous l'aurez compris, je ne prendrai pas acte de ce rapport qui ne reflète pas la réalité, je ne voterai pas l'avenant car je souhaite un service public petite enfance, gage de qualité de service au service du plus grand nombre des familles vaudaises. Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal.

J'ai une demande d'intervention de À Vaulx l'écologie.

Mme DJERBIB.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Je vais commencer par remercier le président de la commission consultative des services public locaux, notre premier adjoint, M. Stéphane Gomez, ainsi que ses différents membres qui ont mené un travail collégial, majorité et opposition, dans de bonnes conditions dans l'intérêt des Vaudaises et des Vaudais, puisque les avis donnés sur les trois travaux menés en 2021 ont été votés à l'unanimité.

Les interventions des uns et des autres ont toujours été constructives et visaient vraiment à l'amélioration du service public rendu aux Vaudaises et aux Vaudais. Madame Vidal, j'avoue ne pas comprendre le sens de votre intervention sur le fonctionnement de cette commission. Je réaffirme que les échanges étaient constructifs et démocratiques.

Je salue donc ce travail collégial, nous pouvons tous nous féliciter de l'ambiance qu'il y avait dans cette commission et du travail constructif que nous avons tous mené ensemble.

Nous avons eu à revoir ensemble le règlement intérieur de la commission et à prendre connaissance du rapport d'activité de People and Baby. Je rappelle que le rapport d'activité a été écrit par le délégataire et non par les services. Nous avons eu aussi à examiner la proposition de création de la régie autonome pour la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci dont l'inauguration et la mise en service approchaient à l'époque.

Au début de l'avis donné après l'analyse du bilan d'activité de la crèche, la commission a tenu à réaffirmer et à rappeler son attachement à la qualité des conditions d'accueil des enfants et à la

satisfaction des familles bénéficiant des services de la crèche. Elle recommande la mise en place d'outils pour mesurer et améliorer l'appréciation de la satisfaction des familles, comme elle recommande un suivi attentif de la rotation importante des personnels en 2020 ; la pénurie de personnel nationale et généralisée dans le secteur de la petite enfance n'a pas aidé.

La commission a émis le souhait de mettre en place des visites sur place pour mieux appréhender la situation. Elles ont été proposées, puis faites et se poursuivent.

Suite à l'avis de cette commission, Mme la Maire a enjoint au délégataire de proposer et de mettre en place un plan d'action visant à améliorer la qualité du service attendu par la Ville. Les services de la ville ont mis en place des visites mensuelles de l'équipe de direction du service municipal de la petite enfance avec la direction de People and Baby et des visites surprises de la direction du service en présence de l'élu en charge du service, Mme Dahoum, et de la PMI.

Les services ont fait un suivi rapproché et des contrôles. Nous pouvons leur faire confiance et compter sur leur vigilance. C'est une exigence politique forte.

Une évolution positive est à noter ainsi qu'une stabilisation du fonctionnement de la crèche en délégation de service public. La direction du service va poursuivre le suivi et le contrôle pour s'assurer de la pérennité de cette progression positive qu'il faudra bien évidemment maintenir. Il s'agit pour nous de nous assurer que les enfants sont accueillis dans les meilleures conditions possible et qu'ils soient aussi bien accompagnés pédagogiquement dans leur développement. Nous tenons également à ce que les familles soient satisfaites de l'accueil proposé à leurs enfants. C'est une priorité pour nous.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Djerbib.

J'ai une demande de parole du groupe Parti radical de gauche, gauche citoyenne.

Mme MARTINEZ.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Nous venons d'entendre la lecture de l'ensemble des rapports concernant la petite enfance présentés, d'une part, par Mme Dahoum, et d'autre part, par M. Gomez.

Ce soir, je souhaiterais m'attarder plus particulièrement sur le rapport d'activité 2021 de People and Baby pour lequel nous avons une délégation de service public qui nous lie à cette entreprise jusqu'au 25 mai 2024, et qui gère la crèche Marie-Louise Saby située au centre-ville de Vaulx-en-Velin.

Comme beaucoup d'habitants, nous avons lu la presse locale dénonçant un certain nombre de faits alarmants qui se sont déroulés au cours de ces quatre derniers mois dans les crèches du groupe People and Baby situées à Lyon. La Ville a contacté le groupe afin d'avoir un échange sur les faits.

Depuis le démarrage de cette DSP, en 2019, l'ancien élu, Virgine Comte, accompagnée de la direction de la petite enfance, organisait régulièrement des visites de contrôle pour vérifier que le cahier des charges était correctement mis en œuvre pour l'accueil des enfants dans les locaux flambant neufs. Ce travail a été poursuivi par Mme Dahoum et la direction du service, permettant ainsi d'avoir un échange avec la directrice de la crèche sur le taux d'encadrement, le personnel qualifié, le nombre d'enfants inscrits, mais aussi de se rendre compte de la qualité d'accueil dans chacune des sections, chez les petits, moyens et grands, et de veiller à ce que le projet pédagogique de la structure soit mis en œuvre.

Le rapport 2021 nous précise que malgré la crise de la Covid, une progression est notable sur plusieurs points :

- 42 enfants supplémentaires accueillis par rapport à 2020, passant ainsi de 107 à 149 enfants ;
- le taux d'occupation des berceaux est passé de 53 à 58 %, soit une marge de + 5,5 % ;
- la participation financière auprès de la CAF est passée de 54,1 % à 63 %, soit une marge de + 9,1 %.

Autant d'indicateurs qui prônent une réelle progression par rapport à 2020 en sachant que nous étions touchés par la crise sanitaire et que les structures petite enfance ont dû fermer plusieurs jours en raison de différents temps de confinement sur la même année.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 12 septembre 2022 permettant aux élus de la majorité et de l'opposition, désignés lors du conseil municipal, de faire un état des lieux de cette DSP et d'en faire un retour auprès de Mme la Maire et de Mme Dahoum. Nous savons combien il est primordial de faire un suivi de cette délégation surtout lorsqu'il s'agit de bambins vaudais.

(Propos inaudibles en raison de problèmes audio.)

Ils sont en tout cas très vigilants et poursuivront les visites autant que nécessaire.

De ce fait, avec l'ensemble de ces éléments, le groupe PRG et gauche citoyenne votera favorablement le rapport sur les sujets de la petite enfance. Merci pour votre écoute.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Martinez.

M. Gomez souhaite apporter des précisions.

M. GOMEZ.- Merci, Madame la Maire.

Quelques éléments rapides car je n'ai pas pu tout noter de manière précise. Je vais devoir battre ma coulpe en public puisque Mme Vidal m'a percé au grand jour et a compris que j'avais une ambition autocratique dans mes fonctions, mais je dois aussi reconnaître que je suis un autocrate un peu raté puisque dans la présidence de la commission consultative des services publics et locaux, j'ai accepté la majeure partie des propositions de modification du règlement intérieur que vous avez proposées. J'ai, je pense, laissé une grande liberté d'expression en commission y compris aux élus de l'opposition, c'est la proposition d'un élu de l'opposition, qui a permis la visite de la crèche à laquelle nous avons participé.

Sur le fonctionnement de la commission, je pense que cela s'est passé de manière assez ouverte. Nous n'avons rien caché puisque, vous le signalez vous-même, nous relayons le climat dégradé qui a existé dans le fonctionnement de l'entreprise. Je pense donc que nous faisons preuve d'ouverture.

La différence réelle est surtout, je crois - vous l'avez exprimé en conclusion – que votre souhait est de revenir vers un service public de la petite enfance. Ce souhait est tout à fait louable, je ne le conteste pas et je l'entends parfaitement, mais c'est un autre choix qui a été fait, celui de la délégation de service public qui rentre dans l'ensemble de l'offre de crèches qui existent sur la commune, il y a des crèches municipales, des crèches privées, et aussi cette délégation de service public. Votre choix est différent, il est, je le répète, tout à fait audible et respectable, mais il y a *de facto* une DSP, nous sommes donc tenus par le respect d'un certain nombre de règles légales qui s'imposent à nous. Nous ne pouvons pas nous permettre de tout faire : vous nous demandez les rapports de la PMI, je ne vous les transmettrai pas parce que je ne suis pas la PMI, je ne suis donc pas en droit de les diffuser à sa place.

En revanche, je ne voudrais pas, parce que nous avons une différence fondamentale, que l'on crée un climat anxigène qui puisse inquiéter les parents. Vous présentez les choses par votre biais, mais il n'y a pas d'enfant qui rampe sur des lits qui ne seraient pas conformes.

(Propos inaudibles de Mme Vidal car hors micro.)

Vous l'avez quand même sous-entendu.

Cela signifie donc que la loi est respectée, que la PMI veille au respect de la loi, que le service petite enfance fait respecter le cadre légal – je me joins à vos remerciements pour l'ensemble du travail que fait le service petite enfance de la Ville – et c'est aussi la réalité sur la question de la nourriture, il n'y a pas de nourriture qui ne serait pas qualitative ou non conforme à la règle et qui ne pourrait pas être distribuée.

De la même manière, vous parlez du fait qu'il n'y a plus qu'un seul poste d'éducation et un seul poste de puéricultrice, la réalité est que la loi a changé. On peut le regretter, je regrette cette modification de la loi, mais la loi a changé et permet légalement un encadrement différent dans les crèches. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a eu aujourd'hui un mouvement de grève du collectif « Pas de bébé à la consigne » qui contestait cette modification de la loi.

En revanche, nous, qui donnons la délégation, ne pouvons pas reprocher à une structure de respecter la loi. J'insiste sur ce point, nous pouvons regretter le cadre légal, mais nous ne pouvons pas reprocher au délégataire de respecter ce cadre légal.

Pour le reste, nous avons été clairs et honnêtes, nous disons clairement qu'il y a des difficultés, que c'est pour cela que le service petite enfance avec Kaoutar Dahoum, Adjointe à la petite enfance, exercent un suivi très rapproché.

Quelques derniers éléments :

Vous savez pourquoi la commission n'a pas eu lieu en temps et en heure, elle était convoquée, mais elle a été annulée au dernier moment parce que nous demandions justement plus d'éléments et plus de prévisions au délégataire. Vous voyez bien que le travail de suivi a été fait et que nous l'avons fait en transparence parce que nous avons donné ces éléments lors de la commission.

Je rappelle que l'avenant que j'ai présenté est un avenant pour, là encore, respecter la loi sur la laïcité. Je suis assez surpris que vous ne vouliez pas que cet avenant puisse être voté.

(Propos inaudibles de Mme Vidal car hors micro.)

Non, c'est un vote différent, Madame Vidal, il y aura bien trois votes différents. C'est donc un vote particulier sur l'avenant pour inscrire la loi dans la délégation, puisque la loi a évolué.

De la même manière, nous prenons acte du rapport. Comme je l'ai dit durant la commission, c'est le rapport du délégataire, ce n'est pas le rapport de la Ville. Ce qui relève de la Ville, ce sont les critiques qu'a présentées Mme Dahoum et qui a été, me semble-t-il, de parfaite honnêteté en la matière.

Tel est ce que je pouvais dire pour préciser les choses.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez.

Merci d'avoir précisé que nous n'étions pas en république autonome à Vaulx-en-Verin. Vous avez parlé d'autocratie, je poursuivais votre métaphore en disant que certains auraient pu penser que c'était notre volonté. Nous nous inscrivons bien dans l'ensemble des règles.

Quelques éléments pour poursuivre les réponses de Stéphane Gomez :

Sur la question de la petite enfance, de façon globale, Stéphane Gomez l'a rappelé, il y a eu une manifestation aujourd'hui suite à un décret récent qui revoit les conditions d'encadrement.

De façon globale, nous sommes dans un moment de tension de recrutement national, nous le vivons aussi dans nos crèches municipales. Les crèches privées ne sont pas les seules à rencontrer des difficultés de recrutement, nous en avons également, comme toutes les villes du département. Nous sommes inégaux d'un département à l'autre, la situation de la métropole de Lyon est meilleure que celle existant sur d'autres territoires, mais de façon générale, il y a une tension. Nous pouvons profiter de ce conseil municipal pour faire appel à des vocations pour ce métier.

Peut-être faut-il, de façon globale, le revaloriser. C'est forcément une piste qui vient immédiatement à l'esprit et c'est le sens des échanges qu'il y a au niveau national. En tout cas, les maires sont confrontés à cette difficulté.

S'agissant du vote, je précise que le rapport concernant People and Baby est celui de l'année 2021, entre ce qui est présenté en 2021 et ce qui se passe en 2022, des améliorations sont évoquées à la fin du rapport présenté au conseil municipal mais nous n'avons pas le rapport d'activité de 2022.

En 2021, nous voyons - puisque nous le précisons - les évolutions par rapport à 2020. Dès le début de cette délégation, nous avons suivi de près le sujet pour plusieurs raisons :

- c'était notre première DSP, nous voulions donc nous assurer que ce choix permettait de recevoir les enfants dans de bonnes conditions ;
- nous avons vu les dysfonctionnements évoqués, puisque le rapport du délégataire est publié *in extenso*, et que M. Gomez et Mme Dahoum ont fait état des constats du service petite enfance.

Je ne voudrais pas que vous nous accusiez de manquer de transparence alors que nous avons tout dit et que nous n'avons pas essayé de masquer quoi que ce soit. Nous avons dit les mesures que nous avons prises et nous l'avons dit aux parents qui ont été rencontrés, parce que vous avez remarqué que nous avons fait en 2021 un questionnaire indépendant, différent de celui fait par People and Baby, que nous avons nous-mêmes traité.

Par ailleurs, Mme Dahoum et les services font des visites inopinées, le délégataire n'est donc pas préparé à recevoir ces visites.

Nous avons pris toutes ces précautions parce que les enfants sont pour nous tous précieux, ils sont la pupille des yeux de leurs parents, mais ils sont précieux aussi pour la collectivité et les élus que nous sommes.

Nous ne sommes pas seuls à suivre, parce qu'il y a les agréments de la Caisse d'Allocations familiales et de la PMI, qui est le service de la métropole de Lyon.

Mme Djerbib et Mme Martinez l'ont rappelé, nous avons tous été alertés par l'actualité au mois de juillet, nous avons fait des contrôles. J'ai malgré tout écrit au président de la Métropole et à la présidente de la CAF pour leur demander s'il fallait prendre des mesures complémentaires, j'ai posé la question franchement parce que ce sont, d'une certaine façon, les autorités de tutelle de la petite enfance. Les suivis avaient été faits, j'ai une réponse du président de la Métropole m'assurant des visites de la PMI et que les toutes dernières visites de la PMI disaient que l'encadrement était conforme. Je vous enverrai les copies des courriers que j'ai adressés et de la réponse que j'ai reçue, qui datent du mois de juillet. Nous avons été sur un exercice de précaution maximale à cet égard, nous poursuivrons évidemment ce suivi dans les temps qui viennent.

Nous avons aussi noté des améliorations, quand la délégation a eu des dysfonctionnements, nous avons appliqué des pénalités. En revanche, après avis de la PMI, à aucun moment un manque de sécurité des enfants n'a été souligné dans les rapports qui ont été faits. De plus, ce n'est plus seulement l'autorité de la maire, cela devient l'autorité de la PMI et des services de l'État de fermer une structure s'ils estiment que les enfants sont en danger.

Tels sont les éléments précis que je souhaitais donner.

S'agissant du vote, je rappelle que nous avons le rapport d'activité 2021, qui est la délibération n°6 sur la commission consultative des services publics locaux, qui est le rapport pour lequel vous nous demandez que soit joint le compte rendu de vos échanges ; je prends acte de votre demande et retire ce rapport. Nous devons le présenter, M. Gomez a expliqué pourquoi il n'a pas été présenté en juillet. Nous ne sommes plus à un mois près, si tout le monde en est d'accord, je le retire et nous le représenterons avec l'intégralité des éléments ; tout cela pour vous dire qu'il n'y a pas d'autocratie dans ce conseil municipal. Je ne mettrai donc pas aux voix la délibération n° 6.

En revanche, je mettrai aux voix le rapport d'activité 2021 de la crèche Marie-Louise Saby ainsi que l'avenant n°2 parce que, comme l'a rappelé M. Gomez, cela fait partie de nos obligations légales de faire prendre acte du rapport. Je rappelle que nous ne demandons pas dans la délibération de dire si l'on apprécie ou pas rapport mais de simplement prendre acte du fait que nous vous avons communiqué le rapport. J'ai entendu le fait que vous estimiez qu'il n'est pas complet, mais nous vous avons communiqué les éléments du délégataire et nous avons ajouté dans le corps de la délibération nos propres commentaires. Vous n'avez pas à prendre acte de nos commentaires ni dire si vous êtes pour ou contre une DSP.

Si vous me permettez une taquinerie, Madame Vidal, eu égard à votre engagement militant, je rappelle que nous avons dit en début de conseil municipal que nous avons un marché public pour la restauration scolaire, là où il existait une cuisine centrale, ce n'est pas moi qui l'ai fermée mais la famille politique à laquelle vous appartenez...

(Propos hors micro de Mme Vidal.)

J'ai arrêté la délégation de service public de la Maison des fêtes et des familles que nous avons trouvée, parce que nous l'avons reprise en régie directe. Ce n'est pas moi qui l'avais installée, nous l'avons arrêtée.

Les délégations de service public ne sont donc pas une tradition nouvelle de la Ville, elles ont existé avant nous. Vous pouvez constater que nous sommes capables de faire le chemin inverse.

Nous aurons évidemment des débats à la fin de la délégation de service public, ce sera alors l'occasion, me semble-t-il, Madame Vidal, de donner un avis - il y aura de toute façon l'avis de tout le conseil municipal pour la suite. Mais aujourd'hui, le rapport n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre, nous avons fait ce choix et nous l'assumons.

Le débat sur la crèche pour la suite viendra un peu plus tard, dans quelques mois.

Je voulais éclairer chacun sur le vote. Nous ne demandons à personne s'il soutient le délégataire People and Baby ce soir, nous ne demandons à personne s'il est d'accord avec la délégation de

service public. En revanche, nous demandons de prendre acte du fait que nous sommes dans les engagements légaux qui sont de donner connaissance du rapport d'activité de cette délégation de service public.

Ce débat était important, il a permis, je l'espère, d'éclairer l'ensemble du fonctionnement de la crèche Marie-Louise Saby. À mon tour, je voudrais rassurer les parents qui mettent leurs enfants et qui voient bien au quotidien la façon dont les professionnels les accueillent, parce que ce sont des professionnels de la petite enfance qui les accueillent, des personnes qui ont fait le choix de ce métier et qui aiment les enfants. Je ne voudrais pas que l'on jette l'opprobre sur le personnel.

(Propos hors micro de Mme Vidal.)

Madame Vidal, vous avez parlé du patron de People and Baby, permettez-moi d'avoir une pensée pour les salariés de People and Baby qui sur notre ville font preuve d'un engagement. Il faut que nous puissions, avec la direction du service petite enfance et Mme Dahoum, continuer à conforter un fonctionnement pour qu'ils continuent son amélioration jusqu'à la fin de cette DSP.

Tel est ce que je voulais préciser sur ces trois rapports.

Je retire donc la délibération n°6, je ne la mettrai pas aux voix. Je propose de passer au vote de la délibération n°7, je vous demande de prendre acte de la communication du rapport d'activité People and Baby.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- de prendre acte du rapport d'activité 2021 de la crèche Marie-Louise Saby.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	40	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

15 - AVENANT N°2 DSP PEOPLE AND BABY

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

La délégation de service public petite enfance pour la gestion et l'exploitation de la crèche Marie-Louise Saby a été attribuée lors du conseil municipal du 28 juin 2018 à l'opérateur économique People & Baby pour un début d'exploitation le 27 mai 2019 et pour une durée de 5 ans.

Le contrat d'affermage conclu avec le délégataire doit aujourd'hui être modifié afin de se conformer aux nouvelles obligations nées de la loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République, publiée au Journal Officiel du 25 août 2021 dite « Loi Séparatisme ».

La loi impose au titulaire d'un contrat de commande publique, pour autant que ce contrat lui confie l'exécution d'un service public, d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Les clauses des contrats de concession ayant pour objet de confier l'exécution d'un service public rappellent ces obligations et précisent en outre les modalités de contrôle et de sanction du cocontractant lorsque celui-ci ne prendrait pas les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les éventuels manquements constatés.

La loi prévoit que les contrats en cours dont le terme intervient après le 23 février 2023 doivent être modifiés afin de se conformer à ces nouvelles obligations.

Un projet d'avenant, avenant n°2 au contrat d'affermage a ainsi été établi pour intégrer ces obligations.

Conformément à l'article L1411-6 du CGCT, ce projet d'avenant est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

• autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage afin de se conformer aux nouvelles obligations nées de la loi n°2021-1109 du 25 août 2021 en matière de respect des principes de laïcité et de neutralité des services publics.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Je mets au vote la délibération n°8 relative à l'avenant n°2 DSP People and Baby.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

• d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage afin de se conformer aux nouvelles obligations nées de la loi n°2021-1109 du 25 août 2021 en matière de respect des principes de laïcité et de neutralité des services publics.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	40	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Je vous remercie. Après ce sujet très important, nous allons aborder un sujet qui concerne la vie de la collectivité, puisqu'il s'agit de vous présenter le tableau des emplois de notre commune.

16 - TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE DE VAULX-EN-VELIN

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame PRALY

Mesdames, Messieurs,

Contexte

L'allongement de la durée de vie au travail, les enjeux du maintien dans l'emploi, de la prévention des risques conjugués à l'évolution permanente du cadre réglementaire, couplés à la nécessaire maîtrise de la masse salariale et des effectifs du fait du contexte national, ont accru la fonction de conseil et d'accompagnement stratégique des services et plus particulièrement celle de la direction des ressources humaines.

C'est dans ce contexte que s'est avéré nécessaire de procéder sur la base du tableau des emplois et effectifs présenté en conseil municipal du 28 juin 2018 à une nouvelle formalisation du tableau des emplois permanents, outil ressource permettant de suivre l'ensemble des postes budgétaires créés par l'organe délibérant.

Véritable outil de pilotage, il permet notamment :

- un vote sincère de crédits au chapitre du budget correspondant à l'emploi créé ;
- une gestion réactive et dynamique de l'effectif, en tenant compte des contraintes juridiques et budgétaires via l'ajout des données relatives aux effectifs présents sur les postes.

Il s'inscrit également dans le cadre des objectifs d'assurer un pilotage optimisé et partagé des ressources humaines via le renforcement du pilotage des effectifs et de la masse salariale, la modernisation de la fonction RH auprès des managers ; mais aussi au travers de la mise en œuvre d'une gestion prospective des emplois et des compétences. Il permet de répondre aux enjeux d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière tant en matière d'évolutions statutaires que d'évolutions professionnelles.

Méthode retenue pour la formalisation du tableau des emplois

Le tableau des emplois a été élaboré et consolidé par la Direction des ressources humaines avec le concours actif des directions elles-mêmes.

La Direction des ressources humaines a également mené un travail sur les besoins de postes dits d'« évolution professionnelle », qui lui sont directement rattachés et dont la gestion est confiée au service mobilité et accompagnement des parcours. Concrètement il s'agit de 25 postes (17 fléchés en catégorie C et 8 en A/B) ouverts à toutes les filières qui permettent de positionner des agents en difficulté sur leur poste et dont la situation nécessite un accompagnement à la mobilité.

La création de ces postes vient réaffirmer de façon concrète l'engagement de la collectivité auprès de ses agents notamment les plus fragiles en encadrant un temps d'immersion test leur permettant de se projeter dans un nouvel environnement professionnel.

II - Présentation du tableau des emplois permanents

Le tableau des emplois présenté en annexe comporte 12 colonnes, qui reprennent les informations suivantes :

- numéro du poste
- pôle
- direction
- libellé du poste
- temps complet/non complet
- nombre d'heures
- filière(s) ouverte(s)
- catégorie(s) ouverte(s)
- cadre(s) d'emplois ouvert(s)
- ouverture du poste au recrutement d'un contractuel (en cas d'échec du recrutement d'un titulaire)
- motifs du recours à un contractuel le cas échéant

Le tableau reprend les seuls postes permanents, qu'ils soient pourvus ou vacants.

Les postes répondant à un besoin non permanent tels les vacataires, les saisonniers ne sont pas recensés.

Le tableau des emplois ci-après annexé présente les emplois de la ville de Vaulx-en-Velin, les emplois du CCAS sont repris dans une délibération spécifique.

Il est proposé de soumettre au comité technique, futur comité social et au conseil municipal le tableau des emplois pour la partie ville au moins une fois par an préalablement à l'adoption du budget primitif pour mise à jour générale et état des lieux. Le tableau prendra également en compte chaque création, suppression, transformation de poste régulièrement présentées à l'assemblée délibérante, seule compétente pour créer, supprimer ou modifier des emplois.

Les emplois permanents en chiffre

Evolution globale

		Emplois en 2022		Evolution 2018-2022	
		ETP	Répartition en %	En ETP	En %
Emplois		1144		86	+8,2%
Temps de travail	TC	1115	97,5%	80	+6,5%
	TNC	29	2,5%	18,5	+176,5%

La Ville de Vaulx-en-Velin compte 1 144 emplois permanents ouverts au tableau des emplois et effectifs dont 1 115 à temps complet, (soit 97,5% des emplois) et 29 à temps non complet.

Les emplois à temps non complet sont principalement des postes couvrant les missions très spécialisées de L'École des Arts de la ville de Vaulx-en-Velin pour lesquels le besoin ne va pas jusqu'à couvrir un temps complet (cours de trompette, hautbois).

1054 emplois sont pourvus, soit 92,1 % des emplois permanents ouverts. Les 90 postes non pourvus sont des postes vacants pour lesquels une procédure de recrutement est en cours ou une étude sur le périmètre du poste ou une requalification du besoin sont à l'étude, repoussant la mise à la vacance.

La ville de Vaulx-en-Velin présente un taux de vacance moyen à faible en comparaison des collectivités de même taille, sachant que le nombre de vacances de poste a tendance à augmenter au fil des années de par les passerelles permises par la réglementation (entre fonctions publiques, pour exercer une activité privée), la possibilité pour les fonctionnaires et les agents en CDI de solliciter une rupture conventionnelle, l'accès aux parcours de reconversion professionnelle et enfin de par l'état très favorable du marché du travail sur le bassin rhodanien avec l'atteinte de taux de plein emploi pour certaines familles de métiers.

La dernière mise à jour générale du tableau des emplois et effectifs, présentée en conseil municipal le 28 juin 2018, faisait apparaître 1057,5 emplois ouverts dont 1047 à temps plein (soit 99% des emplois) et 10,5 à temps non complet.

En 4 ans, le nombre d'emplois permanents a donc augmenté de 86 postes (+8,2%). Le taux de croissance annuel moyen des emplois est de 2,7% entre 2018 et 2022. A titre de comparaison, le dernier rapport « Fonction publique-chiffres clés 2021 » publié par le ministère de la transformation et de la fonction publique fait état d'une évolution moyenne annuelle du nombre d'emplois de +0,7% entre 2009 et 2019 dans la fonction publique territoriale.

La masse salariale représentée par les emplois permanents a enregistré une évolution similaire et donc maîtrisée de +8,6% entre le compte administratif 2018 (39,1 M€) et le budget primitif 2022 (42,5M€).

Sachant que l'évolution de la population de la ville de Vaulx-en-Velin démontre une croissance importante :

2018 : 50 828 habitants

2019 : 52 795 habitants

2020 : 54 295 habitants

2021 : 55 838 habitants

2022 : 57 424 habitants

Soit une augmentation entre 2018 et 2022 de 12,99 %.

Enfin, il convient de rappeler l'ouverture de nouveaux équipements municipaux : trois écoles Beauverie (janvier 2019) Cartailhac (septembre 2019) et Katherine Johnson (septembre 2021) ainsi que de l'Atelier Léonard de Vinci (à l'été 2022).

Répartition par catégorie d'emplois

	Emplois en 2022		Evolution 2018-2022	
	ETP	Répartition en %	En ETP	En point de %
A	174	15,2%	+60,5	+4,5
B	268	23,4%	+108	+8,3
C	702	61,4%	-82	-12,8

Le dernier rapport « Fonction publique-chiffres clés 2021 » publié par le ministère de la transformation et de la fonction publique, fait état de la répartition entre catégories hiérarchiques dans la fonction publique territoriale suivante : 75% de catégorie C, 13% de catégorie B et 12% de catégorie A.

A la ville de Vaulx-en-Velin, on constate qu'entre 2018 et 2022 la part des agents relevant de catégorie A a augmenté de 4,5 points, celle des agents issus de la catégorie B de 8,3 points alors que la part des agents de catégorie C recule de près de 13 points. Cette évolution trouve à s'expliquer par le cumul de :

- la mise en œuvre d'une politique de développement des parcours professionnels et d'accompagnement des compétences. Le dernier bilan social de 2019 fait en effet état de 12 nominations suite à réussite à un concours ou à un examen et de 11 agents ayant bénéficié d'une promotion interne qui leur a permis une évolution vers la catégorie hiérarchique supérieure. Les listes d'aptitudes de 2020 et 2021 présentent respectivement 4 promotions internes vers les catégories A ou B, soit 8 nominations.

L'enjeu pour la collectivité est de détecter et de faire évoluer ses talents en interne pour les fidéliser et garantir un niveau de service public élevé pour ses usagers. Ceci peut se traduire par des évolutions de cadre d'emplois.

- des évolutions réglementaires avec notamment la requalification au 1er janvier 2022 du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture de catégorie C à catégorie B, au 1er février 2019 du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs de catégorie B à catégorie A

- de l'évolution des besoins et des qualifications requises pour évoluer sur certains métiers de la fonction publique, qui a pour effet le recalibrage des emplois vers les catégories supérieures.

Répartition par filière

Filière	Emplois en 2022		Evolution 2018-2022	
	ETP	Répartition en %	En ETP	En point de %
Administrative	281	24,6%	+31	+0,9
Animation	86	7,5%	-22	-2,7
Culturelle	79	6,9%	+25	+1,8
Police municipale	50	4,4%	+19	+1,4
Sociale	168	14,7%	-48	-5,7
Sportive	39	3,4%	+23	+1,9
Technique	377	33,0%	-5,5	-3,2

Ces données ne prennent pas en compte les 25 postes en évolution professionnelle, pour lesquels filière et cadre d'emplois ne sont pas renseignés.

La filière technique reste majoritaire parmi les emplois représentés à la ville de Vaulx-en-Velin, avec un tiers des emplois relevant de cette filière. Cette prédominance de la filière technique s'explique par les compétences exercées au niveau communal qui relèvent pour les principales des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires.

La filière administrative représente pour sa part 24,6% des emplois permanents.

On constate une augmentation du nombre de postes sur la filière police municipale, soit une évolution de 61% depuis 2018, qui s'explique par la création de 19 postes répondant à l'engagement de l'exécutif de la collectivité de travailler sur le tranquillité publique du territoire vaudais.

Focus par pôles et directions clés

Répartition des emplois par pôle :

Pôle enfance, jeunesse, vie sportive et associative : 48 %

Pôle ressources : 16 %

Pôle développement social, culture, citoyenneté : 16 %

Pôle direction générale des services : 12 %

Pôle qualité et rayonnement de la ville : 8 %

	Emplois en 2022		Evolution 2018-2022	
	Emplois en ETP	Répartition en %	En ETP	En point de %
Service Police municipale	58	5,1%	+37	+3,1
Education	356	31,1%	+39	+1,1
Culture	128	11,2%	+18	+0,8
DVSAE	96	8,4%	+14	+0,6

L'organigramme de la collectivité ayant évolué entre 2018 et 2022, les données 2018 ont été recoupées au regard de l'intitulé des directions.

La hausse du nombre d'emplois au sein de la Direction vie sportive, associative et événementielle s'explique par un changement de périmètre, le service événementiel et protocole faisant désormais partie de la direction.

Les données du service police municipale diffèrent des données de la filière, en raison de la présence d'emplois de la filière administrative (assistants administratifs) et technique (ASVP) au sein du service.

Le pôle enfance, jeunesse, vie sportive et associative regroupe 554 emplois, soit près de la moitié des emplois de la collectivité. Ce pôle regroupe en particulier les cadres d'emplois des agents ayant vocation à effectuer leurs missions de service public auprès des jeunes que ce soit dans les écoles (ATSEM) ou dans les crèches (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants). L'éducation représente également 31,1% des emplois de la collectivité. Il s'agit de la traduction de l'enjeu que représentent l'enfance et la jeunesse pour la ville.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le tableau des emplois de la ville de Vaulx-en-Velin ;
- abroger la délibération du 28 juin 2018

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Praly pour cette présentation.

J'ai une demande de temps de parole de Mme Bertin.

Mme BERTIN.- Puisque l'on parle des emplois en mairie, j'ai l'impression que 80 % des cadres A ont changé en deux ans. Je suis étonnée parce que ce sont généralement des cadres qui sont plutôt stables, ce qui permet d'avoir une certaine homogénéité et de travailler correctement. Franchement, je suis très surprise et j'aimerais bien savoir à quoi cela tient et si ces personnes vont durer, je l'espère. Merci.

Mme GEOFFROY.- Suite à votre question, la directrice générale des services pourrait avoir une inquiétude. La direction générale et les directions, ici présentes, vont effectivement durer, mais je reviendrai sur la réponse à vos questions, Madame Bertin.

J'ai une demande d'intervention du groupe Construire et réussir Vaulx-en-Velin.

M. GUILLERMIN-DUMAS.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Ce rapport porte sur les postes de notre ville de Vaulx-en-Velin, il nous indique clairement l'état des lieux et la photographie à l'instant T des effectifs des agents de la collectivité. Ainsi, la Ville compte 1 144 emplois à ce jour, dont 97,5 % sont à temps plein. Ces petits objectifs construits par la direction des Ressources Humaines permettent de répondre précisément aux enjeux de l'accompagnement des agents tant en matière d'évolution statutaire que d'évolution professionnelle.

Ce tableau permet également à la collectivité de détecter et de faire évoluer nos compétences en interne et dans le but de fidéliser nos agents. L'ambition de notre majorité a toujours été de valoriser les compétences des agents en ciblant particulièrement les propositions d'évolution qui peuvent leur être proposées. Cet état des lieux illustre bien notre volonté d'accompagnement pour chacun tout au long de son parcours.

Dans cette même veine, la Ville a mis en place un suivi pour les personnes souhaitant être en mobilité avec la création de 25 postes en évolution professionnelle, l'objectif étant toujours de proposer et d'accompagner les agents dans leurs choix et évolutions de carrière.

La Ville connaissant une croissance démographique constante, les besoins tant en services qu'en équipement croissent naturellement. Il est de notre devoir d'assurer une continuité de service public qui évolue auprès de notre population.

Nous sommes satisfaits de cet état des lieux et des effectifs. Je tiens à remercier les services de la Ville notamment celui des Ressources Humaines pour ce travail minutieux.

Merci pour votre écoute.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Guillermin-Dumas.

Je confirme l'importance et l'intérêt de ce tableau des emplois pour la commune, il permet d'en comprendre la structuration et les évolutions.

Nous avons un réel enjeu de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin que les agents puissent évoluer dans la collectivité, mais aussi pour faire évoluer les compétences en fonction des besoins qui émergent, des nouveaux services ou de la façon dont les services évoluent. Nous en avons tous conscience, avec l'émergence du numérique, la volonté que les plus fragiles aient un accès aux droits facilité, qui sont autant de sujets avec lesquels travailler.

Quant aux questions de ressources humaines, je ne suis pas certaine, Madame Bertin, de saisir la nature de votre question, mais il est certain qu'il arrive que les cadres des collectivités changent de collectivité et font des mutations, c'est le propre des fonctionnaires. Dans les collectivités territoriales, les fonctionnaires suivent des formations pointues, c'est ce qui est conseillé de faire dans un cursus professionnel, et certains font le choix de changer de collectivité. Il n'y a pas de mystère sur ce point.

L'autre volet de votre question était que les cadres pourraient ne pas trouver la Ville attractive, ce n'est pas le cas puisque nous recrutons et que nous avons une équipe de directeurs au sein de la Ville. Je rassure les Vaudaises et les Vaudais, la Ville fonctionne.

La gestion des RH relève évidemment de la compétence de l'exécutif et de la majorité.

Je ne sais pas ce que vous cherchez à nous dire, Madame Bertin, mais je crains que cela ne tombe à plat parce que tout va bien. Nous avons des directeurs, ils sont recrutés, il n'y a pas de souci.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'approuver le tableau des emplois de la ville de Vaulx-en-Velin ;
- d'abroger la délibération du 28 juin 2018.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	40	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

17 - SUBVENTION VAULX-EN-VELIN NATATION

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Monsieur ROCHER

Mesdames, Messieurs,

Le développement de la pratique d'une activité physique et la diversification de l'offre sportive constituent des enjeux majeurs d'éducation, de santé et de cohésion pour la Ville de Vaulx-en-Velin.

Les clubs sportifs qui en sont des acteurs essentiels disposent d'un soutien financier important de la municipalité qui s'est traduit lors du Conseil Municipal du 10 février 2022, par l'octroi de subventions pour un montant total de 1 591 582€.

Vigilante quant à leur situation, la Ville de Vaulx-en-Velin s'attache également à mettre en œuvre un accompagnement renforcé lorsqu'ils rencontrent des difficultés.

Aussi, le club de natation, confronté à la crise du covid qui a durement impacté son fonctionnement au cours des années 2020 et 2021, mais aussi à la fermeture temporaire de la Piscine Jean-Gelet pour cause de travaux de rénovation bénéficie d'un soutien appuyé de la municipalité.

Ce sont au total 174 000 euros pour les années sportives 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, qui ont été débloqués par la Ville pour financer la location de lignes d'eau au sein de la piscine ENTPE pour le club.

Sur ces mêmes saisons, la Ville a prolongé son soutien au travers des subventions allouées au club.

En 2019 et 2020, la collectivité lui a attribué une subvention de 13 828€. Au cours de l'année 2021, l'association sportive a bénéficié de deux subventions, la première, usuelle, d'un montant de 13 828€ et d'une seconde, exceptionnelle, à hauteur de 13 220 €. En février 2022, c'est une subvention d'un montant de 33 924 € qui a été votée en Conseil Municipal en faveur du club.

Des travaux de rénovation de la piscine ENTPE sont actuellement en cours et s'achèveront en décembre prochain.

Pour permettre à l'association de poursuivre ses activités, des discussions ont été engagées par le club, mais aussi par la Ville avec le gestionnaire privé de la piscine de Meyzieu pour la location de ligne d'eau de septembre à décembre 2022. Celles-ci ont abouti.

Pour compenser la location de lignes d'eau par le club, mais aussi les frais liés aux déplacements des licenciés, encadrants et dirigeants sur site, il est proposé d'apporter une aide financière complémentaire au club.

L'association bénéficie également depuis septembre 2022, sur la base d'une convention avec la Ville, d'une mise à disposition de deux mini-bus jusqu'en décembre 2022.

Il convient ainsi de relever l'engagement et l'accompagnement de la Ville aux côtés du club, qui s'élève au total, depuis 2019, à 276 204 € et qui se poursuit aujourd'hui par la proposition d'attribution d'une subvention à hauteur de 13 576 € afin de lui permettre de compenser le coût de la location des lignes d'eau à la piscine de Meyzieu (9576 euros) et les frais de déplacement (4000 euros) aux entraînements.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver une subvention au club de Vaulx-en-Velin Natation pour un montant de 13 576 €

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Rocher pour cette présentation précise pour le club Vaulx-en-Velin natation.

J'ai une demande d'intervention de M. Marion.

M. MARION.- Quelques mots pour saluer l'engagement et la persévérance du club de Vaulx-en-Velin natation qui fait face depuis plusieurs années à une situation difficile, saluer leur engagement à proposer des activités diverses, à la fois sur le plan classiquement sportif mais aussi avec une dimension bien-être : le sport santé, c'est aussi de cela dont nous avons besoin aujourd'hui et plus encore pour les années qui viennent avec le vieillissement de notre population.

Il y a des difficultés très fortes avec une perte de 80 % d'adhérents qui se comprend au regard de la situation de crise sanitaire dont nous sortons, mais aussi au regard de la grave carence en bassins municipaux, puisque nous en avons un seul en réparation et pas d'autre en construction sur la ville. Ces deux phénomènes s'ajoutent. Je trouve important de resituer dans le contexte.

Je voudrais aussi souligner et reconnaître l'intérêt des discussions engagées par le club et par la Ville, comme mentionné dans la délibération, pour trouver des solutions qui viennent pallier, autant que possible, la situation actuelle en cherchant notamment des lignes d'eau dans les communes voisines. Tout cela est très bien, mais il serait bien aussi de reconnaître que la Métropole s'est également mobilisée pour contribuer à trouver ces lignes d'eau, à les obtenir et les faire accepter.

Il y a aussi des discussions pour améliorer les conditions financières puisque le club est soutenu financièrement lorsque les maîtres-nageurs, qui sont salariés, assurent des prestations au niveau des collègues, ce qui relève légitimement d'une compétence métropolitaine. C'est aussi un levier qui a été activé, je le sais très bien puisque j'ai travaillé sur ces deux dossiers en tant que conseiller métropolitain de Vaulx-en-Velin. Je voulais rappeler ces éléments pour montrer que les choses se passent probablement le moins mal possible dans le contexte qui est le nôtre, grâce à une mobilisation de différents acteurs. Nous reconnaissons volontiers que la Ville se mobilise, le club se bat énormément et la Métropole s'engage également, c'est important de le rappeler.

Une dernière chose me paraît importante pour se projeter dans l'avenir, parce que nous sommes dans une situation où il faudra organiser le redémarrage du club dont l'activité est désormais fortement ralentie. Il est nécessaire de réfléchir ensemble à un plan de relance pour avancer au plus vite dès que nous récupérerons au moins un bassin municipal, et j'espère rapidement un second. Il va donc falloir réfléchir et travailler pour encourager les adhésions, retrouver les adhérents mais aussi en susciter de nouveaux, je pense qu'il faut anticiper et y réfléchir dès maintenant, on aura besoin que la Ville prenne sa part et s'engage à ce niveau.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion. La parole est à Mme Bertin.

Mme BERTIN.- Je vais raccourcir mon intervention, parce que nous n'allons pas revenir pour la énième fois sur le sujet. Je veux toutefois redire, je le regrette, que nous avons collectivement stoppé le projet de centre aquatique parce que la priorité était d'intervenir dans les écoles. En revanche, nous avons choisi de rénover la piscine, mais le projet que vous avez mis en place n'est ni plus ni moins qu'un projet dégradé de centre aquatique, vous êtes repartie sur du vieux, cela ne pouvait pas fonctionner, c'est pour cela aussi que nous sommes empêtrés dans une situation qui a été techniquement compliquée, puisque vous avez été mal épaulée techniquement.

Ce qui est bien dommage, c'est que le club de natation le paye et, au-delà, ce sont tous les enfants qui adhéraient à ce club. C'était l'un des plus gros clubs en termes d'adhérents. Vous pourrez leur donner tout l'argent que vous voudrez, cela ne vaudra malheureusement pas les activités.

Je remercie toutes les villes aux alentours, Décines d'abord, même si elle ne peut plus le faire. Meyzieu qui a pris le relais, et Bron pour permettre à nos enfants d'apprendre à nager parce que c'est extrêmement important. Je regrette que nous n'ayons pas pu continuer. C'est dommage que cela ait duré si longtemps et que vous n'ayez pas mis les moyens suffisants en termes d'énergie et de compétences, pas seulement d'argent, pour aboutir le plus vite possible, parce que, pour le pétanquodrome, on y arrive bien.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Qui souhaite prendre la parole pour le groupe socialiste et républicain ?

M. DUSSURGEY.- Bonsoir Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues ;

Je ferai d'abord un aparté sur les remarques qui ont été faites, je veux rappeler que nous sommes aussi mobilisés, il n'y a pas que la Métropole puisque nous avons fait des recherches de partenariats notamment avec la Métropole.

Comme vous l'avez dit, nous n'allons pas revenir sur l'historique, nous en avons suffisamment débattu, mais je veux dire à Mme Bertin que si la piscine avait été construite, elle aurait été construite à la place de celle-ci, il y aurait eu impossibilité d'avoir un club de natation sur notre commune pendant des années.

Je voulais rappeler que les associations irriguent notre commune et apportent la vie, le lien social, l'humanisme, la solidarité.

Notre majorité a toujours apporté un soutien conséquent aux associations non seulement sur l'aspect financier, mais aussi à travers notre présence et notre accompagnement quotidien avec des adjoints au sport, à la culture, aux associations, toujours en première ligne, mais aussi l'ensemble des élus investis pour la qualité de vie des Vaudaises et des Vaudais. Je n'oublie pas les services municipaux également mobilisés et toujours disponibles.

Dans ce contexte, le soutien aux clubs en difficulté est essentiel si nous souhaitons accompagner dans la pérennité les activités de nos habitants. Nous l'avons déjà fait pour d'autres clubs sportifs, les résultats sont positifs.

Aussi le groupe socialiste et républicain votera ce rapport. Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Dussurgey.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Quelques éléments complémentaires :

Il y a un rapport sur les avenants sur la piscine Jean Gelet, j'anticipe le débat qui va suivre pour dire que nous assumons le fait de ne pas avoir fait de centre aquatique. Je m'étonne que M. Marion, qui revendique le fait d'être écologiste, me demande une deuxième piscine à un moment où l'ensemble de la France se demande comment elle fera fonctionner ses centres aquatiques et nous parle de sobriété énergétique. Je vous enverrai l'article, Monsieur Marion, de l'écologiste qui a fait une étude assez intéressante sur ce que devraient être les piscines actuelles dans un moment de crise énergétique, en disant notamment que les centres aquatiques lui semblaient être une très mauvaise idée et qu'il fallait revenir à l'essentiel, ce qui a été notre cas depuis le début, c'est-à-dire que les enfants puissent apprendre à nager.

Nous avons toujours revendiqué que nous ne ferions pas de piscine olympique et que l'essentiel pour nous est que les Vaudaises et les Vaudais puissent nager et surtout que les enfants apprennent à nager. C'est la mission que remplit la piscine Jean Gelet dont chacun sait les

vicissitudes qu'elle a connues et traversées, je n'y reviendrai pas, nous avons fait des communications précises sur le sujet.

Je suis donc étonnée que l'on me demande encore un centre aquatique alors que des maires en ferment parce qu'ils n'arrivent pas à les faire fonctionner.

Je remercie, moi aussi, mes collègues de Bron et de Meyzieu qui nous permettent un accès à leur piscine qu'ils ont gardé ouvertes. Cela permettra aux enfants de reprendre l'apprentissage qui reprendra à l'ENTPE après les travaux.

Je suis ravie que la Métropole puisse accompagner les collégiens qui font de la natation. C'est leur compétence ; dans les travaux que nous menons à la Métropole, nous retravaillons ces questions de compétences partagées pour que chacun à son niveau puisse faire le maximum. Nous pouvons nous réjouir que ce soit le cas à la métropole de Lyon.

Enfin, je salue également l'opiniâtreté et la détermination des dirigeants du club de natation qui, malgré ces moments compliqués entre la crise sanitaire et les travaux prolongés de la piscine, gardent un projet associatif puissant. Nous travaillerons avec eux dans le cadre de la piscine dès qu'elle sera livrée, c'est-à-dire une piscine avec le nombre de lignes d'eau que nous avons auparavant, mais rénovée qui permettra aux enfants d'apprendre à nager dans de bonnes conditions.

Voilà ce que je voulais rajouter à ce que M. Dussurgey a redit de l'importance de la vie associative en saluant, moi aussi, ses dirigeants. M. Rocher a été exhaustif sur les subventions, je suis donc sûre que nous voterons cette délibération à l'unanimité.

Je passe au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

• d'approuver une subvention au club de Vaulx-en-Velin Natation pour un montant de 13 576€.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	40	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Je vous remercie pour cette adoption à l'unanimité pour le club de natation.

18 - SUBVENTIONS FONDS ASSOCIATIF LOCAL (FAL) ET FONDS PROJETS HABITANTS (FPH)

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre au tissu associatif local et aux habitants constitués en collectifs de réaliser des projets, des crédits spécifiques de la Politique de la Ville interviennent en complément des moyens de droit commun, pour deux actions,

- le Fonds Associatif Local (FAL), destiné à soutenir des projets d'associations émergentes ;
- le Fonds Projets Habitants (FPH), destiné à soutenir des projets de collectifs d'habitants appuyés par des associations structurantes du territoire qui interviennent en qualité de porteurs financiers.

L'enveloppe prévue au titre de l'année 2022 pour le FAL et le FPH est au total de 65 000€, cofinancée par l'Etat à hauteur de 48 000€ et par la Ville à hauteur de 17 000€.

Les aides accordées aux associations et collectifs d'habitants sont détaillées dans le tableau en annexe et la nature des projets présentés est indiquée ci-dessous :

Les Voisins Solidaires « Sortie à Annecy »

L'action a été initiée par un collectif d'habitants s'appuyant sur l'association Les Voisins Solidaires. Une sortie a été faite à Annecy, à destination d'habitants de tous âges ne partant pas en vacances.

Handicap Education Inclusion et Innovation HEÏ « Cours d'expression corporelle »

L'association souhaite poursuivre son projet d'ateliers inclusifs d'expression corporelle à destination de jeunes porteurs de handicap ou non, sur l'année scolaire 2022-2023.

Humanitas seconde chance « Mémoire sur les indépendances africaines »

Souhaitant aborder le thème des cultures et indépendances africaines, l'association a organisé une journée qui associait conférence/débat, ateliers éducatifs et ludiques, expositions, cérémonie officielle et soirée dansante avec repas.

Entraide-parents « Ateliers parentalité »

L'association souhaite proposer un accompagnement aux parents, notamment en situation d'isolement, par le biais d'un programme d'actions constitué de "café-rencontres", soutien téléphonique, programme d'apprentissage, ciné-débats.

Association Nouvelle Génération Engagée « Quartier dynamique »

L'association souhaite organiser trois rencontres autour de la fête d'Halloween : contes le 26/10, maison de l'horreur animée par les adolescents le 29/10, temps festif dans le quartier du Mas du Taureau le 04/11.

Pour rappel, conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le versement des aides accordées lors de la commission de juillet 2022 tel que détaillé en annexe.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Mostefaoui.

(Mme Bertin retire sa demande de prise de parole.)

S'il n'y a pas de demande de parole, je vous propose que nous passions au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'approuver le versement des aides accordées lors de la commission de juillet 2022 tel que détaillé en annexe.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	40	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOU M ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

19 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ATELIER LÉONARD DE VINCI ET DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'ouverture de l'Atelier Léonard-de-Vinci médiathèque maison de quartier le 8 février 2022, le règlement intérieur des bibliothèques communales doit être modifié afin de prendre en compte l'arrivée de ce nouvel équipement ainsi que ses spécificités.

Ce règlement intérieur entend répondre à l'objectif de favoriser l'accès aux savoirs et aux cultures pour tous les habitants et habitantes de la commune. Il est placé sous l'égide des textes de lois nationaux, en particulier la loi 2021-1717 du 17 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, mais aussi le manifeste de la Fédération Internationale des Associations de Bibliothèques (IFLA en anglais).

Ce règlement intérieur définit les modalités pratiques d'accès aux quatre médiathèques et bibliothèques ainsi qu'au pôle mobile.

Il affirme la gratuité des services pour les habitants et les habitantes de la commune, quel que soit leur âge, permettant ainsi de lever un des freins à l'accès à la culture et aux savoirs.

Les personnes de plus de 11 ans, inscrites à l'Atelier Léonard-de-Vinci, peuvent emprunter 20 livres et magazines et 4 DVD pour une durée de 28 jours maximum, renouvelables si aucune réservation n'est effectuée sur ces mêmes documents.

Pour les enfants inscrits de moins de 11 ans, ils peuvent emprunter 10 livres et magazines et 2 DVD.

Par ailleurs, l'inscription donne également la possibilité d'emprunter 1 jeu (pour les plus de 15 ans) et 2 jeux en famille.

La carte d'abonné permet l'accès aux équipements informatiques et au WiFi de l'Atelier.

Ce règlement a été délibéré en Conseil d'exploitation le 21 septembre 2022.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement intérieur de la médiathèque maison de quartier et des bibliothèques communales.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakéhal.

Il y avait une demande d'intervention de Mme Bertin.

Mme BERTIN.- Audrey devait prendre la parole, elle a participé à l'élaboration de ce règlement intérieur, elle m'a fait remonter que cela s'était très bien passé, que beaucoup de choses avaient été discutées et modifiées. Elle tenait à vous remercier pour les échanges et la manière dont cela s'était passé.

Je profite de cette intervention pour vous faire un retour en *off* sur la médiathèque. Quelques habitants sont accros au service ludothèque et vous remercient. Cela fonctionne bien, il n'y a pas beaucoup de monde. Pour les livres, je suis plus inquiète non pas uniquement pour la médiathèque car c'est un phénomène général, à savoir la désertion des bibliothèques. Cela me chagrine beaucoup, que ce soit une médiathèque ou pas, c'est compliqué et c'est regrettable. Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci. Madame Bertin, j'apprécie les remerciements de Mme Watrelot par votre truchement. Je peux confirmer que nous avons eu une très belle réunion du conseil d'exploitation, nous avons pu amender en direct le règlement qui vous est soumis ce soir.

Concernant la fréquentation, on peut s'inquiéter parfois d'une forme de désaffection du livre, mais pour notre médiathèque - nous le rappelions dans le bilan d'Activ'été – ce sont 10 000 personnes reçues cet été. Nous espérons que cet outil, qui est un tiers lieu dans lequel la partie centre social est en train de se déployer, va permettre de redonner de l'attrait aux livres. Je suis plus optimiste que vous sur ce sujet, mais nous partageons ce même attachement aux livres, et à la ludothèque dont je confirme qu'elle suscite beaucoup d'enthousiasme.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'approuver le nouveau règlement intérieur de la médiathèque maison de quartier et des bibliothèques communales.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	40	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

20 - FONDS D'AIDE AUX JEUNES – CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON, LA VILLE DE VAULX-EN-VELIN ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame ATTO

Mesdames, Messieurs,

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficultés.

Il se décline localement par le Fonds d'Aides aux Jeunes à travers l'attribution d'aides financières individuelles portant sur l'alimentaire, la mobilité (transports, déplacements, location de véhicule, aide au permis), l'hébergement d'urgence lorsque le jeune est confronté à une rupture d'hébergement, l'accès à un logement autonome (caution, ouverture de compteurs, première assurance habitation), les dépenses consécutives à l'entrée dans un emploi ou une formation, les dépenses liées à des frais d'inscription à un concours permettant d'accéder à une formation qualifiante, la santé (mutuelle, certains frais de santé, consultation d'urgence en l'absence de dispositif de soin gratuit).

Sur le territoire vaudais, l'organisme gestionnaire est le Centre Communal d'Action Sociale. Il lui revient de verser les aides au titre du FAJ, en lien avec les acteurs de l'insertion des jeunes (Mission Locale, Prévention Spécialisée, Protection Judiciaire Jeunesse, MDM, Service Jeunesse...) qui instruisent les demandes et assurent le suivi et l'accompagnement individualisé.

La loi n°92-722 du 29 juillet 1992 adapte la loi n°88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion, à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et professionnelle et crée le fond d'aide aux jeunes (FAJ) dont les dispositions ont été complétées par le décret n°93-671 du 27 mars 1993 relatif aux fonds d'aide aux jeunes en difficulté.

Cette compétence, transférée par la loi du 13 août 2004 aux Départements est reprise par la Métropole de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2015 en application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des Métropoles.

La commission locale d'attribution se prononce sur les demandes d'aides et au sein de cette commission, seront désignés un représentant de la commune et son suppléant pour assurer la présidence de cette commission.

Le financement du FAJ est porté, à parité, par la Métropole de Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin à hauteur de 15 000€ pour l'année 2022 pour chacune des collectivités.

Ce financement est arrêté annuellement et donne lieu à signature d'une convention annuelle. Ainsi, le co-financement accordé par le Métropole et la Ville est adapté aux besoins tout en tenant compte du montant des aides accordées l'année précédente. Le reliquat permettant d'abonder le Fonds si nécessaire.

Sur l'année 2021, 76 aides ont été accordées concernant 60 jeunes pour un montant total de 15 635,28 €. Les principaux domaines d'intervention sont l'aide alimentaire (sous forme de Chèque Accompagnement Personnalisé), l'aide au transport (abonnement TCL, heures de conduite avant le passage du permis de conduire), la santé (mutuelle) et l'hébergement (nuitées d'urgence avant la prise en charge du droit commun).

Depuis l'été 2021, la Métropole a entrepris un travail de rénovation du FAJ afin de l'adapter aux nouveaux besoins repérés par les professionnels sur les territoires.

Les propositions d'évolution ont ensuite été intégrées dans un règlement intérieur du FAJ qui a été délibéré le 14 mars 2022 par le Conseil métropolitain.

Le règlement intérieur joint à la présente délibération prévoit donc, dans la continuité du dispositif antérieur que :

- les jeunes sollicitant l'aide du FAJ sont accompagnés par un acteur de l'insertion socio-professionnel dans leur parcours d'insertion ;
- les demandes d'aides sont présentées à la commission locale présidé et traitées par le CCAS de Vaulx-en-Velin. Les demandes à caractère urgent sont traitées par un responsable du CCAS en lien avec la Mission Locale puis entérinée lors de la commission suivante.

Il intègre ensuite les évolutions suivantes :

- il prévoit de nouvelles aides lorsqu'elles se révèlent nécessaires dans le cadre des démarches d'insertion. Il s'agit notamment de la prise en charge des frais de téléphonie et d'accès internet ainsi que du matériel téléphonique et informatique, de la participation à la prise en charge des frais d'assurance de responsabilité civile, de certains timbres fiscaux, des frais relatifs au passage du permis B lorsque ces dépenses sont indispensables à l'accès à l'emploi dans certains secteurs d'activité (10h de conduite au lieu de 5h) et l'accès à la culture et au sport.
- il permet d'accorder jusqu'à 7 nuitées (au lieu de 5) en hébergement d'urgence afin de permettre aux structures d'accompagner les jeunes vers des solutions plus appropriées et durables ;
- il élargit les critères d'éligibilité aux jeunes de 16 à 18 ans, notamment lorsqu'ils sont soumis à l'obligation de formation et intégrés à ce titre dans un parcours d'accompagnement et selon les ressources de la famille.

Cet élargissement bénéficiera aussi aux jeunes étudiants ou scolaires sous réserve d'avoir épuisé les aides proposées par le Centre régional des œuvres universitaires ou de ne pas y avoir accès.

Les jeunes étrangers en situation régulière pourront solliciter les aides du FAJ dès lors qu'ils justifieront d'un titre de séjour mais également d'un récépissé de renouvellement de titre de séjour en cours de validité.

Enfin, le nouveau règlement du FAJ porte le plafond individuel annuel à 800€ contre les 600€ antérieurs, avec possibilité de le porter exceptionnellement à 1 000€ annuel si cela est cohérent avec le projet d'insertion.

Une convention annuelle tripartite de délégation partielle de la gestion du FAJ précise les modalités de gestion du fonds, des aides et des conditions de leur octroi ainsi que le montant de la contribution paritaire annuelle de la Métropole et de la Ville qui abonde le fonds.

Cette convention précise également les modalités d'évaluation du dispositif et le cadre des relations entre les partenaires.

La convention relative au dispositif FAJ 2022 est jointe au présent rapport.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer la convention tripartite 2022 relative à la délégation partielle de la gestion du FAJ par la Métropole ainsi que les conventions annuelles tripartites de délégation de la gestion du FAJ ultérieures tant que le règlement intérieur du FAJ ne sera pas substantiellement modifié ;

- autoriser Madame la Maire à signer tous les autres documents relatifs à cette décision.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Atto pour la présentation d'un dispositif important pour notre jeunesse.

(Mme Bertin retire sa demande de prise de parole.)

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je propose que nous passions au vote de cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention tripartite 2022 relative à la délégation partielle de la gestion du FAJ par la Métropole ainsi que les conventions annuelles tripartites de délégation de la gestion du FAJ ultérieures tant que le règlement intérieur du FAJ ne sera pas substantiellement modifié ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les autres documents relatifs à cette décision.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	40	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Je vous rappelle que nous devons désigner un représentant de la commune et de son suppléant, je ne vous ai pas présenté ce rapport dans les rapports sans débat parce que je vous avais proposé que ce soit associé à la présentation de la commission.

**21 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE ET DE SON
SUPPLÉANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ATTRIBUTION DES AIDES
DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEAUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame la MAIRE

Mesdames, Messieurs

La commission relative au fonds d'aide aux jeunes est composée comme suit.

Le président de la commission et son suppléant, sont désignés par la commune.

Les membres sont :

- un représentant de la Métropole (conseiller métropolitain ou représentant de la Maison de la Métropole),
- un représentant du CCAS,
- un représentant de la mission locale,
- un représentant des services de prévention,
- un représentant de toute association qui, localement, reçoit des jeunes dans le cadre de ses missions (notamment association instructrice du RSJ, le cas échéant).

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

• désigner madame Antoinette ATTO pour présider la commission locale d'attribution du FAJ en tant que représentante de la commune, et de désigner madame Christine JACOB en tant que suppléante.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je vous propose de passer aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- de désigner madame Antoinette ATTO pour présider la commission locale d'attribution du FAJ en tant que représentante de la commune, et de désigner madame Christine JACOB en tant que suppléante.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOU M ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Christine BERTIN ; Richard MARION
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	5	Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Ange VIDAL
Ne prend pas part au vote	0	

22 - APPEL À PROJET 2022 PLAN DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 2014, la ville de Vaulx-en-Verin a lancé un ambitieux Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Il a été signé avec l'État, le Défenseur des Droits, la Région, la Métropole de Lyon, ainsi qu'avec différents partenaires associatifs.

Pour la septième année consécutive, la Ville et l'État ont lancé, dans le cadre de ce Plan, un appel à projet destiné en priorité aux petites associations et aux collectifs d'habitants. Il a pour vocation de soutenir des actions innovantes menées sur le territoire au bénéfice des Vaudais, et de proposer des projets concrets de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et/ou les discriminations.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'un des sept axes du Plan de lutte :

- Axe 1 : le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Axe 2 : sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public ;
- Axe 3 : renforcer la qualification juridique des acteurs ;
- Axe 4 : favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- Axe 5 : histoire et mémoire ;
- Axe 6 : l'engagement Citoyen ;
- Axe 7 : égalité entre les femmes et les hommes.

Les subventions sont limitées à 2 000€ par projet.

En septembre 2022, 3 dossiers ont été déposés et tous ont été retenus pour une somme globale de 5 000€. Pour mémoire, le financement de 9 projets a été voté lors des conseils municipaux du 31 mars 2022 et du 1^{er} juillet 2022 ; ainsi, depuis le début de l'année, 21 500€ ont été attribués aux associations dans le cadre de cet appel à projets.

L'engagement et le développement concret d'actions sur le territoire en lien avec les habitants ont été les critères de sélection des projets retenus, dont vous trouverez la liste ci-dessous :

Porteur du projet	Axe(s) du Plan	Description du projet	Montant
Fourchette d'Or	Axe 2 Axe 3 Axe 4 Axe 6	<p><i>La grossophobie : de la violence au body positive</i></p> <p>Pour lutter contre les discriminations à l'encontre des personnes en surpoids ou obèses, Fourchette d'Or, en partenariat avec d'autres associations, propose trois temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un théâtre-forum ou une conférence à destination du grand public, • un atelier cuisine pour les parents et les enfants, • une sensibilisation pour les professionnels. 	1 000€
Lila Sadjj	Axe 1 Axe 5	<p><i>La farandole des alphabets</i></p> <p>Afin de lutter contre les idées préconçues et montrer les convergences entre les écritures et les alphabets, l'association propose un atelier calligraphie hébraïque dans le cadre du Festival Arta Sacra.</p>	2 000€
Radio Salam	Axe 1 Axe 5 Axe 6 Axe 7	<p><i>Promotion radiophonique</i></p> <p>Pour donner un écho et de la visibilité aux diverses actions - notamment culturelles - menées dans le cadre du Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, Radio Salam souhaite mettre en place des informations spéciales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interviews pendant le festival Arta Sacra, • promotion des actions autour des droits des femmes mises en œuvre en mars, • animation d'une émission dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes, • participation active à l'organisation de l'événement <i>Histoires singulières pour une mémoire commune</i>, • diffusion de spots durant la Semaine de l'Égalité, etc. <p>Aussi, l'association souhaite former les acteurs associatifs et habitants volontaires du territoire sur l'animation radiophonique, le montage de reportages sur les questions mémorielles, etc.</p>	2 000€

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le versement des subventions présentées dans le présent rapport.

Mme GEOFFROY.- Comme je m'y étais engagée, je réunirai les élus sous un format de commission générale, c'est-à-dire tous les élus, majorité et opposition, sans public pour présenter nos travaux concernant le nouveau plan de lutte auquel nous réfléchissons avec Mme Mostefaoui. Nous aurons donc un temps d'échange, je m'y suis engagée après plusieurs de vos interventions, l'objectif étant de signer un nouveau plan en début d'année prochaine. Nous nous réunirons avant que ce plan soit finalisé et présenté en conseil municipal. C'est un sujet suffisamment important pour que tous les avis soient entendus.

Je passe la parole à Mme Mostefaoui.

Présentation de la délibération.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Mostefaoui.

(Mme Bertin retire sa demande de prise de parole.)

J'ai une demande d'intervention de M. Gasmi.

M. GASMI.- Mesdames et Messieurs, cela fait plusieurs années que je demande pour Vaulx-en-Velin, de manière la plus courtoise, de rajouter l'islamophobie lorsque l'on parle d'antisémitisme. C'est très bien de parler d'antisémitisme, il faut lutter contre ce fléau, mais en ce qui me concerne depuis près de 50 ans à Vaulx-en-Velin, le seul acte ou propos antisémite que je relève vient d'un élu de votre majorité.

Vous ignorez ma demande, par conséquent je vais prendre le temps...

Mme GEOFFROY.- Monsieur Gasmi, vous savez que si vous continuez ainsi, vous ne finirez pas votre intervention. Je vous assure, Monsieur Gasmi, que nous vous attaquons si vous continuez...

M. GASMI.- C'est bon, on peut y aller ?

Mme GEOFFROY.- Ah non, on ne va pas y aller. Je suspends la séance pour cinq minutes et nous verrons si vous reprenez la parole.

La séance est suspendue, la transmission est arrêtée.

(La séance est suspendue pour une durée de cinq minutes.)

Mme GEOFFROY.- Je vous propose que chacun reprenne sa place. Nous allons essayer de reprendre une séance qui soit digne des électeurs qui nous ont fait confiance.

J'espère Monsieur Gasmi que vous êtes revenu à un sentiment plus respectueux vis-à-vis de l'assemblée. J'attends vos excuses pour, d'une part, vos propos outranciers, et d'autre part, pour la façon de vous adresser aux élus de cette assemblée. J'attends que vous vous excusiez avant de reprendre le fil de notre séance. Je vous cède la parole.

M. GASMI.- Madame Geoffroy, de quoi voulez-vous que je m'excuse ? Essayez d'être précise.

Mme GEOFFROY.- Monsieur Gasmi, nous n'allons pas faire un long débat. Vous avez proféré des accusations et vous vous êtes adressé de façon très discourtoise aux élus que nous sommes. Je vous demande de vous excuser.

M. GASMI.- J'aimerais bien m'excuser, Madame Geoffroy, mais dites-moi sur quoi je dois m'excuser. J'aimerais le savoir, qu'ai-je dit qui demande une excuse ?

Mme GEOFFROY.- Je vous l'ai dit, ce sont les propos que vous avez tenus.

M. GASMI.- Quels propos ?

Mme GEOFFROY.- Soit vous vous excusez et nous poursuivons, soit nous arrêtons là ce débat.

M. GASMI.- Vous voyez, c'est une totale dictature.

Mme GEOFFROY.- Nous allons arrêter le débat.

Je propose que nous passions au vote de cette délibération, car il est inutile de continuer ce débat.

(Propos hors micro de M. Gasmi.)

Vous n'avez plus la parole, Monsieur Gasmi. J'ouvre le vote.

Monsieur Gasmi, nous avons demandé que vous ne vous filmiez pas, c'est écrit dans le règlement intérieur, vous le faites pour faire un esclandre.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

(Propos hors micro de M. Gasmi.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'approuver le versement des subventions présentées dans le présent rapport.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Carlos PEREIRA ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	3	Nacera ALLEM ; Nordine GASMI ; Maoulida M'MADI
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.-Je suspends le conseil municipal, le temps que M. Gasmi cesse de parler à sa caméra, puisque nous sommes dans une enceinte. La prochaine fois, Monsieur Gasmi, vous ne reprendrez pas le débat.

Je demande que nous arrêtons la transmission. J'ai la responsabilité de cette assemblée, Monsieur Gasmi, si vous n'êtes pas capable de vous comporter correctement dans l'assemblée, je vous demanderai de la quitter le temps de vous calmer.

(La séance est suspendue pour une durée de cinq minutes.)

Mme GEOFFROY.- Je propose aux élus de revenir. Mesdames et Messieurs les élus, je vous laisse vous installer, nous reprenons la séance. Nous allons essayer de finir ce conseil municipal dans un délai raisonnable.

23 - AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE GIP MMI'E

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 15 février 2019, la commune de Vaulx-en-Velin a adhéré au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi ».

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), constituée depuis le 1^{er} janvier 2019 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) d'échelle métropolitaine, est constituée à ce jour, de vingt sept membres dont l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, Pôle Emploi, les trois bailleurs sociaux du pôle Public de l'habitat, la CCI et la CMA ainsi que les communes de Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne, qui partagent leurs moyens et leurs stratégies.

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Pour ce faire, il agit en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée et notamment des bénéficiaires du RSA, à travers le déploiement de la Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion et l'emploi. Il intervient également auprès des acteurs de l'insertion en proximité pour favoriser les synergies entre eux et favoriser les actions permettant le retour à l'emploi durable des personnes qui en sont éloignées.

Concernant la Ville, en lien avec le Fonds Social Européen, elle participe au cofinancement de deux postes à temps plein (une Coordinatrice Emploi Insertion - CEI Rhône Amont et une agente d'accueil) à hauteur de 74 000 € par an pour une action prioritaire sur le territoire vaudais.

Enfin, la MMI'e accompagne les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses sociales dans leurs marchés.

Depuis plus de trois années, la MMI'e a progressivement renforcé son action ; elle est désormais un intervenant essentiel de la politique d'insertion et d'emploi, dont la Métropole est cheffe de file aux termes de la loi. Le GIP a pleinement rempli son rôle, en offrant un espace de dialogue et de mutualisation entre les nombreux partenaires et opérateurs de ce secteur, tout en permettant une meilleure adaptation des actions conduites aux besoins des acteurs de terrain et des publics eux-mêmes.

Le souhait de 19 nouvelles communes d'adhérer à la MMI'e

Dans ce cadre, sur proposition du Président de la Métropole et de Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département, et en lien avec les instances de gouvernance de la MMI'e, il a été proposé au cours du premier semestre 2022, à l'ensemble des communes de la Métropole de pouvoir adhérer au GIP, comme cela avait été fait une première fois en 2018.

La procédure d'adhésion nécessitant une modification de la convention constitutive, les membres actuels, dont la Commune de Vaulx-en-Velin, sont également invités à approuver l'avenant n°5 de cette convention jointe en annexe, adopté lors d'une assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2022. Celui-ci intègre les nouvelles communes membres, ainsi que le nouveau partage des voix qui en découle. Il prévoit également quelques modifications non substantielles de la convention initiale afin d'améliorer le fonctionnement du GIP.

19 nouvelles communes ont manifesté leur intérêt pour adhérer : Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Craponne, Dardilly, Ecully, Fontaine sur Saône, Genay, Jonage, La Tour de Salvagny, Limonest, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Sathonay Camp, et Solaize et ont jusqu'au 15 octobre pour délibérer sur ce point.

Ces adhésions porteront à 46 le nombre d'adhérents de la MMI'e, dont 37 communes représentant 92% du poids démographique métropolitain.

Une nouvelle répartition des voix

Afin de permettre l'arrivée de ces nouvelles communes dans de bonnes conditions de représentation, la Métropole et la Ville de Lyon ont accepté de revoir la répartition des poids de vote au sein des instances, même si la plupart des décisions se prennent à l'unanimité ou à une très large majorité des administrateurs.

La répartition initiale avait été fixée ainsi :

- membres obligatoires : Métropole : 48 %, État : 10 %, Pôle emploi : 10 %, Ville de Lyon : 12 %, soit 80%,
- membres à leur demande : Région : 4 %, Communes : 12 %, soit 16 %,
- partenaires associés : 4 %

Il est désormais proposé de retenir la pondération suivante :

- membres obligatoires : Métropole : 42 %, État : 10 %, Pôle emploi : 10 %, Ville de Lyon : 10 %, soit 72 %
- membres à leur demande : Région : 4 %, Communes : 20 %, soit 24 %,
- partenaires associés : 4 %

Chaque commune membre hors Lyon se voit attribuer une fraction des voix dédiées, au prorata de sa population (1,37 % des voix pour la Ville de Vaulx-en-Velin). Sur ces bases, aucune commune anciennement adhérente ne verra sa part de voix diminuer par rapport à la situation précédente.

En outre, l'avenant n°5 propose de simplifier la procédure de retrait éventuel des membres constitutifs à leur demande et partenaires associés, en ce qu'il prévoit que ce retrait conduirait à répartir les droits de vote aux membres restants, sur la base d'une décision en assemblée générale. Il évite ainsi de devoir modifier la convention constitutive, s'agissant d'un principe de répartition qui peut être mécaniquement constaté.

En revanche, l'adhésion de tout nouveau membre continuera de nécessiter une modification de la convention constitutive et donc une procédure lourde qui ne peut être conduite qu'exceptionnellement.

Les autres modifications statutaires proposées

Un toilettage des autres dispositions de la convention constitutive a été réalisé mais ne porte pas sur des dispositions substantielles ; le principe étant d'inscrire le fonctionnement dans la continuité de la transformation retenue en 2019.

- L'objet du GIP fait l'objet d'un complément très limité en mentionnant la démarche du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) dont la MMI'e est d'ores et déjà partie prenante dans le cadre de l'expérimentation conduite à ce sujet depuis 2020. La démarche du SPIE - favoriser la coordination entre les acteurs, renforcer les moyens permettant d'assurer des parcours sans couture et tournés vers l'accès à l'emploi - croise pleinement les missions confiées à la MMI'e et les attendus de sa création.

- Le nouveau Conseil d'administration, ainsi que l'Assemblée générale, comprendront au total 51 administrateurs désignés par les membres (et 51 suppléants), la Métropole (5) et la Ville de Lyon (2) conservant seules la possibilité de désigner plusieurs administrateurs.

Ces administrateurs disposent ensemble des parts de voix dévolues respectivement à la Métropole et la Ville de Lyon. La Ville de Vaulx-en-Velin bénéficie d'un titulaire et d'un suppléant.

S'agissant des autres articles de la convention des titres 3 et 4, hormis les dispositions relatives à la répartition des droits de vote de chaque membre, les dispositions actuelles sont entièrement reprises sur le fond mais sont présentés dans un ordre et plus cohérent et plus lisible. A titre d'illustration, l'ensemble des ressources dédiées au GIP par ses membres font désormais l'objet du seul article 8.

- L'article 12 nouveau, relatif à la possibilité d'établir un règlement intérieur dispose que celui pourra prévoir, outre la mise en place d'un bureau, les modalités de fonctionnement entre les différentes instances du GIP, en complément de ce que la convention constitutive retient. Un nouveau règlement intérieur sera mis en chantier dès l'automne pour être soumis au nouveau Conseil d'administration, issu de l'intégration des nouveaux membres.

- S'agissant des dispositions relatives au personnel (article 18 à 20), l'avenant propose une réécriture plus précise des diverses catégories de ressources humaines que le GIP peut légalement se voir confier (mise à disposition, détachement de fonctionnaire, recrutements complémentaires). Il est notamment indiqué la procédure prévoyant l'information préalable des membres, qui est d'ores et déjà effective depuis quelques mois, lorsque le GIP doit pourvoir ou renouveler un poste inscrit à son effectif.

- Enfin, une disposition transitoire valable pour cette étape nouvelle d'élargissement à 19 nouvelles communes, prévoit qu'en cas de non-aboutissement de la procédure d'adhésion par certaines communes, les répartitions des voix prévues sur ces bases puissent être recalculée automatiquement sans nécessiter d'établir un nouvel avenant à la convention constitutive.

L'ouverture à 19 nouvelles communes et l'élargissement des instances de gouvernance constituera sans nul doute une étape importante de la consolidation du rôle et du fonctionnement de la MMI'e. Pour autant, cet élargissement ne saurait se faire sans préciser les divers niveaux d'intervention et d'offre de service que la MMI'e est en capacité d'apporter au territoire métropolitain dans sa globalité et à chacun de ses membres de façon plus spécifique.

Des temps de travail associant largement ses membres sont prévus à l'automne afin de mieux définir l'ambition attendue, structurer l'offre de service qu'elle développera au cours des prochaines années ainsi que les moyens nécessaires qui en découlent, en lien avec les attentes de chaque membre.

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°5 de la convention constitutive du GIP Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) qui comprend notamment l'adhésion de 19 nouvelles communes ;
- autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- J'ai un temps de parole demandé par Mme Bertin.

Mme BERTIN.- À l'époque de sa création, beaucoup de questions se posaient, puisque c'était auparavant une cellule beaucoup plus petite, c'était tout l'Est lyonnais. Le GIP a été élargi, il regroupait trois entités, de mémoire, avec Lyon, l'inquiétude était qu'ils prennent tous les budgets.

Aujourd'hui, vous élargissez encore plus avec toutes les communes de la Métropole.

Même si j'entends que l'on garde la même part de nos voix, n'allons-nous pas perdre des financements pour l'insertion suite à cet élargissement ? C'est mon inquiétude.

Mme GEOFFROY.- C'est une question tout à fait pertinente. Si on élargit le nombre de communes, on peut s'interroger. En réalité, il existait déjà du travail et des financements de l'insertion pour ces communes. Ce qui est nouveau, c'est que nous rentrons dans un travail plus coordonné, notamment sur le plan territorial que l'on va développer au titre de l'insertion, c'est-à-dire l'organisation des types de services, être plus cohérents et coordonnés sur l'offre de service, sur les structures conventionnées par la Métropole et donc par la MMI'E, sur les questions des personnels dévolus aux territoires.

Pour nous, il n'y a pas de changement. Nous avons dit qu'il y a deux agents, nous cofinçons le fait que nous ayons des postes, ici. Cela ne bouge pas.

La Métropole avait déjà la responsabilité d'accompagner tous les bénéficiaires du RSA, que les villes soient dans le GIP ou pas.

J'espère que cet élargissement nous donnera une meilleure couverture dans la mesure où les bassins d'emploi ne sont pas exactement les territoires des communes, et donc un travail plus coordonné avec la partie économique, parce que la partie insertion est plutôt bien structurée. La charte des 1 000 était vraiment un point important.

Je pense que nous pouvons travailler avec les bassins de Pôle emploi et avec le monde économique et il y a, là, un intérêt à voir les autres communes. Vous avez remarqué que ce sont beaucoup de communes de l'Ouest lyonnais qui n'étaient pas toutes dans des PLIE, parce que ce que vous évoquez Madame Bertin, c'est le plan local pour l'insertion et l'emploi de l'Est lyonnais qui a fait ses preuves. Les communes qui n'avaient pas de PLIE ont observé avant de se rendre compte que c'était un système qui fonctionnait, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Il n'y a donc pas à avoir d'inquiétude sur la question financière, et nous ferons des retours, vous connaissez notre énergie sur le sujet.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je passe au vote.

(Il est procédé au vote.)

(Propos hors micro de Mme Vidal.)

Mme GEOFFROY.- J'ai compris votre question, je la reprendrai mais le vote étant ouvert, je ne peux pas l'interrompre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'approuver l'avenant n°5 de la convention constitutive du GIP Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) qui comprend notamment l'adhésion de 19 nouvelles communes ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- La remarque faite par Mme Vidal n'a sans doute pas été entendue par celles et ceux qui suivent le conseil municipal. La convention est signée par l'ensemble des maires des communes et M. Vincendet était encore le maire de Rillieux-la-Pape au moment où elle a été établie. En réalité, les noms sont mentionnés mais nous signons en qualité de maire ce qui veut dire que l'on substituera le nom du maire actuel de Rillieux-la-Pape, M. Smati, à celui de M. Vincendet sans que cela mette la délibération en difficulté parce que les villes ont délibéré et ont donné autorisation à leur maire.

24 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SEGAPAL

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur FISCHER

Mesdames, Messieurs,

La commune est actionnaire de la société publique locale SEGAPAL (Société de gestion des espaces publics du Rhône Amont) qui gère le Grand Parc de Miribel Jonage. A ce titre, elle se prononce chaque année sur le rapport d'activité de la société.

Créée en 1979 sous la forme d'une société d'économie mixte, la SEGAPAL a été transformée en société publique locale en 2012. Elle est aujourd'hui entièrement détenue par des collectivités territoriales.

La gouvernance de la SEGAPAL est assurée par un conseil d'administration composé de dix-huit membres, dont seize représentent les principaux actionnaires, notamment le SYMALIM, propriétaire du Grand Parc, qui compte à lui seul neuf administrateurs et, par un bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents.

Le président est monsieur Issam Benzeghiba.

Les petits actionnaires, dont la commune de Vaulx-en-Velin, sont réunis en assemblée générale et représentés par deux membres au conseil d'administration.

Au 31 décembre 2021, la SEGAPAL comptait soixante-neuf salariés permanents, auxquels s'ajoutent des emplois saisonniers.

La principale mission de la société, la gestion du Grand Parc, s'opère dans le cadre d'une délégation de service public conclue à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de quatre ans. La SEGAPAL se voit également confier par le SYMALIM la maîtrise d'ouvrage déléguée de ses études et travaux, pour laquelle elle a été rémunérée en 2021 à la hauteur de 29 K€.

Outre la gestion du Grand Parc, la SEGAPAL peut assurer des missions pour le compte de ses actionnaires, parmi lesquelles on compte la brigade équestre mise à disposition de la ville de

Vaulx-en-Velin. Ces activités sont en forte hausse depuis trois ans et ont représenté en 2021 un apport de recettes de 688 000 €.

Les résultats financiers de l'année 2021 sont négatifs pour la seconde année consécutive, mais à un degré moindre qu'en 2020 (26 000 € de déficit contre 51 000 € en 2020) :

Recettes : 6869 K€ dont :

- Activités : 1682 K€
- Subvention d'équilibre : 3705 K€
- Autre subvention : 200 K€

Dépenses : 6895 K€ dont :

- 2253 K€ en personnel
- 233 K€ d'achats
- 720 K€ d'entretien
- 739 K€ de prestations
- 195 K€ de fluides

Résultat net : - 26 K€.

Comme en 2020, c'est la baisse du chiffre d'affaires des activités commerciales, toujours sous l'effet de la crise sanitaire, ainsi que de conditions météorologiques défavorables, qui explique ce résultat. On peut toutefois noter une hausse de l'accueil des groupes d'enfants qui a partiellement compensé cette baisse.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le rapport d'activité 2021 de la SPL SEGAPAL
- donner quitus au représentant de la ville au sein de la SPL, ainsi que sur les missions et activités de la SPL SEGAPAL

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Fischer pour cette présentation efficace qui nous a donné l'essentiel des éléments du rapport.

J'ai une demande d'intervention de M. Marion.

M. MARION.- C'est une délibération agréable sur une société publique locale qui fonctionne bien dans l'ensemble, c'est vraiment intéressant et cela fait du bien de lire tout cela. Il y a une vraie grande qualité du travail réalisé avec le SYMALIM, propriétaire du Grand parc, poumon vert métropolitain que nous avons la chance d'avoir à nos portes et en partie sur notre commune de Vaulx-en-Velin, il est important de le souligner.

Je vais reprendre une action parmi celles que fait la SEGAPAL, qui vient d'être évoquée par mon collègue Matthieu Fischer et qui concerne la brigade équestre. Cette action est particulièrement exemplaire car elle est écologique dans son rapport à la nature, aux animaux, mais elle procure aussi un apaisement certain aux alentours : contact à l'animal tant pour les enfants que pour les adultes, mais aussi une mission de sécurité exercée de façon beaucoup plus apaisée que celle que l'on peut parfois connaître avec des forces de police armées.

C'est quelque chose d'exemplaire, il est important que nous puissions poursuivre cette action d'autant plus que cela se fait en coordination avec les polices municipales et nationales. C'est donc un outil efficace et coordonné. À cela, nous pouvons ajouter une bonne nouvelle : nous pouvons faire plus ; j'ai pu échanger avec le président de la SEGAPAL, qui m'a confirmé que nous pouvions aller au-delà en termes de missions, puisque les interventions sont actuellement concentrées à Vaulx-en-Velin sur le quartier de la Rize et au nord du village. Nous pourrions développer cette brigade dans d'autres quartiers, il y a des capacités du côté de la SEGAPAL, Meyzieu fait deux fois plus que nous sur le sujet, nous avons donc des marges de progression, ce qui est une bonne chose parce que c'est un investissement utile : 3 850 € hors taxes au total pour l'opération qui permet de couvrir deux quartiers, surtout l'été. Il y a une réelle efficacité du dispositif.

Pour concrétiser la proposition, nous pourrions aller un peu plus tôt dans le calendrier de l'année, puisque c'est actuellement uniquement en juillet et août ; Meyzieu commence à partir du mois de mai, ce qui permet de travailler avec les écoles. C'est aussi une piste concrète qui nous permettrait d'aller plus loin.

Telle est la proposition que je porte ce soir auprès de vous toutes et tous. Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion.

(Mme Bertin retire son temps de parole).

Monsieur Marion, j'ai entendu votre proposition. Mme Lecerf, qui suit ce sujet plus particulièrement aura l'occasion de la regarder, vous pourrez échanger avec elle sur ce point. Cela concerne la SEGAPAL, vous comprendrez que je ne peux pas faire une réponse à sa place. Il y a des contraintes, mais nous pouvons étudier votre proposition, nous vous ferons un retour sur ce point.

Je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

(M. Usta indique que son nom n'apparaît pas dans la liste.)

Mme GEOFFROY.- Monsieur Usta, vous avez raison. Je vais donc vous faire voter oralement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'approuver le rapport d'activité 2021 de la SPL SEGAPAL ;
- de donner quitus au représentant de la ville au sein de la SPL, ainsi que sur les missions et activités de la SPL SEGAPAL.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

(Mme la Maire demande la confirmation des votes précédents de M. Usta.)

Mme GEOFFROY.- Nous notons que M. Usta était présent pour les deux derniers rapports : l'avenant à la convention du GIP et le rapport d'activité de la SEGAPAL et qu'il a voté.

Monsieur Usta, je vous présente toutes mes excuses, vraiment. Je m'assure que les conseillers peuvent voter. Merci de votre vigilance.

La rectification a été faite.

25 - GARANTIE D'EMPRUNT ERILIA

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI ,Richard MARION

Rapport de Madame MARTINEZ

Mesdames, Messieurs,

Le bailleur Erilia a sollicité, par courrier du 21 juillet 2021, la ville de Vaulx-en-Velin afin d'apporter sa garantie d'emprunt pour la construction des 40 logements sociaux du programme Le Jardin Gabriel, situé dans l'îlot C1 de la ZAC Hôtel de Ville, à l'angle des avenues Gabriel Péri et Maurice Thorez.

Le programme global se compose de 160 logements, de 2700 m² de surface de vente destinés au transfert de Casino, de 950 m² de commerces et d'une réserve de 1200 m².

Sur les 160 logements, 40 sont destinés à du locatif social, 91 à l'accession libre et 29 à l'accession abordable.

Erilia achète en VEFA (contrat de réservation en l'état de futur achèvement) les 40 logements sociaux (et 37 garages boxés) de l'îlot C1 qui se répartissent en 2 bâtiments de 5 étages.

Le financement est en PLUS pour 28 logements, PLAI pour 8 logements et PLUS-CD pour 4 logements.

ERILIA a souscrit un contrat de prêt pour le financement de 40 logements sociaux auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), signé le 12 avril 2022 et joint à la présente délibération. Le contrat n°134257 est conclu pour un montant total de prêt de **4 721 178 ,00 €**.

Le financement de l'opération est assuré par quatre lignes :

- Prêt PLAI : **600 626,00 €**
- Prêt PLAI Foncier : **365 338,00 €**
- Prêt PLUS : **2 276 039,00 €**
- Prêt PLUS Foncier : **954 873 €**

La garantie d'emprunt sollicitée par Erilia porte sur 15% du volume d'emprunt mentionné ci-dessus, soit au total **708 176,70 €**.

La Métropole de Lyon apportera sa garantie d'emprunt à hauteur de 85% du prêt lors de la commission permanente du 17 octobre 2022.

Les caractéristiques financières de chaque ligne de prêt sont précisées dans l'article 9 contrat de prêt du 12 avril 2022 joint en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- accorder la garantie demandée selon les conditions suivantes :

Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 15% à Erilia pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total **de 4 721 178 ,00 €**- soit un montant de **708 176,70 €** garanti-souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°134257 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition en VEFA de 40 logements sociaux situés au 98 avenue Gabriel Péri Bâtiments B1 et B2 à Vaulx-en-Velin.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ERILIA s'engage à fournir à la Ville une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat de prêts correspondants à cette garantie d'emprunt ainsi que tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Martinez pour la présentation de cette délibération.

Il y avait une demande d'intervention de Mme Bertin.

Mme BERTIN.- J'aimerais que vous répondiez à la question que j'ai posée en commission.

Mme GEOFFROY.- Pouvez-vous rappeler votre question ?

Mme BERTIN.- Pourquoi le prêt arrive maintenant alors que les gens sont déjà dedans ?

Mme GEOFFROY.- Madame Martinez, je vous cède la parole pour quelques éléments de réponse.

Mme MARTINEZ.- Nous avons contacté Erilia pour en savoir un peu plus. Apparemment, ils avaient fait un premier prêt en 2021 qui leur avait été refusé par la Caisse des dépôts en raison d'un problème dont nous ignorons la teneur. De ce fait, ils ont avancé l'argent pour faire la construction sur les fonds de l'entreprise et ont refait une demande de prêt, c'est pourquoi ils nous demandent maintenant de nous porter garants. C'est l'explication donnée par d'Erilia.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Martinez pour vos précisions.

Vous connaissez le programme dont nous parlons puisque les logements, comme l'a souligné Mme Bertin, sont livrés.

Je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Après avoir délibéré, décide

- d'accorder la garantie demandée selon les conditions suivantes :

Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 15% à Erilia pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total **de 4 721 178 ,00 €**- soit un montant de **708 176,70 €** garanti-souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°134257 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition en VEFA de 40 logements sociaux situés au 98 avenue Gabriel Péri Bâtiments B1 et B2 à Vaulx-en-Velin.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ERILIA s'engage à fournir à la Ville une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat de prêts correspondants à cette garantie d'emprunt ainsi que tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Christine BERTIN ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Je vous propose que les deux rapports suivants qui concernent notre piscine soient présentés l'un après l'autre par M. Gomez.

26 - AVENANT FINANCIER POUR LE LOT 07 DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE LA PISCINE JEAN GELET

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de la piscine Jean Gelet ont débuté en octobre 2019 par la dépollution, le désamiantage et la déconstruction. Les entreprises ont ensuite démarré leur chantier en janvier 2020. Suite à la pandémie de la covid-19 et au confinement décrété par le gouvernement, le chantier a été arrêté jusqu'en septembre 2020.

Les travaux ont repris à cette date, et l'entreprise titulaire du lot gros-œuvre (l'entreprise RUIZ BY ROUGEOT) a alors accusé de nombreux retards, puis a été placée en redressement judiciaire avant une liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de commerce le 29 septembre 2021 avec maintien de l'activité jusqu'au 20 octobre 2021.

L'entreprise a par la suite été cédée et la nouvelle entreprise Ruiz SA a repris les deux marchés en cours avec la ville de Vaulx-en-Velin : le lot 2 Gros oeuvre et le lot 11 Charpente bois. Les avenants de transfert de ces deux marchés, signés suite au du conseil municipal du 31 mars 2022 ont permis une reprise du chantier pour les travaux de gros-œuvre en mai 2022.

Les autres entreprises ont également repris leurs études et travaux à cette date. Face à ces interruptions de chantier qui ont retardé de près de 15 mois les travaux, beaucoup d'entreprises se sont inquiétées de la viabilité financière de leur marché. En effet, les prix des entreprises sont des prix valeur 2019, date de la consultation des marchés publics pour la piscine. Ces prix sont révisables selon une formule déterminée par les clauses du marché. Cependant, face à la situation économique actuelle : augmentation très forte du prix des matériaux et inflation importante, conséquences de la pandémie de covid 19, difficultés d'approvisionnement en Chine et plus récemment guerre en Ukraine qui aggrave les pénuries de matériaux... les conditions financières de marchés signés en 2019 sont dorénavant trop difficiles à supporter financièrement pour de nombreuses entreprises, et la révision contractuelle ne suffit pas à couvrir les frais engagés.

Aussi, la société SCAE, titulaire du lot 07- Électricité CFO CFA, a présenté une demande de dédommagement financier à hauteur de 49 295 € HT pour son lot. Cette demande est étayée des devis de ses fournisseurs pour les matériaux à mettre en œuvre sur le chantier de la piscine Jean Gelet, ainsi que des documents attestant de la flambée du coût de ces matériaux. Sont notamment visés les matériaux suivants : chemins de câbles (acier), ensemble du câblage des courants faibles et courants forts (cuivre), ainsi que les divers appareillages tels que les armoires électriques, éclairages, ou alarme incendie. Les justificatifs produits par l'entreprise prouvent les hausses exceptionnelles des coûts et leur impact sur le marché.

Pour prendre en compte ces circonstances exceptionnelles et imprévues, il est donc proposé d'établir un avenant sur le fondement de l'article R.2194-5 du code de la commande publique, afin de majorer le montant du marché de 49 295 € HT. Le montant du marché, initialement de 197 182,02 €HT serait ainsi porté à 246 477,02 € HT soit 295 772,42 €TTC.

Cet avenant permettra de poursuivre l'exécution du contrat dans des conditions économiques acceptables.

Il représente une augmentation de 24,99 % du marché initial de l'entreprise.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser madame la Maire à signer l'avenant n°2 pour le lot 07- Électricité CFO CFA avec la société SCAE

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez pour cette double présentation succincte.

(Mme Bertin retire son temps de parole.)

Je vous propose doc que nous passions au vote du premier rapport : avenant financier pour le lot 07 des marchés de travaux de la piscine.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'autoriser madame la Maire à signer l'avenant n°2 pour le lot 07- Électricité CFO CFA avec la société SCAE.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

27 - AVENANT FINANCIER POUR LE LOT 03 (TITULAIRE SNEC) DES TRAVAUX DE LA PISCINE JEAN GELET

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de la piscine Jean Gelet ont débuté en octobre 2019 par la dépollution, le désamiantage et la déconstruction. Les entreprises ont ensuite démarré leur chantier en janvier 2020. Suite à la pandémie de la covid-19 et au confinement décrété par le gouvernement, le chantier a été arrêté jusqu'en septembre 2020.

Les travaux ont repris à cette date, et l'entreprise titulaire du lot gros-œuvre (l'entreprise RUIZ BY ROUGEOT) a alors accusé de nombreux retards, puis a été placée en redressement judiciaire avant une liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de commerce le 29 septembre 2021 avec maintien de l'activité jusqu'au 20 octobre 2021.

L'entreprise a par la suite été cédée et la nouvelle entreprise Ruiz SA a repris les deux marchés en cours avec la ville de Vaulx-en-Velin : le lot 2 Gros oeuvre et le lot 11 Charpente bois. Les avenants de transfert de ces deux marchés, signés suite au du conseil municipal du 31 mars 2022 ont permis une reprise du chantier pour les travaux de gros-œuvre en mai 2022.

Les autres entreprises ont également repris leurs études et travaux à cette date. Face à ces interruptions de chantier qui ont retardé de près de 15 mois les travaux, beaucoup d'entreprises se sont inquiétées de la viabilité financière de leur marché. En effet, les prix des entreprises sont des prix valeur 2019, date de la consultation des marchés publics pour la piscine. Ces prix sont révisables selon une formule déterminée par les clauses du marché. Cependant, face à la situation économique actuelle : augmentation très forte du prix des matériaux et inflation importante, conséquences de la pandémie de covid 19, difficultés d'approvisionnement en Chine et plus récemment guerre en Ukraine qui aggrave les pénuries de matériaux... les conditions financières de marchés signés en 2019 sont dorénavant trop difficiles à supporter financièrement pour de nombreuses entreprises, et la révision contractuelle ne suffit pas à couvrir les frais engagés.

Aussi, la société SNEC, titulaire du lot 03- couverture étanchéité, a présenté une demande de dédommagement financier à hauteur de 58 736 € HT pour son lot. Cette demande est étayée des devis de ses fournisseurs pour les matériaux à mettre en œuvre sur le chantier de la piscine Jean Gelet, ainsi que des documents attestant de la flambée du coût de ces matériaux. Sont notamment visés les matériaux suivants : couverture en bacs acier, isolant de toiture, étanchéité, et divers accessoires de zinguerie (naissances de pluviales, costières...). Les justificatifs produits par l'entreprise prouvent les hausses exceptionnelles des coûts et leur impact sur le marché.

Pour prendre en compte ces circonstances exceptionnelles et imprévues, il est donc proposé d'établir un avenant n°5 sur le fondement de l'article R.2194-5 du code de la commande publique, afin de majorer le montant du marché de 58 736 €HT. Le montant du marché, initialement de 384 121,27 €HT puis de 390 511,44 €HT avec les avenants financiers précédents, serait ainsi porté à 449 247,44 €HT soit 539 096,93 €TTC.

Cet avenant permettra de poursuivre l'exécution du contrat dans des conditions économiques acceptables.

Il représente une augmentation de 15,29 % du marché initial de l'entreprise soit une augmentation de 16,9 % avec les avenants antérieurs.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser madame la Maire à signer l'avenant n°5 pour le lot 03- couverture étanchéité avec la société SNEC

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Nous passons au vote du rapport suivant : l'avenant financier pour le lot 03 des marchés de travaux de la piscine.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'autoriser madame la Maire à signer l'avenant n°5 pour le lot 03- couverture étanchéité avec la société SNEC

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

28 - CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ODETTE CARTAILHAC : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 15

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

En séance du 7 juillet 2022, le Conseil municipal a délibéré pour attribuer les marchés de travaux des lots 1 à 14 et 16 à 20 pour la construction de l'école Odette Cartailhac et autoriser madame la Maire à les signer.

Le lot 15- Équipement de cuisine a été déclaré sans suite pour sécurisation de la procédure et a été relancé en procédure adaptée dite « des petits lots » en application des articles R2123-1-2° et R2123-4 du Code de la Commande publique le 20 juin 2022.

Les candidats avaient jusqu'au 18 juillet 2022 pour remettre une offre

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- valeur technique pour 40 %
- prix pour 60 %

Au terme de l'analyse des offres, la Commission de mise en concurrence réunie le 22 septembre 2022, a classé les offres.

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première par la CMC	Montant de l'offre en € HT
15	Equipement de cuisine	PERRIER	72 539,17 €

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 9 369 109,38 € HT, soit 11 242 931,26 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- attribuer le marché du lot 15- Équipement de cuisine à l'entreprise classée première par la Commission de Mise en Concurrence et d'autoriser madame la Maire à signer le marché de travaux afférent avec cette entreprise sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché ;

- dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché seront inscrits au budget.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'attribuer le marché du lot 15- Équipement de cuisine à l'entreprise classée première par la Commission de Mise en Concurrence et d'autoriser madame la Maire à signer le marché de travaux afférent avec cette entreprise sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché ;

- de dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché seront inscrits au budget.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

29 - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2022

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

La dotation politique de la Ville (DPV), créée par la loi de finances pour 2009, vise à soutenir les actions des communes inscrites dans les dispositifs en faveur des quartiers prioritaires. Cette dotation soutient des projets d'investissement ou de fonctionnement qui correspondent aux objectifs fixés par le contrat de ville. Les projets doivent se réaliser en quartier politique de la ville (QPV) ou à proximité de ceux-ci, dans une logique de « quartier vécu ».

En 2022, les communes éligibles à la DPV réunissent les trois conditions cumulatives suivantes, inchangées par rapport à 2021 :

- avoir fait partie, au moins une fois au cours des trois derniers exercices précédant la répartition, pour les communes de plus de 10 000 habitants, des 250 premières communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ;
- présenter une proportion de population située en quartiers prioritaire de la politique de la Ville (QPV) supérieure à 19 % ;
- faire partie du périmètre d'intervention de la politique de la ville.

Par ailleurs, en raison de crédits complémentaires, l'État a proposé, à titre exceptionnel pour 2022, d'ajouter par avenant des actions présentées dans le cadre de la programmation sociale de la politique de la Ville à la liste de ceux financés par la convention attributive de subvention 2022 de la DPV.

En synthèse, 14 projets sont subventionnés en 2022 au titre de la DPV :

- six projets en fonctionnement pour une subvention totale de 553 000 € ;
- à titre exceptionnel en 2022, quatre projets en fonctionnement pour une subvention totale de 50 000 € ;
- quatre projets en investissement pour une subvention totale de 1 212 800 €.

La ville bénéficiera donc d'une recette totale de 1 815 800 €, soit 1 765 800 € non comptés les quatre projets exceptionnels, en repli de 1,9 % par rapport à 2021 (1 800 000€). Cette évolution est à mettre en regard de la diminution de 2,6 % de l'enveloppe de crédits délégués au département du Rhône entre 2021 et 2022.

	Intitulé de l'opération	Coût total - TTC pour le fonctionnement - HT pour l'investissement	DPV 2022	Autres financements	Commune
Fonctionnement	Activité 2022	415 000	247 000	0	168 000
Fonctionnement	Accueil, animation et organisation d'activités, à destination des jeunes vaudais	278 300	110 000	0	168 300
Fonctionnement	Biennales des cultures urbaines	113 946	60 000	0	53 946
Fonctionnement	Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme	207 800	100 000	40 000*	67 800
Fonctionnement	Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci	25 000	20 000	0	5 000
Fonctionnement	Congrès scientifique des enfants	20 000	16 000	0	4 000
Exceptionnel	Café créa	26 800	12 000	0	14 800
Exceptionnel	Rendez vous de l'emploi 2022	29 700	12 000	0	17 700
Exceptionnel	Hors les murs	43 500	16 000	0	27 500
Exceptionnel	Accueils en soirée	31 000	10 000	0	21 000
Investissement	Equipement mutualisé Ville campus	7 071 864	1 101 800	4 000 000**	2 011 864
Investissement	Gymnase Rousseau	20 580	16 400	0	4 180
Investissement	Groupe scolaire A.France	70 000	56 000	0	14 000
Investissement	Bibliothèque Chassine	48 333	38 600	0	9 733
TOTAL		8 401 823	1 815 800	4 040 000	2 546 023

*CGET : 15 000 € et DILCRAH : 25 000 €

** Ministère de la Culture : 2 750 000 € et ANRU : 1 250 000 €

Dans le cadre de la DPV 2022, le détail des projets et des montants des opérations proposées par la Ville est le suivant (les projets ajoutés à titre exceptionnel sont signalés par le terme « Programmation sociale ») :

- **Activ'été 2022**

Le projet Activ'été a pour objectif d'offrir des activités diversifiées aux jeunes et à leur famille, adaptées à leurs besoins durant l'été. Comme les années précédentes, il s'agit de proposer des manifestations culturelles, sportives et de soutenir et développer la dynamique sportive sur la Ville.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	415 000,00	Financement prévisionnel DPV 2022	247 000,00
		Reste à charge Ville	168 000,00
TOTAL	415 000,00	TOTAL	415 000,00

- **Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans**

L'ambition de la Ville est de mettre en œuvre, tout au long de l'année, une politique de la jeunesse qui accompagne les nouvelles générations dans leurs parcours et leur vie quotidienne, et qui réponde à leurs attentes et à leurs aspirations. L'action de la ville pour les jeunes se matérialise ainsi dans différents domaines par les objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement personnel (réussite scolaire, accès à la culture, aux sports...)
- développer l'autonomie (vie quotidienne, orientation, santé, accès au numérique...)
- encourager l'engagement citoyen ;
- permettre un accès aux loisirs, à la culture, aux sports et aux vacances en impliquant les jeunes le plus possible, grâce à l'organisation d'activités, de sorties, de mini-séjours et d'évènements adaptés en fonction des besoins et de l'âge.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	278 300,00	Financement prévisionnel DPV 2022	110 000,00
		Reste à charge Ville	168 300,00
TOTAL	278 300,00	TOTAL	278 300,00

- **Biennales des cultures urbaines de Vaulx-en-Velin**

Avec l'expérience concluante de la programmation culturelle déployée aux étés 2020 et 2021, la Ville de Vaulx-en-Velin a fait le choix de positionner la B.C.U du 22 juin au 9 juillet 2022.

Les cultures urbaines représentent l'ensemble des pratiques artistiques, culturelles et sportives issues de l'espace urbain. Le spectre artistique est large et évolue avec son temps : danse, musique, human beat-box, street art, street food, mode, design, sports...

Les cultures urbaines portent les valeurs citoyennes de respect de l'altérité, de mixités, de transmission, et favorisent l'appropriation de l'espace public comme un commun à partager et faire vivre.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	113 946,00	Financement prévisionnel DPV 2022	60 000,00
		Reste à charge Ville	53 946,00
TOTAL	113 946,00	TOTAL	113 946,00

- **Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations**

Le Plan territorial de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations signé le 29 octobre 2014 entre la ville de Vaulx-en-Velin et des partenaires institutionnels et associatifs permet la mise en œuvre de multiples actions sur la commune, par :

- la collectivité ;
- les partenaires associatifs et institutionnels du Plan de Lutte qui, notamment, participent au comité de pilotage qui définit les objectifs annuels et rend compte des actions réalisées ;
- les structures retenues dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Ce Plan de Lutte s'articule autour de sept axes :

- Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public ;
- Renforcer la qualification juridique des acteurs ;
- Favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- Histoire et mémoire ;
- L'engagement Citoyen ;
- Égalité entre les femmes et les hommes.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	207 800,00	Financement prévisionnel DPV 2022	100 000,00
		Autre financement	40 000,00
		Reste à charge Ville	67 800,00
TOTAL	207 800,00	TOTAL	207 800,00

- **Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : actions culturelles de l'inauguration**

L'Atelier, Médiathèque Maison de Quartier Léonard-de-Vinci, tiers-lieu structurant qui accompagne la transformation urbaine et sociale du Mas du Taureau, a ouvert ses portes le 8 février 2022.

Afin de renforcer les actions d'appropriation du lieu, une programmation d'actions culturelles est imaginée pour l'inauguration de la MMQ, dans la seconde quinzaine de juin 2022.

Ces actions culturelles se placent sous le double signe :

- de la mise en œuvre locale des droits culturels au sens de l'article 103 de la loi NoTRé renvoyant à la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 (UNESCO) ;
- du renforcement du pouvoir d'agir des habitants et des habitantes par un accès renforcé aux cultures.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	25 000,00	Financement prévisionnel DPV 2022	20 000,00
		Reste à charge Ville	5 000,00
TOTAL	25 000,00	TOTAL	25 000,00

- **Congrès scientifique des enfants 2022**

Le Congrès des enfants offre une occasion unique à 150 enfants scolarisés en cycle 3 (fin de primaire et début de collège) de participer à une aventure collective permettant d'apprécier le travail de recherche d'un scientifique d'aujourd'hui. Les six classes participant à ce projet doivent mener une recherche pendant en moyenne six mois sur une thématique scientifique donnée dans les domaines de l'astronomie ou du spatial. Ils sont accompagnés dans leur projet par des doctorant(e)s de l'Université Lyon 1 et des médiateurs scientifiques du Planétarium qui viennent régulièrement à leur rencontre dans leurs classes, au sein des écoles de la Ville.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	20 000,00	Financement prévisionnel DPV 2022	16 000,00
		Reste à charge Ville	4 000,00
TOTAL	20 000,00	TOTAL	20 000,00

- **PROGRAMMATION SOCIALE – Café Créa Soutien à l'entrepreneuriat et à l'émergence d'activités**

Café Créa a pour objectif de structurer l'éco système local en matière d'entrepreneuriat afin de favoriser la création d'activités sur le territoire et plus spécifiquement au sein des quartiers politique de la ville (QPV). Ainsi, quatre objectifs principaux sont attendus :

- consolider la coordination des structures de la création présentes sur le territoire pour une plus grande efficacité de l'action engagée ;

- promouvoir et sensibiliser à la création d'activités auprès des personnes résidant en QPV et rendre lisible l'offre de service ;
- sécuriser les parcours de création et réduire le taux d'échec à 3 ans ;
- favoriser la création d'activités.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	26 800,00	Financement prévisionnel DPV 2022	12 000,00
		Reste à charge Ville	14 800,00
TOTAL	26 800,00	TOTAL	26 800,00

• PROGRAMMATION SOCIALE – Les rendez-vous de l'emploi 2022

La ville de Vaulx-en-Velin est engagée depuis de longues années dans une politique forte de soutien à l'emploi. Les rendez-vous de l'emploi s'intègrent dans cette dynamique avec l'objectif de proposer une action en faveur des demandeuses et demandeurs d'emploi et des entreprises qui recrutent, dans le but de diminuer le taux de chômage local et de favoriser l'insertion professionnelle des femmes et des hommes. L'action est développée depuis septembre 2017 et s'avère concluante.

Ses objectifs opérationnels sont les suivants :

- faciliter la mise en relation directe entre les demandeuses d'emplois et les demandeurs d'emploi résidant en QPV et les entreprises qui recrutent ;
- préparer les candidat(e)s de manière renforcée à la rencontre avec l'entreprise ;
- faire connaître les métiers en tension et les filières de façon indifférenciée pour les femmes et les hommes ;
- faire connaître les formations et en faciliter l'accès pour tous.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	29 700,00	Financement prévisionnel DPV 2022	12 000,00
		Reste à charge Ville	17 700,00
TOTAL	29 700,00	TOTAL	29 700,00

• PROGRAMMATION SOCIALE – Animation hors les murs

La Ville soutient l'initiative d'opérateurs culturels, d'associations socio-culturelles, des structures d'animation sociales pour l'organisation d'initiations culturelles en pied d'immeuble en soirée et pendant les week-ends. Forte de cette expérience, il est envisagé de développer ce type d'interventions autour du sport, culture scientifique, animations...

Les objectifs poursuivis consistent à:

- externaliser l'intervention des Pôles d'activités au plus près des publics adolescents et pré adolescents qui ne fréquentent pas les structures jeunesse pendant les vacances scolaires ;
- favoriser la mixité de genre, relation inter quartiers, l'inscription des jeunes dans un parcours éducatif... ;

- rentrer en contact avec les jeunes mais aussi avec les familles afin de créer du lien et instaurer une relation de confiance avec l'équipe d'animation.

L'action vise à répondre au manque de structures d'accueil sur le territoire et à un besoin de lien social dans les familles et auprès des habitants.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	43 500,00	Financement prévisionnel DPV 2022	16 000,00
		Reste à charge Ville	27 500,00
TOTAL	43 500,00	TOTAL	43 500,00

- **PROGRAMMATION SOCIALE – Accueil en soirée, un espace citoyen ?**

L'objectif est de réinvestir les territoires, afin de créer une dynamique permettant aux jeunes et à la population de mieux vivre ensemble.

Objectifs poursuivis au regard du Contrat de ville :

- créer du lien social à des moments où les services publics sont en retrait, en luttant contre le sentiment d'abandon et d'isolement des jeunes et des habitants avec un volet emploi-insertion ;
- développer et renforcer des actions éducatives pour les 16/25 ans en risque de rupture, de marginalisation et de prévenir les phénomènes de repli et de radicalisation à travers des projets culturels tels que la réalisation d'un documentaire sur la vie du quartier durant le confinement ;
- développer des actions participant au développement de la citoyenneté et à la réaffirmation des valeurs de la République en constituant un conseil local de la jeunesse ou en constitution d'association de jeunes ;
- améliorer les rapports entre les filles et les garçons liées au réseaux sociaux pour lutter contre le harcèlement numérique et lecture critique des médias ;
- poursuivre le travail de sensibilisation des jeunes aux dangers de la route.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	31 000,00	Financement prévisionnel DPV 2022	10 000,00
		Reste à charge Ville	21 000,00
TOTAL	31 000,00	TOTAL	31 000,00

- **Équipement mutualisé Ville Campus – partie travaux**

La ville de Vaulx-en-Velin s'est engagée avec les écoles du campus situé sur le territoire communal dans la construction d'un équipement mutualisé implanté dans la ZAC Hôtel de Ville. Il constitue un élément physique du continuum universitaire. Il permettra un usage partagé entre la Ville, ses habitants, les acteurs locaux et le monde de l'enseignement secondaire et supérieur. C'est un lieu de rencontres et de croisements qui favorisera la progression des jeunes et leur

montée en compétence. Il accueillera l'équipe du Campus des métiers et des qualifications « ville intelligente ».

C'est un lieu de diffusion du savoir où se confondent pratiques professionnelles, formations et échanges. Il contribuera à l'excellence et à la valorisation du territoire.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Coût de l'opération HT	7 071 864,00	DPV	1 101 800,00
		Ministère de la Culture	2 750 000,00
		ANRU	1 250 000,00
		Reste à charge Ville	1 970 064,00
TOTAL	7 071 864,00	TOTAL	7 071 864,00

- **Gymnase Rousseau : travaux de mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite)**

Conformément au décret n°2009-500 du 30 avril 2009, la ville a fait réaliser les diagnostics des tous ses ERP (établissements recevant du public). Ces diagnostics ont permis d'évaluer les travaux de mise en accessibilité de son patrimoine bâti.

La ville ayant un patrimoine important, l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) inclus dans l'ordonnance, permet d'échelonner les travaux restant à réaliser sur une période de 9 ans en 3 phases de 3 ans.

La mise en accessibilité du gymnase Rousseau est prévue cette année 2022.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Coût de l'opération HT	20 580,00	DPV	16 400,00
		Ville	4 180,00
TOTAL	20 580,00	TOTAL	20 580,00

- **Groupe scolaire Anatole France : travaux d'isolation et d'étanchéité sur l'école maternelle**

Le groupe scolaire A. France construit en 1970 comporte actuellement une école élémentaire d'une surface de 1800m², une maternelle de 708m² et un restaurant scolaire de 300m².

Situé en quartier prioritaire, le groupe scolaire a déjà fait l'objet d'une rénovation de ses classes et divers espaces de travail et d'activité en 2009.

Les travaux d'isolation et d'étanchéité des toitures restent à être réalisés en commençant par l'école maternelle.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Coût de l'opération HT	70 000,00	DPV	56 000,00
		Ville	14 000,00
TOTAL	70 000,00	TOTAL	70 000,00

- **Bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine : travaux d'isolation et d'étanchéité**

Des travaux de remplacement, d'isolation et d'étanchéité des toitures vieillissantes de la Bibliothèque Chassine, située en quartier prioritaire, sont à réaliser.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Coût de l'opération HT	48 333,00	DPV	38 600,00
		Ville	9 733,00
TOTAL	48 333,00	TOTAL	48 333,00

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les actions proposées dans le cadre de la DPV 2022 et leur plan de financement prévisionnel ;
- autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2022, en fonctionnement ;
- autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention attributive de subvention en fonctionnement intégrant à titre exceptionnel à la DPV 2022 quatre opérations supplémentaires ;
- autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2022, en investissement ;
- dire que les recettes de DPV 2022 seront imputées sur les crédits du budget principal et du budget annexe Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci des exercices 2022 et suivants, chapitre 74, compte 748372.

DÉBAT / DISCUSSIONS

M. GOMEZ.- Mme la Maire m'excusera de tout ce travail que je lui donne puisqu'il s'agit d'apporter des finances à la Ville.

Mme GEOFFROY.- Je signerai avec plaisir ces conventions qui nous rapportent des financements.

Madame Vidal, vous aviez demandé un temps de parole sur cette délibération.

Mme VIDAL.- Force est de constater que les dotations au titre de la politique de la ville sont identiques à l'an dernier.

Force également de constater que votre équipement mutualisé ne fait pas l'unanimité. La première phase a été subventionnée à hauteur d'1 M€ et la deuxième, qui est près de sept fois plus importante, n'est subventionnée qu'à hauteur de 1,1 M€. Je vous invite à monter à Paris pour demander des subventions exceptionnelles, car je vous rappelle que c'est la fin de l'abondance pour notre ville. Certes, un campus est nécessaire, mais en ces jours de restriction budgétaire, il est non réalisable.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal.

J'ai une demande d'intervention de Mme Bertin.

Mme BERTIN.- Je voudrais noter que, malgré la baisse de la dotation de l'État pour le département du Rhône, cela ne concerne pas Vaulx-en-Velin puisque, avec les crédits exceptionnels, nous aurons même 15 800 € de plus que l'année précédente, ce qui est plutôt bien pour notre Ville.

Si vous me le permettez, je voudrais commencer par faire un focus sur Activ'été car je n'ai pu le faire lors de la présentation de la délibération en raison de mon retard.

(Mme la Maire l'y autorise.)

C'est un dispositif qui a touché beaucoup de monde et qui a vraiment offert une diversité d'activités. Je l'avais déjà souligné l'année dernière et, au vu du nombre de personnes que ce dispositif a drainé cette année, nous pouvons considérer que c'est très positif.

Mais le fait d'avoir une telle augmentation de fréquence amène aussi des frais. Vous présentez un budget d'1,5 M€ qui me semble très élevé eu égard aux coûts des précédents événements ; j'avais noté 148 k€ en 2018, 239 k€ en 2019, mais avec une aide de l'État de 124 k€, vous passez à la vitesse supérieure en 2020, avec un budget qui explose en passant à 239 k€, avec un doublement des animateurs mais nous étions en période électorale, on le comprendra. Vous montez maintenant dans une super voiture, vous élargissez complètement, ce qui est plutôt bien puisque vous intégrez les centres sociaux, les associations, le conservatoire, les vacances apprenantes, les bibliothèques, c'est très positif. Nous accueillons plus de personnes : 35 000 personnes l'année dernière, mais aucun budget n'avait été donné – je vous l'avais demandé à l'époque, mais je n'avais rien eu.

Nous parlons maintenant de 1,5 M€, d'un peu plus de 57 000 personnes, ce qui est très bien, mais je reviens mois quand même sur cette question. J'ai une partie de mes réponses, sur 1,5 M€, il y a :

- 415 k€ pour Activ'été qui est en partie financé par l'État ;
- 113 k€ pour la biennale des cultures urbaines, qui est visiblement intégrée dans le dispositif ;
- 43 k€ pour l'animation hors les murs.

Mais le compte n'y est pas encore, j'aimerais donc avoir une vision globale, pour savoir ce qui est compris dans ce 1,5 M€, je pense que les Vaudais aimeraient le savoir.

Je le répète, l'animation était positive. Vous avez intégré la biennale des cultures urbaines, je vous rappelle que c'était un an sur deux. Où est À Vaulx Jazz ? Je vous ai déjà posé la question lors d'un précédent conseil municipal. Le jazz n'est pas élitiste, il est né, historiquement, des esclaves noirs embarqués de force dans leur pays vers les États-Unis, c'était un champ pour se donner du courage lors de leurs durs travaux. C'est un champ qui est rythmé, qui permet l'interprétation ; à mon avis, il a toute sa place dans notre ville, j'espère le voir très rapidement.

Un bilan complet serait utile. Je le demande à nouveau, pourrions-nous également avoir celui de l'année précédente pour comparer à périmètre constant ?

J'en profite pour faire une parenthèse : en juin dernier, je vous avais demandé quel serait le budget du feu d'artifice du 14 juillet. Vous m'aviez promis que vous nous le fourniriez.

Je continue sur la Politique de la Ville. Je voudrais revenir sur le plus gros financement, qui est celui de l'équipement mutualisé Ville/Campus. Je m'étais déjà exprimée sur ce sujet, je le redis : c'est pour moi un projet à destination essentiellement des écoles ENTPE et ENSAM, ce n'est pas à la Ville de le financer, je ne le remets pas en cause mais je considère que nous n'avons pas à y participer.

Vous me dites que vous allez porter le campus des métiers à travers ce campus, mais je vous rappelle qu'à la base le campus des métiers était plutôt adressé au campus que l'on comptait mettre au cœur du Mas du Taureau avec des entreprises pour créer des formations de type licence Pro. Pour moi, ce n'est pas lié au projet mutualisé Ville/Campus. Sur ce projet de campus, je n'ai pas de nouvelles sur le Mas du Taureau, il serait utile que vous m'éclairiez.

J'aurais aimé trouver une ligne sur ce que fera la Ville pour réduire sa facture énergétique. Je sais bien que le rapport porte sur des actions déjà engagées, mais c'est aujourd'hui important, notre président a d'ailleurs rappelé, le 5 septembre dernier, qu'il faut que nous soyons tous au rendez-vous de la sobriété, les collectivités également. C'est une réalité sur laquelle nous devons travailler, j'attends que la Ville comble son retard et nous présente très rapidement un plan pour, elle aussi, contribuer à une baisse de sa consommation d'énergie.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

Mme GEOFFROY.- Nous n'avons pas tout à fait fini le conseil municipal, Madame Bertin.

Monsieur Gomez, souhaitez-vous apporter des précisions ?

M. GOMEZ.- Juste sur les aspects financiers liés à la DPV.

Je veux souligner qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une dotation, il n'y a pas d'un sous-financement par l'État du campus mutualisé, c'est la Ville qui choisit, selon les investissements et les coûts de fonctionnement d'une année à l'autre, d'orienter la dotation sur une action ou sur une autre. Nous sommes bien dans une dotation et pas dans une subvention qui se négocie au coup par coup.

Sur la question du coût d'Activ'été, tout le monde peut constater l'ensemble des actions qui sont déployées. Le développement du coût est en réalité lié à l'affichage désormais de la part RH et ce pour plus de lisibilité, notamment vis-à-vis des nombreux cofinanceurs. Ce qui est d'autant plus intéressant dans le cadre de la DPV, c'est que cette dotation est l'une des rares qui acceptent de venir en financement du fonctionnement en plus de l'investissement.

Mme GEOFFROY.- Je vois Mme Bertin perplexe. Je poursuis l'explication de M. Gomez : les montants que vous voyez affichés évoluent d'une année à l'autre, mais il n'y a pas une multiplication par cinq entre deux années, nous avons intégré le montant des ressources humaines dans l'évaluation globale, c'est-à-dire le coût des salaires des vacataires recrutés et des personnes supports qui ont permis l'action, ce qui nous donne la réalité du coût d'Activ'été, ce qui est un exercice d'amélioration continue et de transparence. Nous avons fait les budgets, nous pourrions vous les transmettre.

Concernant le feu d'artifice du 14 juillet, le coût est de 35 k€ pour cette année. Dans ce montant, nous avons intégré la participation des services et coût du feu. Il y a eu plus de 9 000 participants, en tout cas recensés dans le parking parce qu'il y a tous ceux qui l'ont regardé depuis le pont et que nous n'avons pas comptés.

S'agissant de l'équipement mutualisé, c'est un débat important que nous avons eu – Madame Vidal, vous n'étiez pas présente au moment où nous avons lancé la question de cet équipement mutualisé.

Stéphane Gomez l'a expliqué, nous demandons chaque année des financements à la DPV en fonction de ce que nous allons décaisser dans l'année. C'est aussi lié à cela.

Ce qui est pérenne, structurel, dans le financement de l'équipement mutualisé c'est la participation de 25 % de l'ANRU et du ministère de la Culture qui est le ministère de tutelle de l'ENSAM.

Pour répondre à Mme Bertin, nous avons toujours nos 15 000 m² de formation prévus à la Zac du Mas du Taureau. L'équipement mutualisé est en plus et non « à la place de », le campus s'élargit, y compris avec le projet de l' ESTC que vous connaissez qui est l'école des travaux et de la construction. Nous avons de plus les 15 000 m² de formation pour lesquels les discussions sont toujours en cours avec les 25 000 m² d'activités économiques, mais nous aurons l'occasion de vous présenter les avancées en 2023. Nous reviendrons également sur les services municipaux dans l'équipement mutualisé, il n'y aura pas que la question de l'école ENTPE, c'est vraiment mutualisé au sens où nous sommes présents Ville et campus.

Sur les questions énergétiques, j'ai dit au début du conseil municipal que j'y reviendrai au mois de novembre, je ferai une présentation puisque, comme toutes les villes, nous sommes face à des sujets d'augmentation des coûts de l'énergie. J'ai dit également que la Première ministre avait parlé des questions de sobriété, mais que nous n'augmenterons pas les taux de la taxe foncière ni les tarifs de la restauration scolaire, qui étaient les sujets sur lesquels d'autres maires se sont exprimés, j'ai donc précisé ce que nous préférons.

Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

- d'approuver les actions proposées dans le cadre de la DPV 2022 et leur plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2022, en fonctionnement ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention attributive de subvention en fonctionnement intégrant à titre exceptionnel à la DPV 2022 quatre opérations supplémentaires ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2022, en investissement ;
- de dire que les recettes de DPV 2022 seront imputées sur les crédits du budget principal et du budget annexe Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci des exercices 2022 et suivants, chapitre 74, compte 748372.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUIM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Frédéric KIZILDAG ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Christine BERTIN ; Richard MARION ; Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

30 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLE MARTIN LUTHER KING A ET B, ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE AIMÉ CÉSAIRE

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents:

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'article D411-1 du code de l'éducation dispose que chaque conseil d'école est composé du maire ou son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

L'article R421-14 du code de l'éducation dispose que le conseil d'administration des collèges comprend un représentant de la collectivité territoriale de rattachement.

Un siège étant désormais vacant au sein des conseils d'école des écoles maternelles Martin Luther King A et B ainsi qu'au sein du conseil d'administration du collège Aimé Césaire, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau représentant de la commune au sein de ces instances.

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- nommer madame Monique MARTINEZ, en tant que représentante de la commune au sein :
 - des conseils d'école des écoles maternelles Martin Luther King A et B ;
 - du conseil d'administration du collège Aimé Césaire.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- J'ai une demande d'intervention de M. Marion.

M. MARION.- Cette délibération peut paraître technique, mais nous pouvons décider aussi de l'investir pour lui donner plus de sens.

Elle nous propose de désigner un nouvel élu ou une nouvelle élue dans deux conseils d'école et dans un conseil d'administration de collège. Vous savez déjà, Madame la Maire, la disponibilité de tous les élus, y compris les élus d'opposition de ce conseil municipal, à vouloir participer à cette représentation de la municipalité dans le respect du pluralisme et de la diversité de notre commune. Cela a été évoqué en début de mandat, à l'initiative de notre collègue Audrey Watrelot

qui avait proposé de participer à ce travail de représentation et de lien entre les établissements scolaires et le conseil municipal.

Vous aviez alors refusé, ce qui est dommage, mais qui peut se comprendre en partie dans la mesure où elle avait centré sa proposition sur les écoles primaires. Pour donner à toutes et tous l'ensemble des éléments pour se faire son propre jugement, il y a un seul représentant ou une seule représentante par école primaire. En revanche, il y en a quatre pour les collèges. Je comprends que vous n'avez peut-être pas voulu qu'un élu d'opposition soit la seule personne à représenter la municipalité dans un conseil d'école. Mais du coup, dans la même logique, la municipalité disposant de quatre personnes dans chaque conseil d'administration de collège, deux titulaires et deux suppléants, il est possible de faire mieux, de faire plus pluraliste et d'avoir un compromis raisonnable avec, par exemple, une personne issue de l'opposition, ce qui laisse encore trois personnes de la majorité municipale. Je pense que c'est quelque chose qui respecte les équilibres et qui permet à tout le monde de trouver sa place.

Pour concrétiser cette proposition, étant moi-même déjà présent dans plusieurs conseils d'administration de collège ce n'est pas ma candidature que je porterai, mais je vous propose, en lien avec mes collègues qui sont à mes côtés, qu'Ange Vidal puisse représenter le conseil municipal au conseil d'administration du collège Aimé Césaire. Je tiens à préciser que cette proposition est soutenue par l'ensemble des élus de l'opposition pour porter le pluralisme et la diversité du conseil municipal.

Voilà, Madame la Marie, vous avez une proposition concrète, simple, pluraliste. Je vous propose donc, chers collègues, de passer aux actes, je compte sur vous.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion.

Je comprends l'intérêt de votre proposition, mais elle se heurte malgré tout à des faits qui ont le mérite d'être têtus.

Comme vous êtes conseiller métropolitain, c'est à ce titre que vous siégez dans des collèges de la ville. La Métropole, sur notre territoire, a nommé uniquement des conseillers métropolitains de la majorité pour la même raison que celle que je vais donner pour expliquer que nous allons nommer des conseillers municipaux de la majorité : ce n'est pas parce que nous ne souhaitons pas que chacun s'implique puisque, vous l'avez vu, nous avons fait des commissions dans lesquelles nous avons proposé à l'opposition de siéger alors que la loi ne nous y obligeait pas. Je ne parle pas de la commission d'appel d'offres où c'est obligatoire, mais nous l'avons fait dans notre conseil d'exploitation de la médiathèque, rien ne nous y obligeait.

Là, en revanche, c'est pour porter la parole de la Ville. Les élus de l'opposition n'ont pas souhaité – je peux les comprendre - voter le budget municipal, ont des critiques ou des réserves *a minima* sur les politiques que nous menons. Or, lorsque nous sommes dans ces instances, conseils d'école, c'est pour dire ce que la ville porte. Ce n'est pas simplement parce qu'il y a un représentant, il y en aurait deux ; je vous ferai la même réponse. Lorsque vous êtes dans la relation entre les directeurs d'école et la Ville, c'est pour expliquer les politiques publiques qui sont menées par la Ville, il faut donc pouvoir les partager. Je ne peux pas vous demander, Monsieur Marion, dans un conseil d'école d'une école élémentaire de Vaulx-en-Velin d'expliquer pourquoi le budget de l'éducation est celui-là et dire quelles sont les priorités de la ville en termes d'éducation. Je ne peux pas vous faire faire cet exercice qui deviendrait schizophrénique.

Il en est de même pour les collèges. Nous n'avons pas la compétence sur les collèges, en revanche, quand les élus sont présents, ils représentent les politiques publiques de la municipalité, ils sont dans un dialogue ou à un moment ils assument nos choix. Imaginez que l'on vous reproche des choix de la ville dans les interactions avec les collèges, en termes budgétaires sur les environnements du collège ou sur des questions de sécurité sur lesquels nous pouvons être sollicités, vous ne pourriez pas défendre nos orientations, ce qui serait normal, je ne peux pas vous demander.

C'est la raison pour laquelle, même si nous apprécions tous l'énergie de Mme Vidal, et que nous savons qu'elle serait très investie dans des conseils d'administration, nous n'allons pas retenir cette proposition. J'espère que vous ne nous en voudrez pas, Madame Vidal.

Monsieur Marion, j'ai répondu très sérieusement à votre proposition pour vous expliquer vraiment les enjeux.

M. MARION.- Je fais une vraie différence entre les écoles et les collèges, il ne s'agit pas de porter une politique publique, puisque ce n'est pas une politique publique municipale. Cela se comprend donc bien, cela reste très proportionné, cela n'empêche pas du tout à la mairie d'être au courant puisqu'il y a quatre représentants.

Par ailleurs, je considère, mais c'est peut-être une différence d'appréciation du rôle des élus, que les élus ne sont pas là uniquement pour porter une politique publique et représenter une collectivité, ils sont surtout là pour écouter, en particulier dans les établissements scolaires. Il ne s'agit pas de la question de porter une étiquette, mais d'être présent et à l'écoute.

Dernière chose, Madame la Maire, il y a des conseillers métropolitains d'opposition dans certains collèges, et fort heureusement.

(Propos hors micro de Mme la Maire.)

C'est parce qu'il n'y a pas de conseiller métropolitain de l'opposition issu de Vaulx-en-Velin. Il ne faut pas jouer sur les mots. En revanche, il y a des conseillers métropolitains de droite qui sont dans des collèges de la Métropole, dirigés par la majorité écologiste. C'est donc possible, nous le faisons à la Métropole. Vous pouvez donc le faire aussi.

Mme GEOFFROY.- Je reviens à Vaulx-en-Velin et je maintiens ce que j'ai dit sur Vaulx-en-Velin, il y a des élus de la majorité dans les conseils d'administration des collèges. Je regrette, sur la 7^e de Rhône Amont, Monsieur Marion, il y avait une autre liste. Nous sommes des élus de circonscription, Monsieur Marion, nous avons été élus sur une CTM.

Nous n'allons pas poursuivre le débat. J'espère avoir été claire dans mes explications. Vous avez le droit d'être en désaccord avec ce sujet, Monsieur Marion.

Nous représenterons les politiques de l'exécutif, c'est le sujet sur lequel je vous propose de voter.

Je vous ai proposé la candidature de Mme Martinez. M. Marion a présenté la candidature de Mme Vidal, j'ai expliqué pourquoi je ne la retenais pas. Je fais donc voter la délibération avec la candidature de Mme Martinez.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide

• de nommer madame Monique MARTINEZ, en tant que représentante de la commune au sein :

- des conseils d'école des écoles maternelles Martin Luther King A et B,
- du conseil d'administration du collège Aimé Césaire.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Pierre BARNEOUD - ROUSSET ; Bernard RIAS ; Monique MARTINEZ ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Frédéric KIZILDAG ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Christine BERTIN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	2	Richard MARION ; Ange VIDAL
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Avant que nous nous quittions, je tiens à vous signaler que deux plaques ont été installées dans notre nouvelle salle du conseil municipal, je vous invite à les lire, il s'agit des maires de Vaulx-en-Velin depuis la Révolution française, avec une petite plaque explicative, et des conseillers généraux dont vous savez que nous n'en avons plus, puisqu'il y a des conseillers métropolitains. Cela nous permet ainsi d'illustrer cette belle histoire républicaine de notre ville.

Je vous remercie. Je vous souhaite une belle fin de soirée.

La séance est clôturée à 0h30

Procès verbal adopté à la séance du 15 décembre 2022

A Vaulx-en-Velin le 15 décembre 2022

